

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

REDÉFINIR LA GOUVERNANCE DE LA VILLE AVEC LES CITOYENNES ET CITOYENS
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE À L'ÉCHELLE LOCALE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
LAURIE LAPLANTE

Octobre 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Quelle aventure que de débiter une maîtrise en pleine pandémie mondiale! Il va sans dire que rien ne fut typique dans le parcours de cette cohorte « COVID » de la maîtrise en sciences de l'environnement. Malgré ces circonstances particulières, le soutien et la solidarité s'étant développée entre tous les étudiants, étudiantes, membres du corps professoral et personnel de soutien ont définitivement fait de mon parcours de maîtrise un moment mémorable. Je porterai certainement les couleurs de l'Institut des sciences de l'environnement avec fierté. J'aimerais particulièrement remercier mes deux co-directeurs de recherche René Audet et Michel Rochefort. Votre grande disponibilité, votre confiance et votre soutien m'ont énormément apporté. Nos discussions riches en réflexions demeureront chères à mon cœur. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont si généreusement accepté de participer à ma recherche.

Je tiens également à remercier chaleureusement le Centre de recherches sur les innovations sociales de l'Université du Québec à Montréal et l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour leur appui financier, qui m'a permis de me concentrer sur mes recherches, et pour leur grande confiance.

Finalement, un énorme merci à ma famille et à mon entourage pour leurs encouragements et leurs questions toujours pertinentes. Un merci tout particulier à ma petite famille : Frédéric, pour ton amour, ton support lors de mon retour sur les bancs d'école, ta bienveillance et tes repas toujours réconfortants et Suzanne, pour avoir parfaitement joué ton rôle de chien de support émotionnel. Je profite de ces dernières lignes pour dédier cette recherche à mon père Benoît, qui nous a hâtivement quitté quelques mois avant le début de mes études en sciences de l'environnement. Ton départ m'a certainement amenée à voir la vie autrement et à consacrer la mienne à contribuer à la protection de ce que tu préfères : la nature.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES TABLEAUX.....	i
LISTE DES FIGURES.....	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACCRONYMES.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I - LA NÉCESSITÉ D’UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE ET LA REDÉFINITION DE LA GOUVERNANCE LOCALE POUR Y CONTRIBUER...3	
1.1. Les villes au premier plan des conséquences des changements climatiques.....	3
1.1.1. L’urbanisation croissante	4
1.1.2. La vulnérabilité des villes aux conséquences des changements climatiques	5
1.1.3. L’atténuation et l’adaptation aux conséquences des changements climatiques .	5
1.2. La transition socio-écologique : un concept pour répondre aux conséquences des changements climatiques.....	6
1.3. La gouvernance des changements climatiques : du global au local	9
1.3.1. Les obstacles à la gouvernance internationale des changements climatiques	9
1.3.2. Le paradigme de la gouvernance.....	11
1.3.3. La gouvernance locale des changements climatiques, une opportunité pour la transition socio-écologique.....	12
1.4. Les villes comme nouvelle échelle d’action.....	14
1.4.1. Un contexte multi-niveaux et multi-acteurs.....	14
1.4.2. Les villes : des compétences législatives propices à l’adoption de mesures ambitieuses	16
1.5. Montréal, un lieu bien positionné pour une transition socio-écologique à l’échelle	

locale	18
1.5.1. Une structure multi-niveaux.....	18
1.5.2. Une volonté politique renouvelée.....	20
1.5.3. Des actrices et acteurs mobilisés pour leur milieu de vie.....	22
1.6. Question et objectifs de recherche.....	22
CHAPITRE II - CADRE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES VILLES: LES BÉNÉFICES ET LES DÉFIS DES EXPÉRIMENTATIONS DE GOUVERNANCE	26
2.1. Les fondements théoriques de la transformation du rôle des administrations municipales.....	26
2.1.1. L'inclusion de mécanismes de gouvernance réflexif dans les prises de décision	27
2.1.2. La gestion des « niches d'innovation » par les administrations municipales	29
2.2. La participation citoyenne : de la consultation au pouvoir citoyen.....	29
2.2.1. L'importance de la participation citoyenne dans les villes.....	30
2.2.2. L'échelle de la participation citoyenne.....	31
2.3. La « facilitation » des idées citoyennes pour contribuer à la transition socio- écologique	33
2.3.1. Les expérimentations de gouvernance comme application de la facilitation.....	34
CHAPITRE III - MÉTHODOLOGIE	36
3.1. Une recherche inductive et qualitative	36
3.2. La sélection des cas d'étude et le partenariat avec l'ARPP	38
3.3. Collecte des données	39
3.3.1. La recherche documentaire	39
3.3.2. Les entretiens semi-dirigés	40
3.4. Considérations éthiques.....	43
3.5. Analyse des données	43
3.6. Limites de la recherche.....	44
CHAPITRE IV - PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS	46
4.1. Le <i>Programme des Projets participatifs citoyens</i>	46
4.2. Le <i>Programme Faites comme chez vous</i>	50
4.3. Les budgets participatifs	54

4.3.1. Le budget participatif de l'AMHM.....	56
4.3.2. Le budget participatif de l'APMR	59
CHAPITRE V - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	62
5.1. Les motivations des citoyennes	63
5.2. Rôles des parties prenantes et nature de leurs relations	70
5.2.1. Description du rôle des parties prenantes	70
5.2.2. Les étapes des expérimentations et de la prise de décision	76
5.2.3. Synthèse sur le rôle des parties prenantes et la nature de leurs relations.....	83
5.3. Les impacts des expérimentations	83
5.3.1. Les impacts des expérimentations sur le milieu de vie.....	84
5.3.2. Les impact des expérimentations en matière de gouvernance locale	94
5.3.3. Synthèse des observations en matière de gouvernance.....	100
5.4. Les défis des expérimentations.....	101
5.5. Les expérimentations de gouvernance et la transition socio-écologique	117
5.5.1. Quelle définition de la transition socio-écologique pour les participantes	118
5.5.2. Le rôle des administrations municipales dans la transition socio-écologique.....	119
CHAPITRE VI - DISCUSSION SUR L'IMPACT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PRISES DE DÉCISION À L'ÉCHELLE MUNICIPALE ET SA CONTRIBUTION À LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE.....	122
6.1. La perception et l'inclusion de la participation citoyenne dans les mécanismes de prises de décision des administrations municipales.....	123
6.1.1. La participation citoyenne : une notion abordée de nombreuses manières par les administrations municipales.....	124
6.1.2. Les changements institutionnels passent principalement par l'adoption de pratiques facilitatrices et par un meilleur partage des connaissances et des expertises... ..	128
6.1.3. L'implication d'organismes intermédiaires permet d'accroître certaines retombées positives.	129
6.2. Les expérimentations et la transitions socio-écologique : des impacts positifs au-delà des contributions environnementales	133
6.2.1. La création de liens sociaux entre les citoyennes et citoyens.....	135
6.2.2. La mise en visibilité des impacts sur les milieux de vie	137
6.2.3. La création de micro-cellules de gouvernance locale	138
6.2.4. Synthèse de la contribution des expérimentations à la transition socio-	

écologique	139
6.2. Les défis de la participation citoyenne dans les prises de décisions	140
CONCLUSION	146
ANNEXE I – CERTIFICAT ÉTHIQUE	152
ANNEXE II – GUIDE D’ENTRETIENS.....	153
BIBLIOGRAPHIE	160

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 3.1** Les expérimentations de gouvernance et les participantes
- Tableau 5.1** Nombre d'occurrences des codes portant sur les motivations des participantes
- Tableau 5.2** Nombre d'occurrences des codes portant sur l'impact des expérimentations sur les milieux de vie
- Tableau 5.3** La transformation de la gouvernance locale par les expérimentations
- Tableau 5.4** Nombre d'occurrences des codes portant sur les défis des expérimentations

LISTE DES FIGURES

- Figure 2.1** Les huit échelons de participation citoyenne
- Figure 4.1** La carte des milieux de vie de 2021
- Figure 4.2** Un projet du milieu de vie Vivre Masson-Est
- Figure 4.3** Un carré d'arbre (Faites comme chez vous, s.d.)
- Figure 4.4** Un jardin de rue
- Figure 4.5** Une ruelle verte (Faites comme chez vous, s.d.)
- Figure 5.1** La dynamique dans les motivations citoyennes
- Figure 5.2** La participation citoyenne dans la conception des expérimentations et le choix des participantes et participants
- Figure 5.3** La participation citoyenne dans l'idéation des projets émanant des expérimentations et leur sélection
- Figure 5.4** La participation citoyenne dans la mise en œuvre et l'entretien des projets
- Figure 5.5** La participation citoyenne dans l'évaluation et le bilan des expérimentations
- Figure 6.1** Les formes de participation citoyenne dans les expérimentations étudiées
- Figure 6.2** La vision de la transition des participantes
- Figure 6.3** Les bénéfices des expérimentations de gouvernance
- Figure 6.4** Les défis des expérimentations de gouvernance impliquant la participation citoyenne

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACCRONYMES

AMHM	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
APMM	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
ARPP	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
CCNUCC	Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CEUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
NAQ	Nature Action Québec
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
SODER	Société de développement environnemental de Rosemont

RÉSUMÉ

De plus en plus, une demande de participation se fait sentir de la part des citoyennes et citoyens pour contribuer aux prises de décisions ayant un impact direct sur les milieux de vie. De leur côté, les administrations locales, comme celles des villes ou des arrondissements, questionnent leurs manières traditionnelles de faire et tentent d'inclure davantage le savoir-faire citoyen dans leurs modes de gouvernance, notamment via la mise en place d'expérimentations. Pour certains, une telle inclusion serait susceptible de contribuer à une transition socio-écologique à l'échelle locale, et même à une plus large échelle. Elle pourrait également favoriser la création de milieux de vie plus conviviaux, axés sur des valeurs de partage, de solidarité et d'inclusion. L'objectif de cette recherche est de déterminer l'ampleur de la contribution de la participation citoyenne, et plus précisément les expérimentations de gouvernance, à la transition socio-écologique à l'échelle locale. Pour répondre à cet objectif, quatre expérimentations de gouvernances mises en place par des administrations d'arrondissements Montréalais ont été étudiées : Le *Programme des Projets participatifs citoyens* de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le *Programme Faites comme chez vous*, de l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, le budget participatif de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le budget participatif de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces programmes avaient tous pour but de faire participer les citoyennes et citoyens à la mise en place de projets ayant un impact sur le tissu urbain actuel. Tout d'abord, les résultats ont mis en lumière que les administrations municipales ont délégué une forme de pouvoir aux citoyennes et citoyens et ont créé des partenariats avec elles pour la mise en place de projets pouvant répondre à leurs besoins. Les résultats révèlent que les expérimentations sont susceptibles de contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale, puisqu'elles ont permis la création de liens sociaux entre les membres des milieux de vie ; ont eu des impacts visibles sur ces milieux de vie et ont favorisé la création de microcellules de gouvernance locale. Troisièmement, la recherche permet de faire ressortir certains défis à relever pour l'inclusion de la participation citoyenne dans les prises de décisions au sein des villes, soit la complexité administrative ; le maintien de la mobilisation et l'énergie nécessaire ; la conception, l'organisation et la pérennité des programmes ; la cohabitation et les conflits d'usages et la diversité et l'inclusion. Néanmoins, il demeure difficile de déterminer si cette participation citoyenne aura des effets transformateurs à long terme, allant au-delà des programmes ciblés, sur les pratiques des administrations municipale. L'ensemble des résultats contribuent à évaluer les différents impacts de la participation citoyenne et, plus précisément des expérimentations de gouvernance, dans une perspective de transition socio-écologique à l'échelle locale. Ces résultats pourraient également être utiles dans la mise en place de futurs programmes visant à transformer le rôle de la population et des actrices et acteurs institutionnels par les administrations locales.

Mots clés : Transition écologique, participation citoyenne, expérimentation, gouvernance, Ville de Montréal, initiatives citoyennes

INTRODUCTION

Devant l'ampleur des conséquences des changements climatiques, plusieurs actrices et acteurs se sentent interpellés par la recherche de solutions. Tant les gouvernements que les organismes communautaires et les citoyennes et citoyens¹ tentent, à leur manière, d'y répondre. Depuis quelques années, les chercheuses et chercheurs réfèrent davantage à ces défis et aux enjeux de la durabilité par l'expression « transition socio-écologique » (Audet *et al.*, 2022). Cette expression suggère notamment une transformation des institutions, de la gouvernance, de l'aménagement du territoire et des politiques publiques (Amundsen *et al.*, 2018 ; Araos *et al.*, 2016).

À l'échelle locale, et notamment dans les milieux urbains, une volonté de contribuer à cette transition socio-écologique se fait de plus en plus sentir chez les différents groupes de la société civile. Cela s'observe à Montréal où des groupes citoyens se rassemblent pour revitaliser des espaces vacants laissés à l'abandon, pour organiser des spectacles de rue ou pour créer des groupes de partage d'objets, par exemples. Ces projets amènent à transformer la manière d'aborder les relations sociales et économiques entre les membres des milieux de vie, en plus de revoir la façon de planifier l'aménagement urbain. Toutefois, ces initiatives citoyennes, pour avoir un réel impact sur la transition socio-écologique, doivent être pérennes et relativement stables (Smith et Raven, 2012). Ce faisant, l'implication des administrations semble être essentielle à la survie à long terme de l'implication des individus dans la transformation de la ville (Araos *et al.*, 2016). Dans cette optique, de nombreuses administrations à l'échelle locale mettent en place des programmes ou des projets sur leur territoire visant à impliquer davantage les citoyennes et citoyens dans les prises de décisions concernant leurs milieux de vie.

Dans cet ordre d'idée, cette recherche s'intéresse à ces projets ou programmes, que nous qualifions « d'expérimentations de gouvernance », où des administrations municipales

collaborent ou délèguent certaines prises de décision aux citoyennes et citoyens. Plus précisément, elle porte sur quatre expérimentations de gouvernance menées par trois arrondissements montréalais : le *Programme des projets participatifs citoyens* de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (ARPP), le *Programme Faîtes comme chez vous*, également de l'ARPP, le budget participatif de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga- Maisonneuve (AMHM) et le budget participatif de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal (APMR). Ces quatre expérimentations ont pour but d'impliquer la population à divers niveaux dans des prises de décisions concernant la mise en œuvre de projets d'aménagements de leurs milieux de vie. Certaines d'entre elles permettent également aux citoyennes et citoyens de jouer un rôle actif dans l'appropriation et la gestion à plus long terme de ces projets. L'intention de la recherche est de documenter ces démarches, de faire la lumière sur leur contribution à la transition socio-écologique à l'échelle locale, d'évaluer les principaux défis à relever pour les administrations municipales dans leur mise en œuvre et de réfléchir à leur potentiel de transformation à plus long terme de la gouvernance des villes.

Ce mémoire se déploie en six chapitres. Tout d'abord, le premier chapitre présente la problématique de la recherche et se concentre sur les concepts de transition socio-écologique et de gouvernance. Il aborde d'ailleurs l'objectif de la recherche, soit la contribution au développement des connaissances sur la place de la population et des appareils municipaux dans la mise en œuvre de la transition socio-écologique. Ensuite, le second chapitre présente un cadre d'analyse permettant de cadrer la participation citoyenne dans les prises de décision et les expérimentations de gouvernance. Le troisième chapitre, quant à lui, aborde la méthodologie privilégiée pour la recherche. Le quatrième chapitre présente plus en détails les quatre expérimentations sélectionnées. Le cinquième chapitre discute les résultats de la recherche regroupés en cinq grandes catégories : les motivations des citoyennes, le rôle des parties prenantes et la nature de leurs relations, les impacts des expérimentations, les défis des expérimentations et leur impact sur la transition socio-écologique. Finalement, le dernier chapitre discute des principaux constats émanant de ces résultats. Ce chapitre permet d'ailleurs d'avancer que les expérimentations de gouvernance étudiées peuvent contribuer à la transition socio-écologique par la création de liens sociaux, par la mise en visibilité des impacts sur les milieux de vie et par la création de microcellules de gouvernance locale. Le mémoire se termine par une présentation des limites de la recherche et aborde des pistes de réflexions pour la suite.

¹ Dans le présent mémoire, les termes citoyennes et citoyens sont utilisés sans égard au statut légal des individus. Ils sont utilisés à titre de synonymes aux termes « individus », « membres des milieux de vie », « les personnes » ou « les gens ».

CHAPITRE I

LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE ET LA REDÉFINITION DE LA GOUVERNANCE LOCALE POUR Y CONTRIBUER

Ce chapitre vise tout d'abord à contextualiser la vulnérabilité des villes aux changements climatiques. Ensuite, il établit le portrait général et théorique de la transition socio-écologique. Dans un troisième temps, le chapitre discute du paradigme de la gouvernance et des obstacles aux prises de décisions relativement aux changements climatiques à l'échelle internationale. Il poursuit en posant un regard sur la gouvernance locale et particulièrement des villes, que nous définissons comme étant des espaces de vulnérabilités et d'opportunités pour la lutte aux changements climatiques et la transition socio-écologique. Le chapitre enchaîne en considérant la Ville de Montréal comme un lieu clé pour tester des solutions aux conséquences des changements climatiques. Il se conclue en présentant les objectifs et la question de recherche.

1.1. Les villes au premier plan des conséquences des changements climatiques

Les villes sont aux premières loges pour observer et subir les conséquences des changements climatiques (Bulkeley et Betsil, 2013; Hughes et Hoffman, 2020). Cette section vise à présenter les raisons derrière cette vulnérabilité. Elle permet aussi de distinguer les deux principales catégories de mesures que les villes peuvent mettre en place en matière de lutte aux changements climatiques, soit des mesures d'atténuation et d'adaptation.

1.1.1. L'urbanisation croissante

L'augmentation de la population urbaine atteint actuellement des sommets sans précédent, notamment dans les pays d'Afrique et d'Asie (Birkmann *et al.*, 2020). Alors qu'elle représentait 4.2 milliards de personnes, soit 55% de la population mondiale en 2018, la population habitant les villes devrait atteindre 6,5 milliards de personnes d'ici 2050 (PNUD, 2021 ; Birkmann *et al.*, 2020; Bulkeley, 2010). Cette expansion rapide de la population en milieu urbain est liée notamment à l'urbanisation des pays en développement et à la migration des populations rurales vers les grands centres (PNUD, 2021). Cette augmentation se fait également sentir au Canada, alors qu'un peu plus des trois quarts de la population habite désormais en milieu urbain (Guay, 2021). Cette densité favorise la poursuite de nombreuses activités économiques et de subsistance (Guay, 2021). Considérant cela, elles représentent le milieu de vie de plusieurs catégories de personnes : des professionnel.le.s, des jeunes familles, mais également des personnes marginalisées et en situation de précarité s'y côtoient au quotidien.

Malgré qu'elles occupent seulement 3 % des terres, les villes émettent plus de 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Tout d'abord, cela s'explique parce qu'elles sont productrices de la plupart des biens de consommation (PNUD, 2021). Ensuite, elles exercent un effet négatif sur le cycle du carbone et les systèmes climatiques de deux manières distinctes (Romero-Lankao et Dodman, 2011). Premièrement, elles sont d'importants émetteurs d'aérosols, de déchets solides et de gaz à effet de serre (Birkmann *et al.*, 2020). Deuxièmement, le développement urbain des dernières décennies entraîne de nombreuses conséquences sur les écosystèmes naturels, lesquels sont menacés par la construction de projets industriels et immobiliers (Bulkeley et Castán Broto, 2013). Le processus d'urbanisation a également un effet sur les terres arables, menant à la fois à leur déforestation et à leur changement d'usage (Bulkeley et Castán Broto, 2013). L'aménagement de banlieues peu densifiées en périphérie des grands centres entraîne un flux constant de véhicules entrant ou sortant des villes et des agglomérations urbaines, ajoutant à la concentration des émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire (Hughes et Hoffman, 2020). Cela s'observe d'ailleurs au Québec, où l'aménagement de milieux urbains de plus en plus étalés a notamment contribué à la perte de nombreuses terres arables et de milieux naturels riches en biodiversité (Bernier, 2021).

1.1.2. La vulnérabilité des villes aux conséquences des changements climatiques

Les villes sont également victimes des changements climatiques qu'elles contribuent à accélérer. Pour faciliter le transport de marchandises, de nombreuses grandes villes ont été bâties en zones côtières (GIEC, 2021 ; Hughes et Hoffman, 2020). La montée des eaux menace des grandes mégapoles, notamment en Asie et en Europe, mais aussi au Canada (Hughes et Hoffman, 2020). De plus, la communauté scientifique soutient que des impacts quotidiens sur la santé des citoyens en milieu urbain et sur la survie des écosystèmes se feront davantage sentir dans les prochaines décennies, et ce, malgré la mise en place de mesures d'adaptation ou d'atténuation (GIEC, 2021). L'augmentation des menaces d'événements climatiques plus extrêmes et plus fréquents, comme des crues intenses, combinées au fort couvert minéralisé caractéristique des villes, menacent les infrastructures urbaines vieillissantes (GIEC, 2021). D'ailleurs, si ces impacts des changements climatiques ne sont pas adéquatement planifiés, pris en compte ou gouvernés, les vulnérabilités des villes sont susceptibles d'être aggravées (Birkmann *et al.*, 2020). Les modèles climatiques suggèrent d'ailleurs que plusieurs villes du Canada connaîtront une augmentation notable du nombre de jours et nuits chaudes, alors que le climat se réchauffera (Ouranos, s.d.). L'été 2021 fût notamment marqué par une hausse des incendies de forêt en Ontario (Radio-Canada, 2021), entraînant le plus long épisode de smog depuis plus de huit ans au Québec (Radio-Canada, 2021), et par le fracassement successif de records canadiens de chaleur en Colombie-Britannique, où la température a atteint 49,5 degrés le 30 juin 2021 (Xenos, 2021). Les scientifiques soutiennent que ces perturbations toucheront particulièrement les personnes vulnérables et marginalisées, lesquelles disposent de moins de ressources pour se protéger des aléas climatiques, ce qui risque d'accentuer leur précarisation et les inégalités sociales (Wang et Lo, 2021.).

1.1.3. L'atténuation et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques

La réponse aux enjeux environnementaux peut être caractérisée en deux grandes catégories : les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation aux conséquences des changements

climatiques. Les mesures d'atténuation réfèrent aux efforts investis pour stabiliser et réduire les émissions de gaz à effet de serre et les effets des changements climatiques (Blennow *et al.*, 2021). L'adaptation aux changements climatiques, quant à elle, suppose d'adapter les écosystèmes naturels et les populations humaines aux événements climatiques actuels et futurs afin de minimiser leurs effets négatifs, mais aussi afin de profiter de leurs effets positifs (Salzmann *et al.*, 2016).

Les politiques actuellement mises en place par les gouvernements semblent mettre l'accent soit sur l'atténuation ou sur l'adaptation. Historiquement, ces mesures comme réponse aux enjeux climatiques ont été préférées par les différents paliers gouvernementaux (Biesbroek *et al.*, 2009). Or, il ressort de la littérature scientifique que les mesures d'atténuation à elles seules ne pourront répondre aux impacts des perturbations à venir (Sharifi, 2021). Ce faisant, l'importance des mesures d'adaptation est de plus en plus documentée par la recherche. Cela provient notamment du fait que, malgré les mesures d'atténuation mises en place, de nombreuses perturbations environnementales seront inévitables. Ainsi, tel que le soumet Sharifi (2021), des politiques favorisant à la fois l'atténuation et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques seraient davantage appropriées pour permettre aux sociétés de répondre aux défis à venir. Par exemple, cela peut inclure une meilleure planification des rues et des espaces urbains pour les verdir ou pour favoriser les déplacements à pied. D'une part, une telle mesure est susceptible de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation de l'automobile. D'autre part, elle permet de réduire les îlots de chaleur et de permettre aux individus de se rafraîchir lors de chaleurs extrêmes.

1.2. La transition socio-écologique : un concept pour répondre aux conséquences des changements climatiques

La notion de développement durable est formulée en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé « *Notre avenir à tous* » (*Rapport Brundtland*) (Commission Brundtland, 1987; Betsil et Bulkeley, 2007). Dans ce rapport, le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux

besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Commission Brundtland, 1987). L'objectif du développement durable est de concilier à la fois les aspects environnementaux, sociaux et économiques des activités humaines (Commission Brundtland, 1987). Pour certains, la notion de développement durable se base sur des valeurs anthropocentriques, c'est-à-dire qu'elle place l'être humain au centre du monde et des prises de décision, amenant à considérer l'environnement comme étant une ressource pouvant être consommée et gérée (Theys, 2014). Ce principe défend une croissance économique à l'échelle mondiale se faisant dans le respect de l'environnement afin d'assurer de meilleures conditions de vie à toutes et à tous (GIEC, s.d.). Ainsi, cette approche n'appelle pas à une transformation radicale des mécanismes économiques en place, mais à la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques.

Le risque accru de franchissement de plusieurs points de basculement par les écosystèmes planétaires suggère que nos modèles de société subiront de nombreux chamboulements environnementaux au cours des prochaines décennies et qu'ils devront s'y adapter (Betsil et Bulkeley, 2007). Ainsi, pour certains, le concept de développement durable serait aujourd'hui confronté à une crise (Theys, 2014). Compte tenu des raisons qui précèdent, il ne serait plus adéquat pour répondre aux défis globaux de l'humanité (Theys, 2014). Il laisserait donc peu à peu la place au principe de la « transition écologique », lequel est désormais utilisé pour décrire un besoin de changement radical d'état des sociétés contemporaines (Audet et Gendron, 2012). Contrairement à la notion de développement durable, la transition écologique remet en question le système socio-économique en place. Pour plusieurs, les sociétés devraient être transformées et renouvelées pour que les espèces humaines, animales et végétales puissent vivre en harmonie entre eux, mais aussi avec leur environnement, tout en étant en mesure de prospérer malgré les perturbations climatiques extrêmes à venir (Markard *et al.*, 2012; Cotterman *et al.*, 2021). Tel que le mentionnent Audet et Gendron, ce nouveau paradigme suggère notamment une transformation plus profonde des institutions, de la gouvernance et de l'aménagement du territoire (Audet et Gendron, 2012). À l'opposé de la notion de développement durable, la transition écologique suppose également une contestation des structures capitalistes, comme la consommation et la production excessive de biens et services ou le libre-marché économique (Sharifi, 2021). Finalement, la transition écologique propose une meilleure inclusion des structures de gouvernance locale et des citoyennes et des citoyens dans la recherche

de solutions aux problèmes environnementaux (Sharifi, 2021).

Malgré l'utilisation grandissante du terme « transition écologique », une définition commune n'a pas encore été largement acceptée par les organisations ou la communauté scientifique. Comme le souligne Audet (2012, 2022), la notion de transition a motivé plusieurs discours sur la réponse aux conséquences des changements climatiques, notamment chez les grandes organisations internationales, telles que le *Programme des Nations Unies pour l'environnement*, l'*Organisation de coopération et de développement économiques*, et l'*Agence internationale de l'énergie*. De la transition énergétique au Mouvement des villes en transition, en passant par l'économie verte, ce concept est employé par divers actrices et acteurs (Silva et Stocker, 2018 ; Audet, 2012), entraînant ainsi des conflits d'interprétation. Par exemple, pour les tenants d'une transition énergétique, l'objectif de la transition serait de favoriser l'émergence d'une économie décarbonée pour lutter contre les changements climatiques (Hourcade et Van Neste, 2019). Ce discours centré sur les technologies vertes se fonde notamment sur l'électrification des transports, des bâtiments et des industries. D'un autre côté, les partisans du discours des Villes en transition soutiennent que la transition se fera « par la base », sera alimentée par l'auto-organisation des communautés locales et leur rejet des valeurs capitalistes (Hopkins, 2007). Pour d'autres, la transition écologique représente davantage une théorie du changement, c'est-à-dire qu'elle offre un cadre conceptuel pour mieux comprendre la dynamique et la coévolution des différents systèmes sociaux au cours de leur transformation (Geels et Kemp, 2007 ; Voß *et al.*, 2009; Cotterman *et al.*, 2021).

Dans le cadre de ce mémoire, nous retenons la définition de la transition sociale et écologique (socio-écologique) formulée par Voß et Kemp (2006), d'après laquelle une transition serait le processus au sein duquel plusieurs domaines qui se supportent, s'alimentent et se renforcent effectuent une transformation. Ces transformations pourraient ainsi désinstitutionnaliser des configurations existantes et en institutionnaliser des nouvelles, lesquelles seraient potentiellement plus viables (Fuenfschilling et Binz, 2018). Pour cette approche, qui s'inscrit dans le champ des *sustainability transitions*, la transition devra être à la fois sociale et écologique, c'est-à-dire qu'elle devra reposer autant sur la transformation fondamentale des processus sociaux, des institutions que sur des innovations écologiques et technologiques (Audet, 2015). Ainsi, la

transition telle que nous l'entendons est considérée comme étant un processus social entraînant des changements profonds notamment dans la culture, le politique et les pratiques des individus et organisations, lesquels caractérisent nos rapports destructeurs aux écosystèmes naturels (Frantzeskaki *et al.*, 2018). Elle appelle également aux concepts de convivialité des milieux de vie, de partage des ressources et de prise en considération des impacts démesurés que les changements climatiques auront sur les groupes vulnérables (Hopkins, 2008). La transition socio-écologique pourrait donc être conceptualisée comme étant un processus de changement institutionnel, demandant que les décideurs, les industries et la société civile considèrent les limites sociales, techniques et écologiques, tant des communautés que des écosystèmes planétaires, dans le déploiement de solutions aux conséquences des changements climatiques (Fuenfschilling et Binz, 2018; Geels, 2004; Cotterman *et al.*, 2021).

1.3. La gouvernance des changements climatiques : du global au local

Cette section discute de la difficulté des instances internationales d'aborder adéquatement les enjeux liés au climat, notamment en raison de la lenteur d'action et de l'adoption d'accords non contraignants pour les états. Ensuite, elle vise à introduire le concept de gouvernance et, plus précisément, celui de la gouvernance de la question climatique. Cette section se termine avec le nouvel intérêt porté à une meilleure inclusion de l'échelle locale dans la gouvernance climatique.

1.3.1. Les obstacles à la gouvernance internationale des changements climatiques

Les changements climatiques ne connaissant pas les frontières, leur gouvernance est traditionnellement restée entre les mains des instances internationales et nationales, suivant un cadre de prise de décisions de type top down ou descendantes (Betsill et Bulkeley, 2007). Depuis la création du Comité intergouvernemental de négociation pour la future *Convention cadre sur les changements climatiques (CCNUCC)*, de nombreux traités internationaux ont été conclus entre

les états. Par exemple, le *Protocole de Montréal*, entré en vigueur en 1989, identifie les changements climatiques comme un problème de pollution globale, notamment en raison de l'utilisation de substances toxiques menaçant la couche d'ozone (Dahan, 2014). Ensuite, en 1994, la *CCNUCC* entrait en vigueur, appelant les états à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à « un niveau empêchant toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Troisièmement, l'*Accord de Paris* (2015), entré en vigueur en 2016, engage les états à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C et, si possible de 1,5°C au deçà des températures de l'ère préindustrielle. Pour y arriver, l'*Accord de Paris* (2015) mise sur la transformation économique et sociale des sociétés afin d'atteindre la carboneutralité.

Or, malgré ces nombreux engagements, le succès des traités internationaux pour contrer les conséquences des changements climatiques demeure mitigé. Tout d'abord, les fondements du droit international font en sorte que les objectifs qui y sont posés demeurent majoritairement non-contraignants. Aucune conséquence n'est prévue pour les états n'atteignant pas leurs cibles et leur caractère est généralement volontaire. On leur reproche également un manque de véritable stratégie globale et de volonté politique (Bulkeley, 2010). Effectivement, certains pays ne souhaitent pas entraver leur développement économique national par l'adoption de principes nécessitant la réduction de la production industrielle (Dahan, 2014). Par ailleurs, les tensions et les inégalités entre les pays du nord et du sud rendent difficiles l'adoption de principes radicaux, courageux ou unanimes (Dahan, 2014). De plus, les moyens de coordonner les actions entre les différents gouvernements, la difficulté d'en vérifier l'effectivité ou d'évaluer leur efficacité ne sont pas suffisants pour amener de véritables changements dans les pratiques dommageables pour l'environnement. Au surplus, de nombreux membres de la société (le secteur privé, la société civile, les villes et les provinces) ne sont pas parties à la *CCNUCC* (Chaloux *et al.*, 2022). Or, ceux-ci contribuent, en raison de leurs champs de compétence respectifs, à la mise en œuvre des engagements pris par les états.

1.3.2. Le paradigme de la gouvernance

De manière générique, la notion de « gouvernance » renvoie à une décentralisation étatique du pouvoir politique (Durand Folco, 2016). Elle reconnaît que divers types d'actrices et d'acteurs (par exemple, de la société civile, de la sphère économique, du gouvernement, de la communauté scientifique) participent à la coordination des actions sociales à travers des formes hybrides de partenariats et de réseaux (Hölscher *et al.*, 2019). Pour Durand Folco (2016), qui avance que la gouvernance est un paradigme, celle-ci approche le pouvoir comme étant un processus dynamique. Il n'y serait pas concentré dans les mains d'une seule autorité ou institution (Durand Folco, 2016). D'après Biermann *et al.*, ce dynamisme provient de l'intégration de règles formelles et informelles et de réseaux d'actrices et d'acteurs à tous les niveaux de la société (Biermann *et al.*, 2010).

La montée en popularité du paradigme de la gouvernance a mené les chercheuses et chercheurs à questionner l'effet de l'action publique locale sur les décisions nationales (Betsill et Bulkeley, 2007). Il est avancé que les actrices et acteurs non-étatiques pourraient potentiellement contribuer à la restructuration de la réponse aux défis posés par les changements climatiques (Betsill et Bulkeley, 2007). Au regard de ces défis, Anguelovski et Carmin (2011) supposent que la gouvernance de l'action climatique locale pourrait se définir comme étant la manière par laquelle les différents actrices et acteurs articulent ensemble les objectifs en matière de climat, par l'exercice de leur influence et autorité, mais aussi par la gestion et la planification de l'aménagement du territoire. D'après cette vision, les gouvernements locaux jouent un rôle de premier plan dans la gouvernance du climat urbain (Betsill et Bulkeley, 2007). Par la création et l'intégration de connaissances, de nombreux actrices et acteurs des communautés locales, des gouvernements régionaux et nationaux, des entreprises et des instituts de recherche contribuent à la mise en œuvre de l'action climatique (Burch *et al.*, 2016). Afin de combler certains besoins de leur communauté, ces groupes expérimentent des innovations sociales, économiques et technologiques, en plus d'organiser les prestations de services de manière alternative (Bulkeley, 2010 ; Burch *et al.*, 2016 ; Hughes et Hoffman, 2020). Dans cette perspective, tous ces actrices et acteurs devraient être considérés comme étant des partenaires légitimes dans les questions liées aux processus de prises de décisions en ce qui concerne les actions face aux conséquences des changements climatiques (Betsill et Bulkeley, 2006).

1.3.3. La gouvernance locale des changements climatiques, une opportunité pour la transition socio-écologique

Depuis quelques décennies, les milieux urbains retiennent d'avantage l'attention des instances internationales en matière de lutte aux changements climatiques (Chaloux *et al.*, 2022). Certains traités appellent spécifiquement à la construction de milieux urbains viables pour les tous les écosystèmes et à la redéfinition de la gouvernance locale (Chaloux *et al.*, 2022).

Tout d'abord, le *Rapport Brundtland* fût un précurseur dans l'affirmation du rôle des villes dans la mise en œuvre du développement durable. Depuis sa parution en 1987, les concepts de *sustainable cities* et de *urban sustainability* ont gagné en importance partout dans le monde (Bulkeley, 2010). Depuis sa publication, plusieurs instances et traités internationaux reconnaissent le rôle des villes dans la gestion des changements climatiques. Plus récemment, l'*Accord de Paris* (2015) appelait les « acteurs non-étatiques », dont les villes, les entreprises et les organisations de la société civile à agir de manière concertée pour limiter l'augmentation des températures mondiale. Ceux-ci sont invité, de manière non-contraignante, à accroître leurs efforts et à soutenir les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux conséquences des changements climatiques (Accord de Paris, 2015).

En septembre 2015, les 192 États membres des Nations Unies et le Canada adoptent le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Agenda 2030). L'objectif 11 de l'*Agenda 2030* vise la construction de villes et communautés durables (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). Plus précisément, il appelle au renforcement de l'urbanisation inclusive et durable pour tous. Il commande également la mise en place de programmes de planification et de gestion participatifs, intégrés et durables (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). Finalement, l'*Agenda 2030* prévoit la nécessité d'adopter des politiques sur l'adaptation aux changements climatiques et d'assurer l'accès de tous à des espaces verts et sécuritaires d'ici 2030 (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). Ces objectifs touchent directement les compétences des villes et municipalités en matière d'aménagement du territoire, notamment.

Malgré les principes intéressants de ces traités au regard des villes, il demeure que leur application réside le plus souvent entre les mains des instances nationales et internationales. Cette vision descendante de la gouvernance des changements climatique ignore l'importance du rôle des instances locales et municipales dans leur mise en œuvre, puisqu'elles arrivent au bas de cette structure. Pour surmonter ce manque d'avancées, voire de volonté politique, de la part des gouvernements nationaux, plusieurs chercheuses et chercheurs, dont Bulkeley et Castán Broto (2013), soutiennent qu'une transformation de la gestion des conséquences des changements climatiques devrait s'opérer. À titre d'exemple, une plus grande intégration des échelles locales et municipales pourrait avoir pour effet de contrebalancer cette incapacité des instances internationales et des gouvernements nationaux de rencontrer leurs objectifs en matière climatique (Bulkeley et Castán Broto, 2013). Si les villes utilisent la proximité qu'elles détiennent avec les citoyennes citoyens, en plus des outils dont ils disposent au sein de leurs champs de compétences, elles auraient le potentiel de largement contribuer à l'atteinte des cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Amundsen *et al.*, 2017). Dans cette optique, l'*Agenda 21*, un programme international de mise en œuvre du développement durable pour le 21^e siècle, propose une vision intégrée et participative de la planification du développement durable pour les gouvernements locaux (Agenda 21, s.d.). L'*Agenda 21*, qui inspire la vision et les politiques de plusieurs villes et municipalités, dont la Ville de Montréal, promeut l'apprentissage des appareils municipaux par le savoir des citoyennes et citoyens, des organisations locales et des entreprises de proximité (Ville de Montréal, s.d.). Contrairement aux autres traités internationaux mentionnés ci-dessus, l'*Agenda 21* suggère des transformations dans les modes de gouvernance des instances locales pour s'éloigner des structures traditionnelles descendantes et des approches basées seulement sur les politiques élaborées par les dirigeants.

Devant cette difficulté des instances internationales de répondre adéquatement aux conséquences des changements climatiques, de nombreux individus à l'échelle locale se rassemblent et prennent action. Au surplus, les populations locales interpellent les décideuses et décideurs à prendre action sur les perturbations touchant leurs milieux de vie. Certaines villes, par exemple, tentent de redéfinir leurs mécanismes de gouvernance et de planification du territoire pour répondre aux défis climatiques en se basant notamment sur les principes de l'*Agenda 21*. Il s'avère que certaines caractéristiques les définissant, comme la proximité avec la population et leurs compétences, en font des actrices et acteurs clés pour contribuer à l'atteinte des cibles de

réduction des gaz à effet de serre des instances nationales, en plus d'adapter les sociétés à leurs conséquences.

1.4. Les villes comme nouvelle échelle d'action

Alors que la précédente sous-section vise à poser les bases de la manière dont la question climatique est actuellement gouvernée, celle-ci vise à approfondir le rôle et les opportunités des villes en la matière.

1.4.1. Un contexte multi-niveaux et multi-acteurs

Comme les changements climatiques représentent un défi qui ne peut être relevé uniquement par une seule organisation ou niveau de gouvernance, il semble exister un besoin pour une « gouvernance à plusieurs niveaux ou à plusieurs échelles » des enjeux soulevés par ceux-ci (Leck et Simon, 2013). Plusieurs suggèrent même qu'une gouvernance de type multi-niveaux, ou les différents membres de la société agissent au sein de leurs champs de compétence dans un but commun, serait susceptible de contrebalancer la difficulté des instances nationales et internationales de rencontrer les objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Bulkeley, 2010). En venant contester la nature descendante de la gouvernance des changements climatiques, la gouvernance de type multi-niveaux propose plutôt un modèle de gouvernance polycentrique et horizontal dans lequel plusieurs sphères d'autorité sont interconnectées pour gouverner certains enjeux transversaux prenant de nombreuses formes, comme les changements climatiques et la transition socio-écologique (Betsill et Bulkeley, 2006; Bulkeley, 2010).

En œuvrant au sein de leurs champs de compétence, les villes pourraient contribuer de manière significative à l'atténuation des conséquences des changements climatiques et à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre des gouvernements nationaux. Les villes pourraient moduler leur gouvernance locale dans un contexte de gouvernance multi-niveaux, et

avoir une influence sur les politiques adoptées aux échelles de gouvernement supérieures (IPCC, 2014; Betsill et Bulkeley, 2006). La relative autonomie des villes a d'ailleurs permis d'adapter leur réponse aux changements climatiques selon leur contexte local. Plusieurs d'entre elles ont localement développé un discours se fondant sur les principes de l'*Agenda 21* en intégrant, notamment, une dimension participative à leurs mécanismes de prises de décision (Agenda 21, s.d.). Toutefois, les actions à mettre en place en matière climatique dans les villes posent des défis, notamment liés aux compétences des différents paliers décisionnels (local, national, global) (Neij et Heiskanen, 2021 ; Hoppe et Van Bueren, 2015) et à la fragmentation administrative des structures complexe de gouvernance locales, qui impliquent l'interaction de nombreux actrices et acteurs, d'institutions et de réseaux (Neij et Heiskanen, 2021).

Par ailleurs, l'interaction entre les individus et l'État représente un maillon important de la gouvernance multi-niveaux. Ce concept repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel plus la prise de décision sera participative, plus elle impliquera les actrices et acteurs directement touchés par les décisions, et plus elle sera susceptible de répondre aux besoins des populations locales (Bulkeley, 2010). La gouvernance multi-niveaux suppose donc une relation entre les différents paliers étatiques, mais également entre l'État et les actrices et acteurs de la société civile où ils agissent en réseaux. Ces réseaux joueraient un rôle important dans les prises de décisions des intervenants à différents niveaux et à différentes échelles territoriales (Betsill et Bulkeley, 2006). Bien que les états demeurent centraux en matière de prise de décision, les compétences sont partagées et disputées, plutôt que d'être strictement sous leur monopole (Burch *et al.*, 2016). Ainsi, dans le paradigme de la gouvernance multi-niveaux, des partenariats entre les actrices et acteurs publics et privés autour de projets particuliers est favorisés. Des organisations de la société civile et l'administration municipale peuvent travailler ensemble pour l'élaboration de politiques locales en matière de lutte aux changements climatiques, lesquelles sont susceptibles de répondre davantage aux besoins de la population qu'une politique adoptée unilatéralement par les décideurs (Betsill et Bulkeley, 2007 ; Betsill et Bulkeley, 2010)

Pour Betsill et Bulkeley (2010), la gouvernance multi-niveaux n'implique pas nécessairement un affaiblissement de l'intervention de l'État, mais plutôt une redéfinition de sa portée et de ses activités. Cette transformation institutionnelle du rôle de l'État pourrait contribuer à une

réorganisation de la société, au sein de laquelle il occuperait davantage la position de partenaire ou d'accélérateur (Burch *et al.*, 2016).

1.4.2. Les villes : des compétences législatives propices à l'adoption de mesures ambitieuses

Les villes sont définies par des contextes qui varient en fonction des régions et des pays. Malgré cela, elles sont davantage considérées pour intervenir en matière environnementale, notamment en raison de leurs compétences particulières (Hölscher *et al.*, 2019). Premièrement, les autorités municipales jouent un double rôle de première ligne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles représentent également l'autorité gouvernementale bénéficiant de la plus grande proximité avec les citoyennes et citoyens, faisant d'elles les mieux positionnées pour influencer les comportements individuels (Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2017 ; Amundsen *et al.*, 2017; Bulkeley et Betsill, 2007). D'un autre côté, elles demeurent sujettes aux pressions citoyennes sur les enjeux touchant la vie urbaine. Ainsi, en plus de travailler dans le but d'éviter un emballement climatique, elles doivent également participer à la réduction des vulnérabilités des populations et territoires aux changements climatiques (Romero-Lankao et Dodman, 2011).

De plus, les autorités à l'échelle municipale n'ont pas les mêmes compétences dans la mise en œuvre de politiques ou mesures environnementales que les autres paliers de gouvernement. Ce faisant, les mesures, politiques et instruments adoptés sont amenés à différer. À titre d'exemple, les compétences accordées aux villes et municipalités québécoises en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* en font des acteurs propices pour la création de milieux de vie conviviaux adaptés aux conséquences des changements climatiques. Les autorités municipales ont compétence sur plusieurs aspects ayant un impact direct sur la vie quotidienne des gens, en plus d'avoir le contrôle sur plusieurs sources critiques d'émissions de gaz à effet de serre (Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2017). Au Québec, elles ont notamment compétence sur la mobilité et les transports locaux, en plus de la gestion des déchets et de l'aménagement de l'espace public. Elles ont également compétence sur la gestion des parcs et espaces verts sur leur territoire, sur la sécurité et l'alimentation en eau potable. Les villes sont donc dans une situation

où elles peuvent mettre de l'avant des mesures pour répondre aux conséquences des changements climatiques. Malgré cela, le pouvoir d'action des autorités municipales demeure limité, notamment parce qu'il s'inscrit dans une dynamique multi-niveaux de distribution des pouvoirs. Les villes sont, entre autres, contraintes par les paliers politiques régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux et ne possèdent pas toutes les compétences ou ressources financières pour agir à la hauteur de leurs ambitions (Webb *et al.*, 2016). Leur pouvoir d'action dépend donc de la volonté politique des paliers politiques supérieurs et des budgets octroyés par ceux-ci (Moser et Ekstrom, 2010). Elles doivent également conjuguer avec les engagements pris par ces mêmes paliers décisionnels, lesquels ne sont pas toujours alignés avec leur vision. À l'interne, les administrations municipales doivent aussi manœuvrer avec les lourdeurs de l'appareil administratif, en plus des ressources humaines et matérielles bien souvent limitées (Durand-Folco, 2016). Finalement, les dynamiques municipales en silo, les volontés électoralistes des partis au pouvoir et la nature multidimensionnelle des enjeux environnementaux rendent difficile la mise en œuvre de politiques ou plans environnementaux de longue haleine (Aylett, 2015; Betsill et Bulkeley, 2006; Burch *et al.*, 2016).

Troisièmement, comme les espaces urbains correspondent au milieu de vie des individus, ils sont souvent sujets à une forte pression citoyenne étant susceptible d'influencer les prises de décisions à l'échelle locale (Frantzeskaki *et al.*, 2017.) On y retrouve un foisonnement d'initiatives citoyennes, lesquelles se basent sur la collaboration, l'expérimentation et l'innovation sociale à l'échelle des quartiers ou des milieux de vie (Grandin et Sareen, 2020; Voß *et al.*, 2006). Ces initiatives citoyennes ont souvent pour but de combler des besoins clairement identifiés par les communautés locales et d'améliorer leur milieu de vie (Voß *et al.*, 2006). Ces initiatives prennent plusieurs formes, comme des dispositifs d'utilisation temporaire de l'espace urbain et des interventions à court terme, incluant des représentations artistiques éphémères, la transformation de terrains vacants en jardins partagés par des groupements de voisines et de voisins ou à l'installation de campements temporaires par des personnes marginalisées. Ceux-ci, par leur représentation des besoins et des attentes de la communauté, influencent la façon dont les villes sont gérées (Castán Broto et Bulkeley, 2013). Actuellement, la place des individus dans cette dynamique multi-niveaux de prises de décision dans la ville se résume souvent à une prise de parole par l'entremise d'organisations ou d'associations. (Durand-Folco, 2016). Les citoyennes et citoyens sont majoritairement appelés à intervenir à l'étape de la consultation sur un projet

préalablement sélectionné par les administrations municipales, plutôt qu'à toutes les étapes du processus décisionnel. Se faisant, leur réel pouvoir sur les prises de décision demeure présentement limité.

1.5. Montréal, un lieu bien positionné pour une transition socio-écologique à l'échelle locale

Nous attendons des villes qu'elles contribuent à l'atténuation des changements climatiques en proposant des actions politiques efficaces dans un contexte de gouvernance multi-niveaux ou multi-acteurs. La Ville de Montréal ne fait pas exception. Dans les prochaines sous-sections, nous discutons des caractéristiques de la Ville de Montréal, de sa structure et des éléments faisant en sorte qu'il s'agit d'un lieu intéressant pour tester des solutions alternatives pour atténuer les conséquences des changements climatiques.

1.5.1. Une structure multi-niveaux

La Ville de Montréal représente une illustration intéressante pour la création d'un cadre d'analyse de la gouvernance multi-niveau en milieu urbain. Cette ville est reconnue pour son capital social, sa vitalité citoyenne et sa bonne capacité de mobilisation des acteurs urbains (Durand Folco, 2016). Sa forme institutionnelle est particulière. En plus d'être circonscrite entre les normes internationales et les limites imposées par les politiques et le financement du pallier national, sa gestion est répartie sur quatre niveaux : un organisme de gestion régionale, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal, la Ville centre et 19 arrondissements majoritairement décentralisés.

La CMM représente un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités réparties sur un territoire d'environ 4 374 km² (Communauté métropolitaine de Montréal, s.d.). En vertu de sa loi constitutive, la CMM est dirigée par un conseil composé de 28 élus provenant des municipalités membres. Le maire ou la mairesse de Montréal en est d'office le président (Ville de Montréal, s.d.). La CMM a notamment l'obligation

de maintenir en vigueur un *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* pour son territoire. Elle doit également avoir un *Plan métropolitain des grands enjeux du développement économique* pour son territoire. Elle a également compétence dans la planification de la mobilité à l'échelle métropolitaine. L'organisation de la Ville de Montréal doit être conforme, dans sa planification, à la vision d'ensemble posée par la CMM.

Le conseil d'agglomération de Montréal est composé de la mairesse de Montréal, de 15 élu.e.s municipaux et des mairesses ou maires des 14 villes reconstituées (Ville de Montréal, 2023). Son rôle est d'adopter des règlements et d'autoriser des dépenses liées aux services communs à l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, comme le logement social, les services d'urgence ou le transport collectif (Ville de Montréal, 2023).

Les décisions de la Ville centre sont prises par le conseil de ville. Il est composé de la mairesse ou du maire de la ville, des 19 mairesses ou maires d'arrondissement et de 46 conseillères ou conseillers de ville élus. Le conseil exerce les compétences prévues légalement et celles qui ne sont attribuées ni aux conseils d'arrondissement, ni au conseil d'agglomération. Ces compétences touchent notamment l'adoption et la modification au plan d'urbanisme, certains parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs, l'environnement et le développement social.

Chacun des 19 arrondissements montréalais détient également un conseil d'arrondissement. Ces conseils d'arrondissement sont composés de la mairesse ou du maire d'arrondissement, de conseillères et conseillers de la ville et de conseillères et conseillers d'arrondissement qui varient en nombre (Ville de Montréal, s.d.). Ils bénéficient tous d'une autonomie partielle ou globale relativement à leurs compétences, lesquelles englobent notamment l'élaboration de règlements d'urbanismes; la délivrance de permis d'occupation de l'espace; la gestion et l'entretien du domaine public, dont les parcs; l'entretien de la voirie; la gestion de l'offre de services en matière de culture, de loisirs, de sport et de développement social; le soutien financier aux organismes locaux de développement économique, communautaire et social et la communication avec les citoyennes et citoyens (Ville de Montréal, s.d.). Pour Durand-Folco (2017), la variété de compétences et l'autonomie budgétaire des arrondissements montréalais offrent une marge de manœuvre intéressante pour l'expérimentation et l'innovation démocratique à l'échelle microlocale.

1.5.2. Une volonté politique renouvelée

Depuis l'élection du parti Projet Montréal et de Valérie Plante à titre de mairesse de Montréal en 2017 et sa réélection en 2021, la Ville de Montréal démontre un dynamisme renouvelé dans l'action environnementale. La vision de la Ville de Montréal à cet effet insiste sur la nature en ville, les milieux de vie, la gestion des déchets et l'inclusion de toutes et tous dans les prises de décisions. (Ville de Montréal, 2020). Le *Plan climat 2020-2030* de la Ville de Montréal reflète d'ailleurs assez bien les enjeux de la transition socio-écologique urbaine. Il insiste sur des aspects sociaux comme la solidarité, l'équité et l'inclusion, mais aussi sur la gouvernance démocratique et participative. Le *Plan climat 2020-2030* porte aussi sur des priorités bien matérielles, comme la réduction des gaz à effet de serre, la mobilité durable, l'aménagement et la gestion des matières résiduelles (Ville de Montréal, 2020). Le *Plan climat 2020-2030* identifie trois échelles d'intervention, soit la métropole, le quartier et l'humain. Ce faisant, il s'inscrit dans une vision de type multi-niveaux (Ville de Montréal, 2020). Dans sa démarche, la Ville de Montréal, par l'entremise du *Plan climat 2020-2030* (2020), prévoit notamment mobiliser les citoyennes et citoyens. En plus d'avoir pour objectif de « renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion », le *Plan climat 2020-2030* vise à « amplifier la démocratie et la participation ». Pour ce faire, la Ville de Montréal entend appuyer les initiatives citoyennes en matière de transition écologique et proposer, dans chaque arrondissement, un mécanisme de collaboration entre les administrations locales, les services centraux de la Ville et les actrices et acteurs sur le terrain (Ville de Montréal, 2020). D'après le *Plan Climat 2020-2030* (2020), ces mécanismes se baseront sur la coconstruction, la mise en commun des ressources, la délégation et la participation citoyenne. Malgré cela, la manière d'intégrer les citoyens dans la structure multi-niveaux de la gouvernance de la ville demeure vague.

De plus, avec la création du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) en janvier 2019, la Ville de Montréal affirme l'importance de la résilience urbaine et communautaire dans un contexte de transformation des sociétés (Ville de Montréal, 2021). Grâce au BTER, elle compte se doter d'outils pour prendre les mesures nécessaires pour l'atteinte des cibles en matière de réduction des gaz à effet de serre, de carboneutralité, d'inclusion sociale et d'adaptation aux

changements climatiques (Ville de Montréal, 2021). Le BTER accompagne notamment les unités administratives de la Ville de Montréal pour transformer les pratiques et comportement et participe à la mise en œuvre des mesures du *Plan climat 2020-2030* (Ville de Montréal, 2021).

En 2020, pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal a réservé une proportion de son budget pour réaliser des projets proposés et choisis par la population (Ville de Montréal, 2020). Cette démarche a permis aux citoyennes et citoyens de voir des projets, comme des mini- forêts urbaines, du mobilier festif inclusif et sécuritaire et une serre quatre saisons, émerger au sein de la ville (Ville de Montréal, 2020).

Les arrondissements montréalais prennent également action de leur côté pour agir pour la transition écologique. L'ARPP est notamment le premier, en 2020, à adopter un *Plan stratégique de transition écologique* ayant pour objectif de « rendre les milieux de vie plus résilients et inclusifs face aux défis climatiques, sanitaires, économiques » auquel la société est confrontée (ARPP, 2020). L'Arrondissement du Sud-Ouest s'est ensuite doté d'un tel plan et d'autres arrondissements, comme l'AMHM, ont annoncé leur intention d'emboîter le pas (Ville de Montréal, s.d.). De plus, plusieurs d'entre eux réforment leurs règlements d'urbanisme pour accélérer la transition écologique (Ville de Montréal, s.d.). Ceux-ci visent à modifier les dispositions règlementaires touchant principalement le verdissement, la protection et la plantation d'arbres sur le domaine privé, la gestion durable des eaux pluviales ainsi que le verdissement au sol lors de l'aménagement de stationnements (Ville de Montréal, s.d.). De plus, certains arrondissements montréalais ont mis en place des mécanismes pour encourager la population à prendre part aux prises de décision. Certains adoptent des budgets participatifs alors que d'autres misent sur les programmes d'aménagement de ruelles vertes ou sur l'intégration de partenariats pour des projets particuliers (Ville de Montréal, s.d.).

Par ces projets, la Ville de Montréal et ses arrondissements démontrent une volonté de revoir ses mécanismes de gouvernance pour inclure davantage les citoyennes et citoyens, mais également les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire et des écosystèmes. Toutefois, ces outils diffèrent d'un arrondissement à l'autre et des arrondissements à la Ville centre. La Ville souhaite expérimenter avec certains mécanismes, mais l'évaluation des succès et des apprentissages de chacune de ces solutions reste à déterminer.

1.5.3. Des actrices et acteurs mobilisés pour leur milieu de vie

La Ville de Montréal se caractérise également par le dynamisme et la mobilisation de sa population locale au regard des enjeux environnementaux (Durand Folco et L'Allier, 2019). À Montréal comme ailleurs, la demande de participation citoyenne pour définir la gestion de la question climatique se fait de plus en plus grande et les groupes citoyens sont de plus en plus nombreux à se réclamer « en transition » (Poland *et al.*, 2018, Audet *et al.*, 2022). Ces groupes promeuvent une transition socio-écologiques centrée sur la mise en place de communautés locales résilientes et plus autosuffisantes, tant par la gestion en commun des services que par l'agriculture urbaine (Audet *et al.*, 2022). Pour certains, ce type d'interventions démontre la volonté citoyenne de transformer et moduler l'espace urbain selon les besoins (Brazeau-Béliveau et Cloutier, 2021 ; Rabbiosi, 2016). Les initiatives mises en place par ces groupes se basent sur la collaboration, l'expérimentation et l'innovation sociale (Grandin et Sareen, 2020). Comme elles ne peuvent répondre à elles seules à tous les enjeux soulevés par la transition socio-écologique à l'échelle locale, elles dépendent de l'intervention des administrations municipales pour assurer leur pérennité, via le financement ou la mise en place de partenariats. Cela s'observe par exemple dans l'ARPP, ou le projet *Nos milieux de vie!*, piloté par l'organisme Solon et la Chaire de recherche sur la transition écologique de 2016 à 2019, a donné lieu à l'aménagement participatif de deux espaces publics et a permis d'identifier des milieux de vie pilotes pour le déploiement d'un projet de partage de véhicules entre citoyennes et citoyens (Audet *et al.*, 2019).

1.6. Question et objectifs de recherche

Pour certains, la transition socio-écologique nécessiterait une véritable transformation des systèmes (culturels, politiques, économiques) urbains. Toutefois, la transition n'est pas un processus linéaire. La coordination des défis auxquels les villes font face dans la structure multi-

niveaux au sein de laquelle elles s'insèrent nécessite la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs compétences. Pour contribuer à la réduction des émissions des de gaz à effet de serre, mais également à l'adaptation des sociétés aux conséquences des changements climatiques, diverses formes de gouvernance collaboratives, permettant une meilleure intégration des différents acteurs urbains, sont mises en place dans les villes, notamment la Ville de Montréal (Burch *et al.*, 2016 ; Loorbach *et al.*, 2015 ; Romero-Lankao *et al.*, 2018; Aylett, 2015). Celles-ci incluent notamment la cocréation, la consultation publique, la mise en place de comités, la planification collaborative, la gouvernance participative ou encore la création de partenariats avec les citoyennes et les citoyens. Celles-ci invitent à favoriser la collaboration et à considérer les divers membres de la société civile comme étant de véritables partenaires (Castán Broto *et al.*, 2019). Toutefois, il demeure difficile de déterminer la véritable portée des mécanismes mis en place.

L'objectif de cette recherche est donc de contribuer au développement des connaissances sur la place de la population et des appareils municipaux dans la mise en œuvre de solutions aux défis imposés par les conséquences des changements climatiques et par l'adaptation des communautés urbaines à ceux-ci. Nous nous interrogeons sur les dynamiques à l'œuvre lorsque l'appareil municipal collabore, ou créé des partenariats avec les citoyennes et citoyens et sur la manière dont ces dispositifs transforment son rôle. Pour ce faire, nous avons analysé des instruments ou des projets qui sont mis en œuvre au sein de la Ville de Montréal ou dans certains de ses arrondissements. Ce projet de recherche a pour but de jeter un éclairage sur le travail à la fois des personnes travaillant pour l'appareil municipal et des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de solutions aux conséquences des changements climatiques.

La diversité de projets à l'œuvre sur le territoire montréalais soulève la question de savoir s'il existe des facteurs de réussite dans les expérimentations de la gouvernance, qui permettent une émergence facilitée de nouvelles solutions potentiellement plus souhaitables ainsi que leur institutionnalisation. Dans cette optique, l'expérimentation est de plus en plus présentée comme un mécanisme de gouvernance potentiel (Bulkeley *et al.*, 2016). Cela ouvre la possibilité de nouvelles recherches sur la manière dont les espaces urbains et les expérimentations peuvent être utilisés pour orienter activement et délibérément les processus de transition. En particulier, le rôle des différentes intervenantes et intervenants dans l'expérimentation mériterait d'être examiné de plus près afin de comprendre le type de gouvernance créé par l'expérimentation. Compte tenu de

ce qui précède, la question de recherche guidant ce projet, est la suivante :

Les expérimentations de gouvernance urbaine menées avec la population et les administrations municipales contribuent-elles à la transition socio-écologique à l'échelle locale?

Cette question principale appelle également à des objectifs de recherches, lesquels permettraient une meilleure compréhension des relations entre les expérimentations, l'appareil municipal et les autres acteurs, comme les citoyennes et citoyens, œuvrant dans la ville. Les objectifs se lisent comme suit :

- (1) Comprendre comment la participation citoyenne est perçue par les administrations municipales et si celle-ci se traduit par des changements institutionnels ;
- (2) Déterminer si les expérimentations de gouvernance peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale et, potentiellement, à une plus grande échelle ;
- (3) Identifier les défis entourant les expérimentations de gouvernance menées avec les citoyennes et citoyens dans les arrondissements montréalais et, de façon générale, par les administrations municipales.

En somme, cette recherche propose d'investiguer et d'approfondir la dynamique des mécanismes de gouvernance mis en place par l'appareil municipal et les citoyennes et citoyens dans les arrondissements montréalais. Considérant son caractère exploratoire, aucune hypothèse n'a été émise. Dans cette recherche, nous accordons une attention particulière aux pratiques de gouvernance des appareils municipaux et à la manière dont ces pratiques peuvent être transformées par l'adoption de dispositifs de gouvernance s'appuyant sur la collaboration, le partage et la coproduction avec les citoyennes et citoyens. Cette question et ces objectifs guident la réflexion pour déterminer la pertinence d'en faire des mécanismes de gouvernance potentiellement institutionnalisés, ou du moins, reproduits par d'autres appareils municipaux. Nous nous penchons sur la manière dont l'interaction avec les citoyennes et les citoyens,

dans la gouvernance peut influencer les pratiques à plus grande échelle. Elle permettra également d'explorer les défis et les limites de telles pratiques.

CHAPITRE II

CADRE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES VILLES : LES BÉNÉFICES ET LES DÉFIS DES EXPÉRIMENTATIONS DE GOUVERNANCE

La structure multi-niveaux dans laquelle les villes évoluent octroie une certaine autonomie aux administrations municipales pour élaborer et tester, avec les citoyennes et citoyens, des solutions innovantes et centrées sur les besoins des milieux de vie. Pour certains, des solutions souhaitables pour la transition socio-écologique des villes passent par l'inclusion d'approches de gouvernance alternatives, plus flexibles, donnant davantage d'attention à l'apprentissage et à la délégation de pouvoir aux citoyennes et citoyens, (Wolfram et Frantzeskaki, 2016).

Ce chapitre vise ainsi à explorer certains des fondements théoriques sur lesquels sont posés la transformation du rôle des administrations municipales et les façons de prendre des décisions pour une transition socio-écologique. Ensuite, il aborde les fondements de la participation citoyenne et son importance au sein des villes. Finalement, le chapitre discute des manières d'inclure les idées citoyennes dans les mécanismes de gouvernance des villes.

2.1. Les fondements théoriques de la transformation du rôle des administrations municipales

Le *Rapport Brundtland* associait l'urbanisation extrême des villes à l'émergence croissante de problèmes sociaux et environnementaux (Brundtland, 1987). Les conséquences des changements climatiques, qui sont exacerbées dans les villes, représenteraient même un symptôme des

pratiques non durables en matière d'aménagement et de planification du territoire (Romero-Lankao *et al.*, 2018 ; Burch *et al.*, 2016). Ainsi, si les administrations veulent développer des villes ou des environnements viables pour les écosystèmes, elles doivent innover et redéfinir leur culture, leurs structures et leurs pratiques (Frantzeskaki *et al.*, 2017). Cela passe par l'adoption de nouveaux dispositifs par les administrations municipales, visant à inclure davantage les citoyennes et citoyens, mais aussi à assurer plus de flexibilité dans les prises de décisions.

Ces pratiques sont qualifiées de « transformatrices » par Hölscher *et al.* (2019, puisqu'elles transformeraient le rôle des administrations municipales. Une gouvernance basée sur ces principes incluerait l'élaboration de politiques et d'interventions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques (Meerow *et al.*, 2016). De plus, ces pratiques visant à transformer la gouvernance urbaine seraient susceptibles de contribuer à favoriser l'intégrité environnementale, l'équité sociale et le bien-être des communautés (Hölscher *et al.*, 2019 ; Pickett *et al.*, 2013 ; Meerow *et al.*, 2016). D'après certaines recherches, une transformation réussie, dans un contexte de transition socio-écologique, passerait par l'instauration de dispositifs collaboratifs avec les citoyennes et citoyens (Loorbach *et al.*, 2015; Romero-Lankao *et al.*, 2018). Pour Loorbach *et al.* (2015), ces dispositifs pourraient mieux répondre aux besoins des communautés et réussir à transformer les milieux de vie (Loorbach *et al.*, 2015; Romero-Lankao *et al.*, 2018).

Au regard de ce qui précède, il ressort que trois principaux mécanismes devraient être ajoutés aux pratiques des administrations municipales afin de véritablement transformer leur rôle, dans une perspective de transition socio-écologique : inclure davantage de réflexivité, transformer la manière d'aborder la participation citoyenne, et intégrer la gestion des « niches d'innovation » dans les prises de décision. Les sous-sections suivantes visent à discuter de ces concepts plus en détails.

2.1.1. L'inclusion de mécanismes de gouvernance réflexif dans les prises de décision

Pour qu'une transition socio-écologique à l'échelle locale s'opère, l'aménagement et les infrastructures urbaines doivent être revus. Toutefois, au-delà de cela, cette transition suggère

également des changements plus structurels (Frantzeskaki *et al.*, 2017). Tout d'abord, tel que le soutiennent Voß et Bornemann (2011), la mise en place de dispositifs de gouvernance réflexifs au niveau local (ou municipal) pourrait contribuer à cette transformation. Ces dispositifs visent l'apprentissage tout au long du déroulement d'un projet, plutôt que l'atteinte de résultats précis, déterminés et ponctuels (Kemp *et al.*, 2007). Considérant cela, ajouter davantage de réflexivité dans les mécanismes de gouvernance suppose la délibération, la consultation et l'apprentissage à propos d'enjeux spécifiques (Voß *et al.*, 2009). Contrairement à la gouvernance multi-niveaux, laquelle suppose une distribution des pouvoirs entre différentes échelles, la gouvernance réflexive suggère la création et l'intégration de réseaux d'acteurs qui se renforcent mutuellement à travers leurs actions, expérimentations, projets ou pratiques (Audet, 2015 ; Voß et Kemp, 2006 ; Audet *et al.*, 2019). Ainsi, plutôt que de passer par les mécanismes habituels de planification urbaine et d'implantation, une gouvernance réflexive à l'échelle municipale implique l'exploration de plusieurs trajectoires en collaboration avec les différents acteurs locaux du territoire (Voß *et al.*, 2009). De plus, une structure réflexive de la gouvernance appelle les décideuses et décideurs à être davantage ouverts à la rétroaction et à l'ajustement des politiques mises en place par les administrations (Voß *et al.*, 2009).

Cette méthode de gouvernance favorise, d'après Hodson *et al.* (2017), le développement de niches d'innovation, qui pourraient ensuite contribuer à la reconfiguration des régimes socio-techniques et éventuellement des paysages. Elle se caractérise par la réunion de plusieurs actrices et acteurs concernés par un même problème, qui le définissent ensemble et proposent des solutions de manière collaborative (Voß *et al.*, 2009). Se faisant, pour contribuer à la transition socio-écologique, Voß et Bornemann (2011) suggèrent que la réflexivité pourrait se réaliser à travers la mise en place d'expérimentations ou d'innovations visant l'apprentissage collectif en matière d'atténuation et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Par exemple, l'inclusion de la réflexivité dans la gouvernance des villes peut passer par l'implication de chercheuses et chercheurs pour documenter les apprentissages à tirer d'un projet mis en place par une administration municipale (Loorbach, 2010). Elle peut aussi représenter l'accompagnement de projets citoyens, où l'administration municipale prend le rôle d'accélérateur ou de partenaire des citoyennes et citoyens afin d'en apprendre plus sur une autre perspective des enjeux urbains.

2.1.2. La gestion des « niches d'innovation » par les administrations municipales

Pour que les modes de gouvernance se transforment afin de contribuer à la transition socio-écologique, Grandin, Sareen (2020) et Loorbach (2010) suggèrent que la gestion des « niches d'innovation » (*Strategic Niche Management*) par les administrations municipales pourrait être un outil prometteur. Ce concept provient des théories entourant la gestion des transitions (*transitions management*) qui soutiennent que les régimes en place peuvent être le lieu d'expérimentation de nouveaux dispositifs de gouvernance. D'après cette théorie, des processus se produisent à trois niveaux : les « niches », les « régimes » et les « paysages » (Simmons *et al.*, 2018). Les innovations provenant des niches peuvent éventuellement mener à une transformation des règles des régimes en place. Par exemple, les expérimentations (niches), permettent des apprentissages pour les structures institutionnelles (régimes) et peuvent contribuer aux objectifs globaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (paysages) (Nagorny-Koring et Nochta, 2018 ; Kemp *et al.*, 2007). Il en ressort que la pression citoyenne aurait le pouvoir d'entraîner des modifications aux dispositions normatives.

D'après Kemp *et al.* (2007), une bonne gestion de ces niches d'expérimentation à l'échelle locale est essentielle pour la réussite de la transition socio-écologique à court terme. Audet (2016) abonde dans le même sens alors qu'il soutient qu'en intégrant ces approches aux politiques publiques, les institutions et les régimes pourraient en arriver à une « adaptation réflexive » favorisant le bien commun.

2.2. La participation citoyenne : de la consultation au pouvoir citoyen

Comme cette recherche porte sur des innovations impliquant les citoyennes et citoyens, cette sous-section aborde les fondements théoriques portant sur la participation citoyenne. Dans cette recherche, nous définissons la participation citoyenne à la fois comme étant un résultat visé dans

la mise en place de programmes et un processus d'engagement des citoyennes et citoyens dans la prise de décision (Chevrier et Panet-Raymond, 2013). Dans un premier temps, cette sous-section vise à aborder l'importance et les bienfaits que la participation citoyenne peut avoir au sein des villes. Ensuite, elle a pour but de discuter davantage du concept théorique de la participation citoyenne.

2.2.1. L'importance de la participation citoyenne dans les villes

Tout d'abord, la nécessité d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter les sociétés et écosystèmes aux conséquences de celles-ci sont de plus en plus liés à une plus large participation des citoyennes et citoyens. (Romero-Lankao *et al.*, 2018). Pour des chercheuses et chercheurs, le développement de processus participatifs entre les appareils municipaux et les individus pourrait créer des politiques environnementales plus efficaces et réduire les risques de futurs contrecoups face aux conséquences des changements climatiques (Loorbach *et al.*, 2015; Romero-Lankao *et al.*, 2018). Puisqu'ils bénéficient d'une connaissance particulière de leur milieu de vie et de leurs besoins, les citoyennes et citoyens peuvent façonner des quartiers à leur image lorsqu'ils détiennent les outils pour ce faire (Galderisi et Colucci, 2018).

D'après Puskas *et al.* (2021), une véritable participation citoyenne dans les villes permettrait l'adaptation des communautés aux chocs provoqués par les changements climatiques et favoriserait une transition juste, en plus de mettre de l'avant des solutions. Ce constat sur la transition juste est partagé par d'autres chercheuses et chercheurs, pour qui la participation citoyenne dans les prises de décisions est susceptible de limiter la mise en place de politiques inéquitables pour certaines communautés (Castan Broto *et al.*, 2019) ou la priorisation de groupes à revenus élevés (Anguelovski *et al.*, 2016). De plus, un article écrit par Castán Broto et Westman (2020) suggère que la participation des citoyennes et citoyens à la mise en œuvre de programmes ou politiques pourrait leur garantir une plus grande acceptabilité sociale et même une meilleure appropriation par le public. Ensuite, Brazeau-Béliveau et Cloutier (2021) considèrent que les dispositifs participatifs locaux forment un quatrième pouvoir institutionnel. Leur existence (ou non) constituerait l'un des critères fondamentaux pour mesurer jusqu'à quel

point le développement de la gouvernance peut être qualifié de démocratique (Castan Broto *et al.*, 2019).

Une participation citoyenne accrue implique nécessairement un changement des pratiques institutionnelles, ce qui ne vient pas sans défis. À cet effet, la littérature identifie notamment : le manque de coordination entre les politiques environnementales des gouvernements locaux et nationaux; le manque de soutien pour les initiatives d'adaptation aux conséquences des changements climatiques; la rigidité institutionnelle; le cloisonnement des structures; le manque de méthodes et de traditions participatives existantes (Angelovski et Carmin, 2011 ; Chu *et al.*, 2018). Pour surmonter ces défis, la participation citoyenne doit être comprise dans une transformation même des structures de gouvernance. D'après Chu *et al.* (2018), des structures plus flexibles, basées sur la réflexivité, sont susceptibles de permettre aux appareils municipaux de s'adapter aux changements et aux apprentissages, en plus de contrer leur rigidité institutionnelle.

2.2.2. L'échelle de la participation citoyenne

En 1969, Arnstein développait le concept d'échelle de participation, communément appelée « l'échelle d'Arnstein » (Arnstein, 1969) (Figure 2.1). Encore aujourd'hui, cet outil est utilisé à titre de référence pour mesurer le degré de participation citoyenne en matière d'aménagement urbain (Schively Slotterback et Lauria, 2019). D'après l'échelle d'Arnstein (Figure 2.1), qui se détaille en huit différents niveaux, la participation peut aller de l'information à la consultation des citoyennes et citoyens, en passant par la création de partenariat et même par la délégation de pouvoir (Arnstein, 1969).

Figure 2.1. Les huit (8) échelons de participation citoyenne

8	Contrôle citoyen	Pouvoir citoyen
7	Délégation	
6	Partenariat	
5	Implication	Participation citoyenne
4	Consultation	
3	Information	
2	Éducation	Non-participation
1	Manipulation	

Source : Arnstein, 1969

La figure 2.1 démontre que les premiers échelons représentent la non-participation de la part des citoyennes et citoyens aux prises de décision, notamment lors de la mise en place de politiques de natures descendantes (Puskâs *et al.*, 2021). Les échelons 3 à 5 de l'échelle d'Arnstein, qui incluent l'information, la consultation et l'implication citoyenne, tendent vers la participation symbolique. Ils permettent aux citoyennes et citoyens d'avoir accès à des informations ou de se faire entendre, notamment à travers la consultation, relativement à un projet (Arnstein, 1969). Or, à ces échelons, les personnes n'ont pas nécessairement le pouvoir de s'assurer que leurs avis et leurs besoins seront véritablement pris en compte par les décideuses et décideurs, puisque ces derniers conservent l'entièreté du pouvoir (Arnstein, 1969; Puskâs *et al.*, 2021). Pour Arnstein (1969), la véritable participation citoyenne s'exprime par le partenariat entre les citoyennes et citoyens et les personnes en charge des prises de décision, la délégation de pouvoir ou même le contrôle citoyen (échelons 6 à 8 de l'échelle). Dans ces formes de participation citoyenne, une partie ou l'entièreté du pouvoir est redistribué aux citoyennes et citoyens. D'après Puskâs *et al.* (2021), l'atteinte de ces plus hauts échelons pour les citoyennes et citoyens dans le cadre de prises de décisions représente un indicatif que le processus mis en place est démocratique.

2.3. La « facilitation » des idées citoyennes pour contribuer à la transition socio-écologique

Il appert de ce qui précède qu'une meilleure participation citoyenne, en plus de l'inclusion de la réflexibilité et de la gestion des niches d'innovation dans les pratiques de gouvernance des administrations municipales seraient susceptibles de les transformer, afin qu'elles contribuent davantage à la transition socio-écologique. Dans cette section, nous discutons de la facilitation des idées citoyennes comme étant un moyen possible d'inclure ces trois concepts dans les pratiques de gouvernance.

Pour Mukhtar-Landgren *et al.* (2019), le concept de « facilitation » se caractérise par la mise en place de dispositifs où les administrations municipales soutiennent, expérimentent ou créent des collaborations avec différents actrices et acteurs de la société civile. La perspective de Bulkeley et Betsil (2016) est également intéressante. D'après vision, lorsqu'elles facilitent les idées citoyennes, les administrations municipales partagent leur rôle et leurs responsabilités. Autrement dit, les membres des administrations municipales continuent de participer aux prises de décision, mais ne mènent pas le processus seuls. Pour Mukhtar-Landgren *et al.* (2019), cela suppose de créer des espaces pour favoriser la rencontre d'actrices et d'acteurs susceptibles d'œuvrer ensemble à l'élaboration de projets avec des objectifs communs et positifs pour les milieux de vie. Par exemple, la facilitation peut passer par la mise en place « d'incubateurs » de changement dans le but de tester des solutions ou politiques alternatives, lesquelles pourraient s'étendre à de plus hauts paliers décisionnels (Amundsen *et al.*, 2017). Ensuite, les administrations municipales peuvent mettre en place un laboratoire, au sein duquel des idées de projets à impact social et environnemental, imaginés par des citoyennes et des citoyens ou des collectifs engagés peuvent être élaborés. Alors que la réalisation de ces projets demeure entre les mains des citoyennes et citoyens, l'appareil municipal fournit l'accompagnement nécessaire pour qu'ils puissent se développer et s'opérationnaliser. Enfin, les administrations municipales peuvent user de leur autorité pour, par exemple, faciliter la délivrance de permis ou exempter certaines activités des régulations municipales.

Ensuite, la facilitation passe également par la création de partenariats entre divers membres de la société civile et les administrations municipales. À l'échelle locale, Amundsen *et al.* (2017)

suggèrent que ces partenariats soient établis à deux niveaux. Tout d'abord, entre les différentes parties de l'organisation municipale. Celles-ci devraient être en mesure de combiner leur action selon des objectifs communs, et ce, malgré les fonctions principales de chaque partie. Ensuite, d'autres partenariats devraient se faire entre les municipalités et les entrepreneurs locaux, les groupes de la société civile, les citoyennes et citoyens et autres actrices et acteurs pertinents (Amundsen *et al.*, 2017). Cette coordination d'action a le potentiel, d'après Bulkeley et Betsill (2007), de faciliter l'implication de la communauté dans la mise en place de politiques publiques structurantes, en plus de créer un sentiment de responsabilité collective de la part des groupes et organisations. Autrement dit, cette perspective invite à considérer les citoyennes et citoyens comme étant plus que des consommatrices et consommateurs passifs ou des bénéficiaires de services, mais comme des partenaires à part entière dans la mise en place de politiques.

2.3.1. Les expérimentations de gouvernance comme application de la facilitation

La facilitation peut prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de la présente recherche, nous nous centrons sur la forme qu'il convient d'appeler « les expérimentations de gouvernance ». Le terme « expérimentations » n'appelle pas au sens formel et scientifique du terme, mais plutôt à des interventions volontaires, porteuses d'un but et d'une volonté plus ou moins explicite d'innover, d'apprendre ou d'acquérir de l'expérience (Burch *et al.*, 2016; Evans *et al.*, 2016). Elles supposent la participation de nombreux actrices et acteurs dans le processus de prise de décision et une manière différente d'aborder les différents défis auxquels les villes sont confrontées. Tel que mentionné ci-dessus, elles seraient, pour certains, essentielles pour diriger et orienter la transition écologique (Frantzeskaki *et al.*, 2017 ; Wolfram et Frantzeskaki, 2016 ; Bulkeley *et al.*, 2016).

Concrètement, l'expérimentation de gouvernance réfère à un dispositif de type « essais-erreurs » dans lequel les décideuses et décideurs occupent un rôle de facilitateur. Par leur nature flexible et ancrée dans le territoire au sein duquel elles s'inscrivent, les expérimentations peuvent aider les villes à faire face aux incertitudes et phénomènes complexes entraînés par les

changements climatiques (Bulkeley *et al.*, 2016 ; Karvonen, 2018). Il peut s'agir, par exemple, du développement d'initiatives citoyennes ou de projets d'innovation sociale en partenariat avec les institutions, comme des mécanismes de réappropriation temporaires de l'espace public par les citoyennes et citoyens ou la mise en place de budgets participatifs (Bulkeley et Castan Broto, 2018).

Les expérimentations de gouvernance varient en termes d'objectif, de portée et de taille. Toutefois, elles ont tendance à partager plusieurs caractéristiques communes qui combinent durabilité, innovation, cocréation et volonté d'apprendre (Karvonen, 2014). Elles mettent également l'accent sur leur portée territoriale, puisqu'elles ont majoritairement pour but d'améliorer un milieu de vie donné (Bulkeley *et al.*, 2016; Evans et Raven, 2016). La plupart du temps, ces expérimentations sont conçues comme étant une manière d'engager de plus en plus la population et les actrices et acteurs de la société civile dans le processus décisionnel, grâce à leur matérialité et leur visibilité (Bulkeley *et al.*, 2016). Par exemple, un dispositif de mise en commun des ressources entre les citoyennes et citoyens, comme un système de partage de voitures entre voisines et voisins, ou une initiative de verdissement d'une ruelle auront à la fois pour fonction de rendre une communauté plus durable et de tester des solutions aux conséquences des changements climatiques.

Les expérimentations sont souvent considérées comme étant des dispositifs pour amorcer un changement à l'échelle locale (ou municipale) qui, au fil du temps, peut conduire à une transformation de pratiques à d'autres niveaux (Karvonen, 2014). Les idées ou les pratiques qui sont développées à travers les expérimentations dans les villes pourraient s'aligner et influencer le passage d'un régime socio-technique à un autre, lequel pourrait influencer à son tour des instances à plus grande échelle (Bulkeley et Castan Broto, 2018). D'après Karvonen (2014), elles seraient non seulement cruciales pour l'institutionnalisation et la pérennité d'initiatives partant de la base (*grassroots*), mais pourraient aussi contribuer à la désinstitutionnalisation des configurations dominantes, non soutenables pour les écosystèmes planétaires.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Afin de mieux comprendre les expérimentations de gouvernance et la manière dont elles peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale, une approche de nature inductive et qualitative a été privilégiée. Ce chapitre expose la stratégie de recherche privilégiée pour brosser un portrait complet de quatre (4) expérimentations de gouvernance mises en œuvre par trois (3) arrondissements montréalais afin de répondre à notre question et à nos objectifs de recherche.

3.1 Une recherche inductive et qualitative

Le champ de recherche entourant le partage de pouvoir entre les individus et les administrations municipales demeure relativement peu exploré. Sans partir d'hypothèses précises, ce mémoire de maîtrise vise à mieux comprendre la potentielle contribution à la transition socio-écologique des expérimentations de gouvernance, leurs défis et les apprentissages en découlant. Ce faisant, nous privilégions une méthode de recherche inductive, en faisant appel à des données de nature qualitative. Ce type de recherche est considéré comme étant un outil permettant de rendre compte d'un phénomène dans son ensemble (Thiétart, 2007). La recherche inductive s'intéresse aux expériences subjectives en recueillant des données auprès de témoins privilégiés sélectionnés en tenant compte des contextes variés dans lesquels se déploient ces expériences (Denis *et al.*, 2019). Elle consiste à donner priorité aux données, à l'expérience vécue et au terrain, pour ensuite avoir recours aux savoirs constitués dans un processus de construction de connaissance (Denis *et*

al., 2019). L'analyse inductive met l'accent sur la signification et le ressenti des participantes et participants (Kohn et Christiaens, 2014). Les recherches inductives permettent ainsi de recueillir un corpus de données à partir d'un phénomène et d'en tirer une compréhension permettant de rendre compte de sa complexité (Thiétart, 2007; Denis *et al.*, 2019).

Pour explorer la complexité d'un phénomène en contrôlant les interprétations, la cueillette de données qualitatives est souvent privilégiée dans les recherches inductives. Pour Paillé et Mucchielli (2012), la recherche qualitative correspond à la manière normale, spontanée et quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre. Cette posture de recherche appelle bien souvent un mode de collecte de données interactif et de proximité. D'après Paillé (2007), la recherche qualitative est proche de la vie, de sa complexité et de sa mouvance ; mais aussi des expériences vécues par les personnes en fonction des contextes. Elle représente un cadre naturel où la personne chercheuse est un instrument de collecte de données qui rassemble des mots ou des images (Paillé, 2007). Mays et Pope (1995) soutiennent que le but de la recherche qualitative est le développement de concepts favorisant la compréhension des phénomènes sociaux dans leur environnement naturel, et ce, compte tenu de l'importance mise sur les expériences, le vécu et le point de vue des participantes et participants – ce qui correspond d'ailleurs un processus inductif. Elle se présente généralement sous la forme d'une construction souple et progressive de l'objet d'étude. Faire de la recherche de nature qualitative est donc une manière de regarder et de comprendre la réalité sociale.

Mentionnons d'emblée que la recherche qualitative admet la subjectivité des chercheuses et des chercheurs (Kohn et Christiaens, 2014). Les sujets de recherche sont bien souvent teintés de leurs préférences (Kohn et Christiaens, 2014). En l'occurrence, la thématique du présent mémoire de maîtrise résulte de nos intérêts pour le rôle des villes dans la transition socio-écologique. La recherche qualitative, comme façon de regarder la réalité sociale, appelle la chercheuse ou le chercheur à s'immerger des résultats et à bâtir sa compréhension du phénomène étudié à partir des données recueillies. Tel que le soutient Thiétart (2007), la force de la chercheuse ou du chercheur embrassant cette méthode est de reconnaître, qualifier et maîtriser la présence de cette subjectivité – la sienne et celle des participantes et participants - ainsi que son rôle dans la démarche de collecte de données et de leur analyse.

3.2. La sélection des cas d'étude et le partenariat avec l'ARPP

Le choix des terrains d'étude a pour origine un partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQÀM (la Chaire) et l'ARPP. Dans le cadre de ce partenariat, la Chaire accompagne l'ARPP dans la réalisation des objectifs de son *Plan stratégique de transition écologique* afin, notamment, de « générer des connaissances scientifiques ancrées dans la pratique [et] dans la réalité » (Léveillé, 2020). Le présent mémoire de maîtrise s'inscrit dans le cadre de ce partenariat. Plus précisément, il contribue à répondre à la question suivante, posée par l'ARPP dans le cadre de nos travaux partenariaux : « Comment repenser la ville autrement, avec les citoyennes et citoyens ? ».

Pour sélectionner les cas d'étude, un échantillonnage par choix raisonné consistant à choisir les objets de recherche en fonction de critères déterminés à l'avance fût privilégié. Ainsi, les dispositifs qui sont qualifiés « d'expérimentations de gouvernance » devaient répondre aux critères d'inclusion suivants pour être sélectionnés :

- a. Les expérimentations devaient avoir été initiées par un ou des arrondissements montréalais ;
- b. Les expérimentations devaient avoir pour but de collaborer, cocréer ou réaliser des partenariats avec les citoyennes et citoyens ;
- c. Les expérimentations devaient mener à des réalisations concrètes dans l'espace public ;
- d. Les expérimentations devaient nécessiter une implication importante de la part des citoyennes et citoyens (plus qu'une consultation) ;
- e. Les expérimentations devaient avoir pour but direct ou indirect d'améliorer les milieux de vie et de contribuer à l'adaptation des villes aux changements climatique ou à la transition socio-écologique.

La sélection des expérimentations de gouvernance s'est effectuée grâce à notre connaissance personnelle du sujet, mais aussi à la suite de recherches effectuées sur le web. À cette étape de la recherche, six (6) expérimentations ont été identifiées comme répondant aux critères d'inclusion. Sur les sept (7) expérimentations, quatre (4) ont été abandonnées. Après une recherche approfondie, il s'est avéré qu'une des quatre (4) expérimentations n'avait pas produit suffisamment de résultats pour pouvoir répondre au deuxième critère de sélection. Pour deux (2)

autres expérimentations, les participantes et participants étaient difficiles à identifier et nos tentatives de prise de contact sont demeurées sans réponse. Une expérimentation a également été ajoutée à l'échantillon en cours de route, après avoir entamé les entretiens semis-dirigés. Cela nous conduit à l'étude de quatre (4) expérimentations de gouvernance menées par trois (3) arrondissements montréalais : le *Programme des projets participatifs citoyens*, mis en place par l'ARPP ; Le *Programme Faites comme chez vous*, également mis en place par l'ARPP; Le budget participatif de l'AMHM et le budget participatif de l'APMR. Ces expérimentations sont décrites plus en détails au quatrième chapitre de ce mémoire.

3.3. Collecte des données

Cette section vise à présenter les deux (2) méthodes de collecte de données que nous avons privilégié dans le cadre de cette recherche. Tout d'abord, une recherche documentaire a été effectuée. Ensuite, des entretiens semi-dirigés ont été mené avec des personnes ayant participé aux quatre (4) expérimentations sélectionnées.

3.3.1. La recherche documentaire

Afin de collecter certaines données descriptives sur les expérimentations, une recherche documentaire a été réalisée. Les plans et politiques en matière de participation citoyenne et de transition socio-écologique des arrondissements sélectionnés et de la Ville centre ont été consultés. Les programmes des expérimentations choisies ont également été lus. Ces documents avaient tous une nature publique et étaient disponibles sur le site web de la Ville de Montréal. L'ensemble des documents ont été annotés et des fiches documentaires ont été réalisé.

3.3.2. Les entretiens semi-dirigés

Comme seconde méthode de collecte de données, nous avons privilégié la tenue d'entretiens semi-dirigés. Ceux-ci permettent, selon Baribeau et *al.* (2009), de partager la représentation des participantes et participants au regard de la problématique étudiée. De cette façon, il est possible de comprendre et de s'appropriier les perceptions, réflexions et points de vue des différentes personnes impliquées dans les expérimentations de gouvernance. Les entretiens semi-dirigés sont l'une des méthodes les plus répandues en recherche qualitative (Baribeau et *al.* 2009). Généralement, ils sont basés sur un guide d'entretiens avec une série de thématiques et de questions préparées à l'avance. Elles ont pour but de comprendre les pratiques, les comportements et les perceptions des individus en lien avec la question de recherche (Thiétart, 2007). Pour Chevalier et Meyer (2018), cette méthode repose sur l'idée que la réalité des participantes et participants n'est pas uniquement accessible par la chercheuse ou le chercheur, via l'observation, ou par les participantes et participants eux-mêmes, via des questionnaires. Elle est plutôt accessible par une interaction dynamique entre la chercheuse ou le chercheur et ses interlocutrices et interlocuteurs (Chevalier et Meyer, 2018).

Les entretiens semi-dirigés permettent, dans le cadre de notre projet de recherche, de comprendre les raisons derrière la mise en place d'expérimentations de gouvernance ayant une forme de partage du pouvoir de prise de décision entre les administrations municipales et les individus. Dans cette démarche, les personnes interrogées peuvent partager leurs représentations face à la place des citoyennes et citoyens dans la gouvernance urbaine et leur capacité d'intégrer les dynamiques institutionnelles municipales. Ils permettent également d'approfondir la relation que ces individus entretiennent avec les administrations municipales et les autres actrices et acteurs de la société civile. Finalement, ces entretiens mènent à une meilleure compréhension des bénéfices et des défis de ces expérimentations, en plus de faire ressortir leur potentiel transformateur perçu par les personnes bénéficiant directement des réalisations effectuées.

Au total seize entretiens semi-dirigés d'environ une heure ont été menés. Sur les seize entretiens, quatorze se sont déroulés virtuellement, alors que deux se sont déroulés en présentiel. Nous

Nous nous sommes entre entretenus avec huit (8) citoyennes. Nous avons également rencontré quatre (4) professionnelles travaillant pour des organismes à buts non lucratifs agissant à titre d'organismes intermédiaires. Trois (3) entretiens ont été menés avec des fonctionnaires travaillant pour l'un ou l'autre des arrondissements et un (1) autre avec une personne occupant le poste d'attaché politique aux personnes élues d'un arrondissement ². Les citoyennes retenues pour les entretiens semi-dirigés devaient avoir joué un rôle clé dans le projet, c'est-à-dire avoir directement participé à la mise en œuvre du projet et non simplement avoir contribué de manière ponctuelle. Pour certains projets, cela voulait notamment dire être membre d'un comité citoyen ou d'un comité de pilotage. Précisons également que le terme « citoyenne » a été favorisé pour décrire les personnes résidant sur le territoire des arrondissements et ayant participé aux expérimentations en raison de son utilisation commune dans les documents publics produits par les administrations municipales, sans égard au statut légal des personnes. Les personnes travaillant pour les organismes intermédiaires ont été sélectionnées en raison de leur participation à une expérimentation de gouvernance dans le cadre de leurs activités professionnelles. Celles-ci devaient avoir participé directement à plusieurs étapes ou à l'entièreté de l'expérimentation menée. Les participantes de la catégorie de l'administration municipale devaient aussi avoir participé directement à une expérimentation de gouvernance dans le cadre de leurs activités professionnelles, à titre de fonctionnaire. Aucune distinction basée sur le genre, l'âge, le sexe ou l'origine n'ont été effectuées pour aucune des catégories de participantes.

Les entretiens se sont déroulés entre les mois d'avril et de juin 2022. Pour les inviter à participer à cette recherche, nous avons contacté des individus répondant aux critères mentionnés ci-dessus par courriel ou par message sur les réseaux sociaux. Un entretien virtuel ou en présentiel a ensuite été planifié. Trois (3) grilles d'entretiens ont été élaborées (ANNEXE 1). La première a été conçue pour les citoyennes. La seconde grille a été réalisée pour les personnes travaillant pour un organisme intermédiaire. La dernière grille était destinée aux membres des administrations municipales. Bien que les sujets abordés dans les trois (3) grilles étaient sensiblement les mêmes, il était nécessaire et pertinent d'adapter le questionnaire selon le rôle joué au sein des expérimentations de gouvernance. Pour l'élaboration de ces grilles, nous nous sommes appuyés

² Afin d'alléger le texte, il a été décidé d'employer le féminin afin de décrire les personnes ayant participé à notre recherche. Ce choix fait puisqu'une majorité d'entre elles sont de sexe féminin.

sur les théories de la gouvernance, de la participation citoyenne, de la transition écologique et des expérimentations. En plus de l'élaboration d'un guide d'entretien, nous nous sommes adaptés au contexte des expérimentations menées. Il était également important de laisser émerger certaines informations de manière spontanée chez les participantes. Des questions ont été posées sur les expérimentations, sur le rôle ou les rapports des différents actrices et acteurs, sur la relation entre les citoyennes et citoyens et les membres des administrations municipales. D'autres questions ont été posées sur les changements climatiques et la transition écologique.

Le tableau 3.1 rend compte de l'appartenance des participantes aux expérimentations choisies :

Tableau 3.1 : Les expérimentations de gouvernance et les participantes

Expérimentation de gouvernance	Personnes participantes	Catégorie
Projets participatifs citoyens	P.Org.1	Organisme intermédiaire
	P.Admin.1	Administration municipale
	P.Cit.1	Citoyenne
	P.Org.2	Organisme intermédiaire
	P.Cit.2	Citoyenne
	P.Cit.3	Citoyenne
Faites comme chez vous	P.Cit.4	Citoyenne
	P.Cit.5	Citoyenne
	P.Cit.6	Citoyenne
	P.Org.4	Organisme intermédiaire
Budget participatif de l'AMHM	P.Org.3	Organisme intermédiaire
	P.Admin.3	Administration municipale
	P.Cit.7	Citoyenne
	P.Cit.9	Citoyenne
Budget participatif de l'APMR	P.Admin.2	Administration municipale
	P.Cit.8	Citoyenne
	P.Org.3	Organisme intermédiaire

3.4. Considérations éthiques

Tel que le prévoit la procédure dans le cadre d'une recherche menée avec des êtres humains, le projet et les outils de collecte comme les guides d'entretien ont été approuvés par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de l'Université du Québec à Montréal (CERPRE). Pour garantir leur confidentialité, le formulaire de consentement convenait que les noms des participantes ne seraient pas divulgués. Toutes les participantes à la recherche ont été identifiées par des titres (P.Cit.1, P.Org.1, P.Admin.1, etc.).

3.5. Analyse des données

Afin de traiter les données recueillies, nous avons procédé à une analyse de contenu des entretiens réalisés. Pour se faire, les entretiens ont tout d'abord été retranscrits, Lors de cette première étape, une ébauche d'analyse a été effectuée de manière inductive, ce qui a permis l'élaboration d'une première version d'une liste des principales thématiques abordées. Par exemple, comme nous cherchons à définir le rôle des expérimentations de gouvernance impliquant les citoyennes et citoyens dans la transition socio-écologique à l'échelle des villes. Les principes d'Arnstein (1969) sur la gouvernance et de Frantzeskaki *et al.* (2018) sur la transition socio-écologique nous ont permis d'identifier certains éléments méritant une attention particulière dans les discours des participantes, à savoir : le partage de compétences et de connaissances, la réponse aux besoins des individus, la transformation du rôle de l'administration municipale, l'impact perçu des expérimentations de gouvernance sur le milieu de vie et sur la transition socio-écologique.

Par la suite, les données des verbatims ont été analysées en tenant compte de ces éléments d'intérêt par un codage dans le logiciel d'analyse de données *NVivo 12*. Essentiellement, cette codification vise à organiser les données en différentes catégories. D'après Bardin (2013), le

codage est « une transformation systématique des données brutes d'un texte qui se fait par découpage, agrégation et dénombrement permettant d'aboutir à une représentation du contenu, ou de son expression, susceptible d'éclairer l'analyste sur des caractéristiques du texte qui peuvent servir d'indice ». Nous avons codé le corpus des verbatims de manière semi-structurée. Alors que certains codes étaient préalablement définis avant le codage, d'autres ont été ajoutés au fur et à mesure de l'analyse.

Le codage s'est déroulé en deux temps. C'est-à-dire que nous avons débuté par des catégories de codes larges et ensuite par entonnoir. Par exemple, chaque fois qu'une participante faisait référence à un défi des expérimentations, nous associons ses propos au thème général *Défis*. Nous avons ensuite subdivisé le code *Défis* en sous-codes pour faire ressortir les tendances associées aux propos des participantes. Nous avons ensuite parcouru l'ensemble des codes pour avoir un aperçu des principales thématiques abordées. Nous avons alors fusionné certains codes en thématique plus englobante, supprimé quelques codes redondants et changé le nom d'autres codes afin de mieux représenter leur contenu (par exemple, nous avons changé le code *Manque de confiance envers les administrations* pour le code *Méfiance et cynisme*).

Une fois le codage des verbatims terminés, nous avons procédé à l'analyse des résultats. Nous avons consulté le contenu de l'ensemble des codes et avons fait ressortir des citations intéressantes et pertinentes pour illustrer les résultats de la recherche. Nous avons ensuite mis en relation les codes les uns avec les autres pour arriver à un portrait thématique des expérimentations étudiées. Cette mise en relation s'est effectuée en fonction du cadre théorique. Les conclusions de cette opération seront présentées dans les prochains chapitres.

3.6. Limites de la recherche

Compte tenu du caractère exploratoire de la recherche et du caractère unique des expérimentations étudiées, il va sans dire que les résultats produits par ce mémoire seront difficilement généralisables à d'autres administrations municipales ou à d'autres projets. Considérant que les villes varient selon leur taille, leur structure administrative, leur culture et leurs ressources, il est difficile de déterminer exactement quelles expérimentations pourraient

être répliquées. Or, malgré cela, les résultats offriront tout de même des pistes de réflexion pour des recherches futures en matière de gouvernance urbaine des changements climatiques.

De plus, le nombre d'entretiens réalisés demeure limité, compte tenu notamment de la difficulté de rejoindre les potentiels participantes et participants provenant des administrations municipales ou occupant les fonctions d'élus. Bien qu'une plus grande participation aurait été pertinente et même essentielle pour explorer davantage certaines observations ou renforcer la validité externe de la recherche, cette difficulté reflète en soit un résultat intéressant sur lequel nous reviendrons plus tard. Nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'un enjeu majeur pouvant mettre en péril la recherche.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS

Ce chapitre a pour but de présenter les quatre (4) expérimentations sélectionnées, à savoir : le *Programme des Projets participatifs citoyens* et le *Programme Faites comme chez vous*, tous deux de l'ARPP, le budget participatif de l'AMHM et le budget participatif de l'APMR. Pour chacune de ces expérimentations, nous présentons un portrait descriptif basé sur une recherche documentaire et sur les propos recueillis dans le cadre des entretiens réalisés.

4.1. Le *Programme des Projets participatifs citoyens*

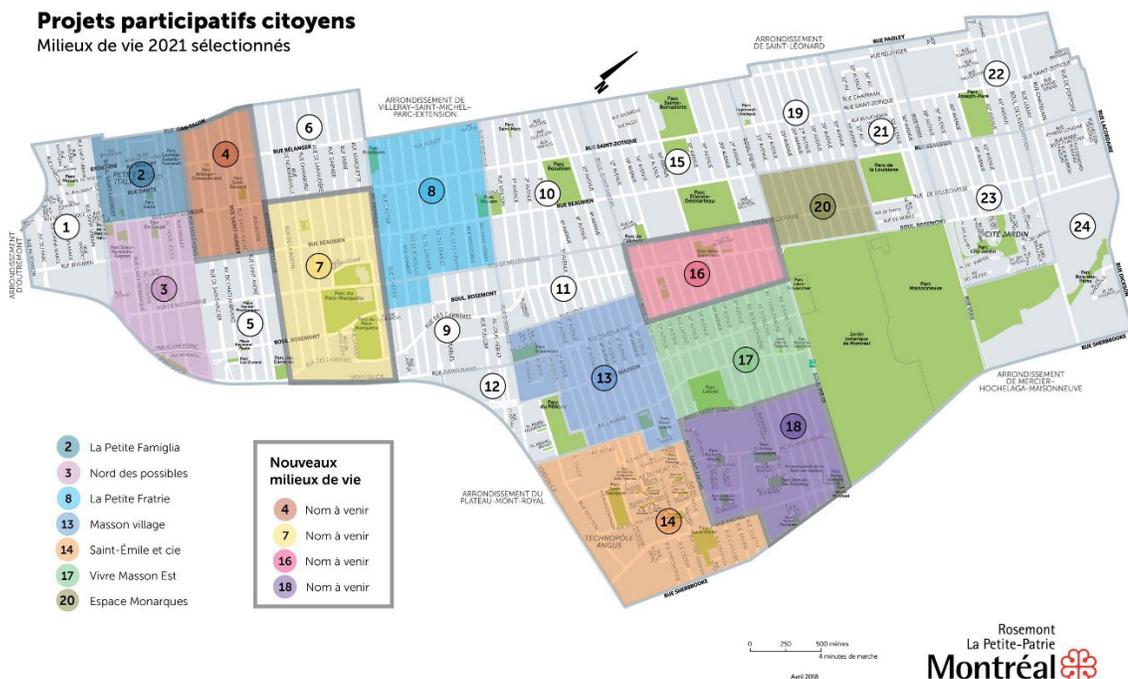
Le *Programme des Projets participatifs citoyens* est un projet pilote mis en place par l'ARPP et initié en 2019. D'après l'ARPP, ce programme « entend encourager les [citoyennes et] citoyens à intervenir directement dans leur milieu de vie par la mise en place d'espaces de rencontres, d'animation, de création et d'appropriation citoyenne » (Ville de Montréal, 2022). Le site web du programme mentionne que l'administration se fixe, par ce programme, pour objectifs de : « Favoriser l'implication des [citoyennes et] citoyens à l'amélioration de leur quartier ; Soutenir l'organisation de groupes de citoyens et la réalisation de projets citoyens ; Permettre aux citoyens de décider démocratiquement d'un ou des projets prioritaires à réaliser dans leur quartier ; Encourager la création de liens sociaux entre [voisines et] voisins » (ARPP, 2020). La version

2018 du programme, approuvée par le Conseil d'arrondissement, prévoit également les objectifs suivants : « Encourager la mise en place d'espaces de rencontres citoyennes qui permettent l'émergence de projets participatifs à travers lesquels la population pourra intervenir directement dans son milieu de vie. Le programme vise à offrir un cadre et des ressources facilitant l'organisation tout en conservant l'autonomie et la spontanéité des initiatives citoyennes » (ARPP, 2018). Pour une participante à notre recherche : « L'objectif du programme, c'est de donner les moyens à la population d'avoir des projets dans leur milieu de vie » (P.Org.1). En avril 2022, l'ARPP a annoncé qu'une révision du projet pilote était en cours et la réalisation des projets dans les milieux de vie existants pouvait se poursuivre, mais qu'aucun nouveau milieu de vie ne serait toutefois sélectionné en 2022 (ARPP, 2022). Postérieurement à la réalisation des entretiens menés dans le cadre de cette recherche, une soirée de clôture du programme a eu lieu et un appel à suggestions a également été ouvert afin de recueillir les suggestions d'amélioration. L'ARPP entend relancer une nouvelle version du programme à l'automne 2023.

L'échelle territoriale favorisée pour la mise en place de ce programme est celle du « milieu de vie ». Pour l'ARPP, le territoire d'un milieu de vie correspond à un secteur d'une superficie variant de 0,3 km² à 1 km² comptant une population de 2000 à 9000 personnes, où l'on peut vivre, travailler et se divertir à moins de 500 mètres de chez soi (ARPP, 2021). Pour les fins du programme, le territoire de l'ARPP fût divisé en 24 milieux de vie (ARPP, 2021). Chaque année, pendant une période déterminée, les personnes intéressées sont encouragées, via les réseaux sociaux et les communications de l'administration municipale, à manifester leur intérêt. Cette démarche s'effectue sur la plateforme web dédiée à cet effet, via un formulaire de déclaration d'intérêt. Les personnes intéressées sont incitées à prendre contact avec leur entourage afin de créer ou de rejoindre un milieu de vie, dans le but de susciter la mobilisation. Un minimum de 25 personnes doit remplir le formulaire de déclaration d'intérêt pour qu'un milieu de vie soit sélectionné (ARPP, 2021). À chaque édition, les milieux de vie sont sélectionnés selon des critères quantitatifs et qualitatifs déterminés par l'Arrondissement. Ces critères comportent notamment le niveau de mobilisation et de motivation, en plus de l'équité territoriale entre l'est, l'ouest, le nord et le sud de l'Arrondissement (ARPP, 2021). D'après le *Cadre de référence des projets participatifs citoyens*, les milieux de vie composés de personnes provenant de la diversité et ayant rempli le formulaire de déclaration d'intérêt pourraient être privilégiés, dans un souci d'inclusion d'un plus large éventail de la population (ARPP, 2021). Quatre (4) milieux de vie ont

été sélectionnés pour l'édition 2019 du programme, huit (8) pour celle de 2020 et, tel qu'illustré sur la figure 4.1, onze autres ont été sélectionnés en 2021.

Figure 4.1 La carte des milieux de vie de 2021



Source : Réalisons Montréal, 2021

Pour arriver à atteindre les objectifs fixés, l'administration municipale mise sur l'accompagnement du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), soit un organisme à but non-lucratif intermédiaire. Le *Cadre de référence du programme des projets participatifs* définit le rôle et les responsabilités du CEUM de la manière suivante : « L'animation des ateliers et réunions spéciales des milieux de vie ; assurer la liaison entre les milieux de vie et l'administration municipale ; l'appui aux communications; l'accompagnement des projets participatifs ; la gestion du budget alloué; la formation des [participantes et] participants à un

milieu de vie; le partage d'expériences entre les milieux de vie; la médiation des conflits » (ARPP, 2021). En ce qui concerne les responsabilités de l'ARPP, le *Cadre de référence* les définit ainsi : « L'accompagnement des milieux de vie par l'intermédiaire du CEUM; le financement du CEUM pour accompagner les comités de milieux de vie; la mise à disposition d'outils de communication; l'approbation et l'élaboration de recommandations sur les projets des milieux de vie; la disponibilité pour les comités des milieux de vie; la coordination et le suivi des demandes » (ARPP, 2021). Les personnes intéressées doivent ensuite former un comité de milieu de vie, formé de trois (3) à sept (7) membres. Ce comité doit compter des ambassadrices ou ambassadeurs, un ou des responsables de la mobilisation et de communications, un ou des responsables du budget et des membres (ARPP, 2021). Selon le *Cadre de référence*, les rôles et responsabilités des membres du comité sont : « D'assurer le maintien du lien avec le CEUM; la mobilisation des membres aux activités du milieu de vie; le soutien à l'équipe projet dans la mise en œuvre des projets; la diffusion des activités prévues aux membres du milieu de vie; la création et le maintien des liens avec les autres milieux de vie » (ARPP, 2021). Les autres membres, quant à eux, peuvent : « Proposer des projets, sélectionner ceux qui seront financés par le budget alloué et réaliser les projets définis en atelier. Chacun des milieux de vie sélectionnés reçoit la somme de 10 000\$ pour réaliser les projets imaginés en collectivité, développés en petits groupes, puis priorisés lors d'assemblées citoyennes » (ARPP, 2021).

Le processus allant de la déclaration d'intérêt à la réalisation de projets s'échelonne normalement sur une période de 14 à 16 mois. Il se déroule en cinq (5) grandes étapes ponctuées d'ateliers et de rencontres animés par le CEUM (ARPP, 2021). La première étape consiste en la fondation du milieu de vie. Une fois que le milieu de vie a été sélectionné, l'ensemble de ses membres sont invités à participer à un premier atelier afin notamment d'adopter le nom du milieu de vie. C'est aussi lors de cet atelier que les membres du comité de milieu de vie sont élus ou nommés. Les milieux de vie déjà existants et qui renouvellent leur participation au programme peuvent en profiter pour élire de nouveaux membres du comité et actualiser leur vision. La seconde étape consiste en un ou des atelier(s) de « cocréation ». Lors de cette étape, toutes les personnes habitant au sein des milieux de vie sont invitées à échanger sur les enjeux du territoire et les besoins de la population, à donner des idées de projets et bonifier certaines de ces idées. Cette étape vise également à identifier les ressources du milieu de vie, comme des lieux à investir ou des talents à exploiter. Elle se termine avec la nomination de celles et ceux qui porteront les projets et le

regroupement des membres par projet, en fonction de leurs intérêts. La troisième étape comprend

notamment la tenue d'un atelier « décision », lequel a pour but de choisir collectivement les projets à réaliser et à allouer le budget par projet. Elle consiste aussi à planifier les activités pour la réalisation des projets et à préparer les documents à fournir à l'ARPP pour l'approbation des projets. Les fonctionnaires de l'ARPP analysent ensuite les projets soumis par le milieu de vie et doivent les approuver avant leur mise en œuvre. Leur approbation dépend notamment de leur arrimage avec la réglementation municipale en vigueur et les limites techniques. Une fois qu'ils sont approuvés par l'ARPP, les projets peuvent être réalisés. Cette avant-dernière étape consiste à la mise en œuvre des projets imaginés collectivement. Une activité de lancement et d'inauguration des projets est organisée par le comité du milieu de vie et l'équipe du CEUM. Chaque année, l'administration municipale demande finalement aux comités des milieux de vie d'évaluer les projets et leurs retombées dans la communauté. Les milieux de vie intéressés peuvent ensuite se réinscrire pour entamer un nouveau cycle de projets ou bonifier ceux en cours. Ceux-ci demeureront responsables de l'entretien et de la pérennité des projets mis en place par l'entremise du programme pour l'entièreté de leur durée de vie (ARPP, 2021). Comme projets réalisés au fil des différentes éditions, on retrouve, par exemple, la construction de bacs de plantation dans des parcs, l'aménagement de parcours thématiques dans les ruelles, des activités d'animation culturelle, la création de lieux d'échange et de rencontres (« placottoirs ») ou le verdissement et l'aménagement de cours d'école ou d'espaces vacants.

Figure 4.2 Un projet du milieu de vie Vivre Masson-Est



Source : Réalisons Montréal, 202

4.1. Le Programme *Faites comme chez vous*

Le Programme *Faites comme chez vous* a été lancé par l'ARPP en 2014 dans le but de permettre et de faciliter la réalisation de projets citoyens de verdissement de l'espace public sur son territoire (*Faites comme chez vous*, s.d.). Pour ce faire, l'ARPP offre des fleurs et des végétaux ainsi que de l'accompagnement professionnel à la population pour verdir divers espaces choisis collectivement. Depuis 2019, l'équipe de Nature-Action Québec (NAQ), un organisme à but non lucratif, a été mandaté par l'ARPP pour occuper ce rôle d'accompagner les participantes et participants au programme (ARPP, 2019). Le Programme *Faites comme chez vous* prévoit trois (3) possibilités pour les individus voulant verdir l'espace public. Premièrement, ce programme permet l'adoption et l'entretien de carrés d'arbres (à savoir des espaces en terre se trouvant autour d'un arbre et étant situé sur l'espace public, entre le trottoir et la rue). Cette implication peut se faire de manière individuelle ou collective (*Faites comme chez vous*, s.d.). Pour que le carré d'arbre soit considéré comme étant adopté, il doit être identifié sur la carte interactive de l'Arrondissement. L'adoptante ou l'adoptant rejoindra ainsi « l'escouade verte » de l'ARPP, en plus de pouvoir bénéficier de conseils de jardinage de l'équipe de NAQ et de végétaux distribués annuellement. Aucune mise en candidature ou travail de mobilisation n'est nécessaire.

Figure 4.3 Un carré d'arbre



Source : *Faites comme chez vous*, s.d.

Deuxièmement, le *Programme Faites comme chez vous* permet également d'aller un peu plus loin dans les initiatives de verdissement de l'espace public en bordure de rue avec les jardins de rue (Faites comme chez vous, s.d.). Cette portion du programme vise à retirer l'asphalte se trouvant entre les différents carrés d'arbres afin d'y aménager des espaces verts. Compte tenu de la superficie touchée et des travaux d'excavation importants, cette initiative doit être collective et structurée entre individus. Contrairement à l'adoption de carrés d'arbres, une candidature doit être remplie par le groupe souhaitant participer à la réalisation du projet. La sélection annuelle de ces groupes se fait sur la base de la mobilisation, du potentiel de verdissement de l'espace public et du respect de la réglementation en place. Une fois le projet sélectionné, l'équipe de NAQ accompagne les groupe citoyen pour toutes les étapes de réalisation, à savoir : « La mobilisation du voisinage, le design de l'aménagement, lequel doit se faire conformément aux règles d'aménagement en vigueur, les travaux d'excavation de l'asphalte et finalement, la plantation des végétaux » (Faites comme chez vous, s.d.).

Figure 4.4 Un jardin de rue



Source : Faites comme chez vous, s.d.

La troisième initiative du *Programme Faites comme chez vous* permet aux citoyennes et citoyens d'aménager des ruelles vertes. Contrairement à d'autres arrondissements montréalais, l'ARPP délègue la responsabilité des ruelles vertes à des organismes mandataires. Les ruelles vertes

étaient auparavant sous la responsabilité de la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER). Lors de la fermeture de la SODER en 2018, l'Arrondissement a mandaté NAQ pour relancer et reprendre les activités de verdissement des ruelles (Delacour, 2019).

Les ruelles sont des rues étroites situées entre deux rues parallèles, lesquelles sont traditionnellement utilisées comme voie d'accès aux cours arrière des résidences ou aux stationnements. Le projet consiste à verdir, animer ou embellir ces espaces pour en faire des lieux de rencontre agréables et conviviaux pour les riveraines et riverains, c'est-à-dire les personnes habitant aux abords directs des ruelles, mais également pour la collectivité (ARPP, 2019). L'ARPP est d'ailleurs l'arrondissement comptant le plus grand nombre de ruelles vertes à Montréal, pour un total de 140 en 2022 (Faites comme chez vous, s.d.).

Chaque année, l'ARPP sélectionne et réalise des projets de ruelles vertes au sein des candidatures soumises. Un montant de 225 000 \$ provenant du *Programme décennal d'immobilisation* de l'ARPP est prévu pour la réalisation des travaux d'aménagement et de bonification des ruelles vertes (ARPP, 2018b). Il s'agit de l'initiative nécessitant le plus d'engagement de la part des citoyennes et citoyens. Pour verdir une ruelle avec l'aide du *Programme Faites comme chez vous*, plusieurs étapes doivent être franchies. (Faites comme chez vous, s.d.). La première étape consiste en la constitution d'un comité de ruelle. Pour pouvoir déposer sa candidature, le comité doit être composé d'au moins cinq (5) personnes intéressées à contribuer au projet et habitant à des adresses différentes. Ce comité sera le point de contact de NAQ pour toutes difficultés pouvant être rencontrées ou pour toute aide pouvant être nécessaire au cours de la démarche. Avant de déposer sa candidature, le comité doit consulter, à l'aide d'un sondage, les riveraines et riverains de la ruelle afin de s'assurer de la mobilisation et de l'appui de la collectivité. Un minimum de 75% des ceux-ci doivent répondre et au moins 51% de l'ensemble des riveraines et riverains doivent se prononcer en faveur du projet. Ensuite, la sélection du projet de ruelle verte se fait par un comité de sélection constitué de l'équipe de NAQ et du service de développement durable de l'ARPP. Cette sélection des ruelles destinées à devenir des ruelles vertes se fait sur la base de celles qui ont le plus de chances d'être réalisées et de perdurer dans le temps. Cela passe par le niveau de mobilisation et de motivation des riveraines et riverains, le potentiel de verdissement du secteur touché, la surface à excaver et les possibles nuisances aux activités actuellement nécessaires dans la ruelle avec le cadre bâti, comme la livraison de marchandises,

l'impact sur la collecte des matières résiduelles ou l'accès aux résidences (ARPP et Ville de Strasbourg, 2022). Une fois le projet sélectionné, l'ensemble des riveraines et riverains sont conviés à une rencontre de design, avec l'équipe de NAQ et une personne architecte-paysagiste mandatée. Les individus peuvent profiter de cette activité pour lancer leurs idées sur le futur de la ruelle. Il est également possible d'y choisir une thématique, comme une couleur en particulier, les pollinisateurs ou des plantations favorisant la biodiversité. Cet atelier a pour but de voir les endroits favorables à une excavation de l'asphalte et à l'ajout de mobilier urbain. À partir de ces informations, l'architecte-paysagiste élabore un plan et en fait la proposition aux riveraines et riverains. Une activité de marquage au sol, de parrainage des fosses de validation des plans finaux est ensuite prévue. Cette rencontre permet de visualiser les changements qui interviendront dans la ruelle et de déléguer la responsabilité des fosses de plantation aux riveraines et riverains. S'il y a lieu, des dernières modifications sont effectuées aux plans et une proposition finale est faite. Au terme d'un processus d'appel d'offres mené par l'ARPP, les travaux d'excavations des fosses suivent. Une fois que cette étape est réalisée, une activité de plantation des végétaux fournis par l'ARPP est organisée. Après un délai normal d'un an depuis le dépôt de leur candidature, les riveraines et riverains sont conviés à une fête d'inauguration de la ruelle verte, organisée par NAQ et le comité de ruelle. À partir de ce moment, il est de la responsabilité du comité de ruelle et des riveraines et riverains d'entretenir la ruelle verte (Faites comme chez vous, s.d. ; ARPP, 2018, 2019, 2022). Diverses activités peuvent s'y dérouler, comme la tenue de fêtes annuelles, la projection de films ou des activités de nettoyage ou de plantation. Agissant également à titre de prolongement de la cour arrière, les ruelles peuvent également servir de lieu de rencontres entre voisines et voisins ou de jeux pour les enfants. Elles ont également pour effet, d'après NAQ, d'apaiser la circulation automobile de transit dans les ruelles (Faites comme chez vous, s.d.).



Source : Faites comme chez vous, s.d.

4.2. Les budgets participatifs

Un budget participatif peut se définir comme une démarche démocratique où la collectivité décide comment dépenser une partie du budget d'une administration (Latendresse, 2006). Ils se démarquent des autres dispositifs de participation par leur délégation de pouvoir décisionnel à la collectivité relativement à cette partie du budget. Pour le CEUM, le budget participatif est un moyen efficace et original pour intégrer davantage la population dans la démocratie municipale et dans les prises de décision ayant un impact sur les milieux de vie (CEUM, s.d.).

Alors que cette démarche est née en 1989 au Brésil, elle gagne en intérêt au Québec depuis les dernières années (Latendresse, 2006). En 2014, la ville de Saint-Basile-le-Grand, au sud de Montréal, fut la première ville au Québec à mettre sur pied un processus de budget participatif (CEUM, s.d. a). Depuis, de nombreuses administrations municipales ont emboité le pas. Sur l'île de Montréal, des arrondissements comme Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le Plateau-Mont-Royal ont chacun alloué une partie de leur budget pour la

réalisation de cet exercice (CEUM, s.d. b). En 2020, la Ville de Montréal a d'ailleurs lancé son

propre budget participatif sur le thème de la transition écologique, doté d'une enveloppe de dix millions de dollars. (Réalisons Montréal, 2022b). Le CEUM, qui bénéficie d'une expérience sur les budgets participatifs, a été mandaté par différentes administrations municipales montréalaises pour les mener à terme.

Cette démarche, d'après le modèle favorisé par le CEUM et utilisé par les deux démarches de budgets participatifs étudiées, se déroule en plusieurs étapes (CEUM, s.d. c). La toute première étape est la préparation et l'information des différents actrices et acteurs du territoire visé. Lors de celle-ci, des formations sont offertes afin de bien expliquer la démarche. À cette étape, un comité de pilotage constitué de membres représentatifs de la communauté est généralement mis sur pied. Tel qu'il sera discuté ci-dessous, un comité de pilotage fût mis en place pour la démarche de l'AMHM, mais pas pour celle de l'APMR. Le rôle de ce comité est de déterminer les différentes étapes du fonctionnement de la démarche et de s'assurer de son bon fonctionnement. Par la suite, le processus peut officiellement s'enclencher par la tenue d'une rencontre d'information avec la population et les organismes du territoire. Ensuite, deux (2) à quatre (4) ateliers d'idéation ont lieu, selon les années et les démarches. Ces rencontres ont pour but de collecter les idées et les projets provenant de la part des citoyennes et citoyens et des autres membres de la société civile. Dans la démarche proposée par le CEUM, des idées de projets devraient également pouvoir être soumises à l'administration via une plateforme web ou par des formulaires papiers. Dans les deux cas étudiés, une analyse préliminaire est subséquemment effectuée par l'Arrondissement. Cette analyse est suivie d'une phase de développement, d'analyse et de bonification des projets, laquelle s'effectue avec la communauté, par la tenue d'ateliers. Lors de ces ateliers, les fonctionnaires sont jumelés aux citoyennes et citoyens afin que chacune des visions se complètent et se nourrissent. Les idées soumises deviennent ainsi des projets réalisables respectant les limites techniques et administratives des territoires, mais également les besoins de la communauté visée par la démarche de budget participatif. Une période de rétroaction se tient entre les fonctionnaires des différents services administratifs. Par la suite, un dernier atelier de bonification des projets a lieu avec la communauté. L'administration municipale dévoile finalement les projets au public et la période de vote s'amorce sur une plateforme en ligne (CEUM, s.d.). Selon les démarches, les personnes habitant, travaillant, étudiant ou étant propriétaire d'une habitation sur le territoire touché par le

budget participatif peuvent voter, et ce, peu importe leur statut légal. Certaines limites sont mises en place selon les démarches, notamment relativement à l'âge des personnes votantes. D'après les

bonnes pratiques du CEUM, un comité de mobilisation et des partenariats avec les organismes locaux devraient être créés pour s'assurer d'une certaine équité dans la participation (CEUM, s.d. a). Pour favoriser une juste représentativité des personnes résidentes des territoires visés, le CEUM suggère également la mise en place de méthodes de vote alternatives au numérique, comme le déplacement dans les espaces publics et les écoles (CEUM, s.d. a). Les résultats sont ensuite rendus publics et les projets choisis par la population sont, dans la mesure du possible, mis en œuvre par l'administration municipale l'année suivant la démarche (CEUM, s.d. a). L'ensemble du processus est documenté afin d'en faire ressortir les principaux apprentissages et de le bonifier (CEUM, s.d. b). Dans la présente recherche, deux démarches de budget participatif ont été étudiées, soit celles de l'AMHM et de l'APMR. Les deux prochaines sous-sections auront pour but de les décrire davantage et de les distinguer.

4.2.1. Le budget participatif de l'AMHM

Entre 2019 et 2021, l'AMHM a mené trois (3) cycles de budgets participatifs, soit un pour chacun de ses trois (3) quartiers : Mercier-Ouest (2019), Mercier-Est (2020) et Hochelaga-Maisonneuve (2021). (Réalisons Montréal, 2022 c). Ces trois (3) démarches se sont déroulées avec le soutien de l'équipe du CEUM. Pour l'administration de l'AMHM, l'objectif de la démarche est « d'impliquer davantage les [citoyennes et] citoyens dans des prises de décisions concernant leur milieu de vie » (Réalisons Montréal, 2022 c). Le *bilan 2021* de cette démarche de budget participatif détaille ses objectifs de la manière suivante : « La démarche a pour but d' : Accroître la participation des [résidentes et] résidents aux décisions qui touchent leur milieu de vie; Diversifier les formes de participation citoyenne; Amener de nouvelles personnes à s'intéresser aux affaires municipales et à la démocratie locale; Être inclusive, en tenant compte des besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion afin qu'ils prennent part au processus » (AMHM, 2021a).

L'ensemble du processus des trois (3) éditions fut encadré par un comité de pilotage composé de

résidentes et résidents du quartier, de membres des Tables de quartier, de personnes élues et de fonctionnaires municipaux (AMHM, 2021a). Les membres du comité de pilotage ont été

sélectionnés à la suite d'un appel de candidature. Cinq (5) personnes représentant la diversité d'âges, de cultures, de positions géographiques dans le quartier et de genres ont alors été sélectionnées (AMHM, 2021a). D'après le bilan de l'édition 2021, le comité de pilotage a pour rôle de « définir les règles du processus ; de créer un processus adapté au milieu ; de suivre le déroulement des différentes étapes : l'idéation, le développement de projets, le vote, la mise en œuvre; de soutenir la mobilisation du milieu et de participer à l'évaluation du processus » (AMHM, 2021b).

Des médiatrices et médiateurs ont également été mises à contribution pour établir la liste finale des projets (AMHM, 2021a). Toujours d'après le bilan de l'édition 2021, l'administration municipale s'était engagée, de son côté, à débloquer les fonds nécessaires à la réalisation des projets, mais n'a pas autrement participé au processus (AMHM, 2021a). Elle n'aurait pas proposé de projet et n'aurait pas fait campagne pour en soutenir un plutôt qu'un autre. Pour les années 2019 à 2021, l'AMHM a octroyé un budget de 350 000\$ par année pour la réalisation de projets décidés par la population de l'Arrondissement. Cette somme provient du *Programme triennal d'immobilisations* (AMHM, 2021a) et représente 3,5 % de celui-ci (AMHM, 2021a). La démarche de budget participatif a été coordonnée par la division des communications de l'AMHM. Une dizaine de fonctionnaires provenant de cinq (5) autres divisions ont également été impliqués au cours du processus, soit celles des études techniques, des sports et des loisirs, des parcs et de l'horticulture, de la culture et des bibliothèques et, enfin, des ressources financières (AMHM, 2021a).

Pour être jugés admissibles, les projets soumis au vote devaient remplir les critères d'admissibilité établis par l'AMHM, à savoir : « Avoir une valeur de 10 000 à 350 000 \$; Se réaliser dans le quartier visé par la démarche ; Être réalisables dans les deux ans suivant le vote ; Représenter une amélioration pour la communauté ; Viser l'intérêt collectif (ne pas avantager une personne ou un petit groupe de personnes) ; Représenter une réalisation durable à long terme (au minimum 5 ans) ; Constituer une dépense en équipement ou en aménagement provenant du Programme triennal d'immobilisations ; Être cohérents avec les plans et politiques de l'AMHM (ex. *Politique d'implantation et d'aménagement des aires d'exercice canin, Plan local de*

déplacements) ; Relèver de la juridiction de l'AMHM ; Être réalisés sur le domaine public ou une propriété de l'Arrondissement ; Ne pas être déjà en cours d'étude ou d'exécution et ne pas générer de nouveaux frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par année du montant investi » (AMHM,

2021b). En 2019, sur les onze projets soumis au vote, quatre ont été priorisés par la population de Mercier-Ouest, soit l'installation d'une place publique dans un parc, la sécurisation de trois (3) traverses piétonnes, la revitalisation des pistes cyclables et un marché solidaire. En 2020, deux (2) projets ont été sélectionnés dans Mercier-Est, soit un marché public et un projet d'agriculture urbaine. Lors de la démarche 2021, un projet de marché public saisonnier ainsi qu'un circuit patrimonial, historique et artistique du quartier ont été sélectionnés (Réalisons Montréal, 2021).

D'après le bilan de l'édition 2021 du budget participatif du quartier Hochelaga (2021a), en moyenne 33 personnes, dont 16 résidentes et résidents, 11 étudiantes et étudiants et 4 personnes élues ou membres de l'administration ont participé aux 3 ateliers d'idéations virtuels. Un total de 239 idées ont été soumises au téléphone, en ligne et par l'entremise de formulaires papier. Pour les ateliers de développement des projets, c'est 41 personnes qui ont travaillé au développement de 11 projets. Il y a également 12 personnes qui ont participé à l'atelier de bonification de projets. Toutes les personnes habitant le quartier, peu importe leur statut légal et leur âge, pouvaient voter pour les projets (AMHM, 2021a). Alors que le taux de participation au vote de la première édition était de 1%, celui-ci a atteint 3% en 2021. Au total, plus de 3 000 personnes ont participé aux trois (3) démarches de budget participatif (Réalisons Montréal, 2021). Il ressort du bilan 2021 de l'AMHM (2021a), que les personnes s'identifiant comme femmes ont voté deux fois plus que celles s'identifiant comme hommes. Les individus de moins de 25 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans sont également moins représentées parmi les votantes et votants. Il ressort également que 9% des individus ayant voté ont mentionné ne pas avoir le droit de vote aux élections municipales. Sur l'ensemble des votantes et votants, 63 personnes s'identifient à une minorité visible, ce qui est, en proportion, environ trois (3) fois moins que dans l'AMHM. Alors que les deux tiers de la population de l'AMHN est locataire, il y avait presque parité entre les propriétaires et les locataires au niveau du vote pour les projets à mettre en œuvre sur l'espace public.

4.2.2. Le budget participatif de l'APMR

La seconde démarche de budget participatif étudiée est celle de l'APMR, dont la première édition s'est conclue en 2021 (Réalisons Montréal, 2022d). Cette démarche s'est également déroulée avec

le soutien du CEUM. L'administration de l'APMR avait pour objectifs, lors du lancement de sa démarche de budget participatif : « D'engager la population dans un mouvement de transformation sociale et environnementale en faisant appel à l'expertise et à la créativité citoyennes; Favoriser la cohésion sociale et la coopération au sein de la communauté; Impliquer la population dans le choix des priorités d'action de l'Arrondissement et renforcer les connaissances quant au fonctionnement de la vie démocratique municipale » (APMR, 2021).

Comparativement au budget participatif de l'AMHM, l'APMR a fait le choix de donner un thème à sa démarche, à savoir celui de la transition écologique. D'après la *Charte du processus*, l'APMR entendait, par ce choix, « initier un mouvement d'initiatives collectives qui contribueront à un réel changement des pratiques », et ce, puisque « l'idée de transition écologique est un appel à modifier collectivement les manières de penser et d'agir afin de protéger les ressources et la biodiversité, de transformer la consommation d'énergie et de mieux partager les richesses et les savoir-faire pour réduire les inégalités sociales » (APMR, 2021a). Contrairement à la démarche menée par l'AMHM, aucun comité de pilotage incluant la population n'a été formé par l'APMR. La définition du processus du budget et le suivi des différentes étapes de la démarche furent donc effectués à l'interne par les fonctionnaires et l'équipe du CEUM. Un comité consultatif incluant des membres citoyens, des chercheuses et chercheurs, des fonctionnaires et l'organisme intermédiaire fût toutefois mis sur pied afin « d'offrir un regard extérieur « critique » pour tirer des apprentissages de l'expérience » et de nourrir la mobilisation de la collectivité au regard de la démarche (APMR, 2021 a). Le budget pour réaliser des projets sur tout le territoire s'élevait à 250 000\$. (APMR, 2021b). Alors que le budget de l'AMHM représentait un pourcentage du *Plan triennal d'immobilisations*, la somme allouée par l'APMR provenait d'un surplus budgétaire dont il bénéficiait au terme de l'exercice financier 2019-2020 (Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2021a).

Pour être admissibles, les projets doivent : « Avoir une valeur se situant entre 10 000\$ et 150 000\$; Être concret, durable et contribuer à la transition écologique ; Être réalisable dans les

deux ans suivant le vote; Viser l'intérêt collectif; Être cohérent avec les plans et politiques de l'arrondissement; Relever de la juridiction de l'Arrondissement; Ne pas être déjà en cours d'exécution ou admissible à un programme déjà existant de l'Arrondissement; Ne pas générer de frais annuels de fonctionnement supérieurs à 5 % du montant investi; Être réalisable par la population ou par l'Arrondissement » (APMR, 2021a). Si un projet choisi devait être réalisé par la

population, il devait être parrainé par un organisme à but non lucratif enregistré et mandaté par l'Arrondissement (APMR, 2021a).

D'après le bilan de l'édition 2021 du budget participatif de l'APMR (2021b), la population a, lors de l'étape de la collecte des idées, soumis 94 idées de projets favorisant la transition écologique sur la plateforme en ligne mise en place à cet effet ou lors des 4 rencontres d'idéation. Au total, 52 personnes ont déposé des idées en ligne et 50 ont participé aux ateliers d'idéation. L'analyse préliminaire des idées par les fonctionnaires fut ensuite effectuée. À cette étape, les idées ont été regroupées par thèmes ou lieux pour en faire un premier tri. Lors de la démarche de 2021, 22 idées furent retenues. Un atelier rassemblant 30 personnes a ensuite été mené pour développer les idées de façon à en faire des projets réalistes et réalisables. À cette étape, 16 projets furent déposés à l'APMR. Une analyse finale par les fonctionnaires fut ensuite effectuée en fonction de la faisabilité des projets, notamment en matière de budget, de ressources et d'échéancier. Une rencontre de bonification des projets rassemblant trois (3) citoyennes ou citoyens, deux (2) personnes représentant des organismes, une élue et trois (3) fonctionnaires s'est ensuite tenue afin d'établir une liste finale (APMR, 2021b). Au terme de la démarche, neuf (9) projets ont été soumis au vote de la population (APMR, 2021c). Toute personne de plus de 10 ans habitant, travaillant, étudiant ou étant propriétaire sur le territoire de l'Arrondissement pouvaient voter (APMR, 2021b). Le vote s'est effectué en ligne et sur papier, en personne dans les locaux de deux bibliothèques, d'Accès Montréal et d'un organisme communautaire (APMR, 2021b). Sur les neuf (9) projets soumis au vote, deux (2) projets ont été sélectionnés par la population, soit un (1) jardin collectif d'agriculture urbaine et une (1) bibliothèque de partage d'outils (Réalisons Montréal, 2021d). Ils verront le jour sur le territoire de l'APMR en 2022 (APMR, 2021b). Aucune donnée n'existe sur la répartition du vote pour ces démarches.

CHAPITRE V

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de notre recherche en fonction de cinq (5) grandes thématiques. Dans un premier temps, ce chapitre revient sur les motivations des citoyennes lors de leur implication dans les expérimentations. Ensuite, il présente les rôles et les responsabilités des parties prenantes. Il enchaîne avec les impacts que les expérimentations ont amené à deux niveaux : dans les milieux de vie de ces individus, d'une part, et sur les structures de gouvernance municipales, d'autre part. Quatrièmement, il aborde les grands défis des expérimentations pour se terminer avec la perception du concept de la transition socio-écologique des participantes.

Ces cinq (5) thématiques sont représentées par les codes qui ont été attribués aux différents extraits provenant des entretiens avec les participantes à l'aide du logiciel *NVivo 12*. Les tableaux présentés au début de chaque section présentent les codes utilisés, en les regroupant dans des familles thématiques. La première colonne des tableaux représente la famille thématique ou le code utilisé. La seconde colonne du tableau indique le nombre d'entretiens dans lesquelles chaque code a été attribué. La troisième colonne mentionne le nombre d'occurrences de chaque code dans l'ensemble du corpus. Nous avons pris la décision de ne pas présenter certains codes en raison de leur faible occurrence dans les entretiens. De plus, les codes ne sont pas nécessairement présentés dans le même ordre dans les sections et dans les tableaux : le texte les présente dans un ordre logique pour l'analyse, plutôt que selon les fréquences. Finalement, pour certaines thématiques, nous avons

nous avons préféré ne pas reproduire ces tableaux puisqu'ils n'apportaient pas une représentation adéquate ou pertinente des résultats obtenus.

5.1. Les motivations des citoyennes

Notre cueillette de données a permis de faire ressortir les principales motivations derrière l'implication des huit (8) citoyennes nous ayant accordé un entretien dans le cadre de cette recherche. Le tableau 5.1 permet de présenter le code *Motivations des citoyennes*. Le classement de cette famille de codes s'est effectué en deux (2) temps. Tout d'abord, à chaque fois qu'une citoyenne mentionnait ses motivations et objectifs derrière son implication dans les expérimentations de gouvernance, le code *Motivations des citoyennes* était attribué. Un second classement a ensuite été effectué afin de rassembler les motivations des citoyennes en sous thèmes. Dans le Tableau 5.1, les codes sont présentés en fonction de leur occurrence dans les entretiens.

Tableau 5.1 Nombre d'occurrences des codes portant sur les motivations des citoyennes

Motivations	Nombre de verbatims	Occurrences
Lien et tissu social	6	12
Faire une différence	5	7
Verdissement et nature en ville	4	6
Environnement et protection de la biodiversité	4	4
Appropriation de l'espace	4	4
Pour les enfants et Sécurité	3	3
Agriculture urbaine et sécurité alimentaire	3	3

Lien et tissu social

Tout d'abord, sur les huit (8) citoyennes ayant participé à notre recherche, six (6) ont exprimé que la création d'un lien et d'un tissu social avec les autres membres de leur milieu de vie avaient motivé leur choix de participer à l'une des expérimentations étudiées :

Aussi, parce que je me suis toujours senti très seule, très isolée en ville et j'ai toujours aimé le contact social. J'ai toujours aimé aller chercher la proximité avec mes voisins et ce type de programme, moi, vraiment... Surtout que j'ai embarqué après une rencontre avec une voisine et vraiment, c'était pour ça. J'avais vraiment besoin d'avoir un lien de communauté, une vie de village avec mes voisins. Quand ce programme-là est arrivé, je trouvais que c'était la meilleure façon de faire pour avoir des vrais liens, des vraies choses pour se parler et se connaître et avoir un objectif commun qui permet de faire continuer ces liens-là sur le long terme. (P.Cit.3)

En fait, je suis arrivée [dans le quartier] et un mois et demi après, j'ai vu l'annonce et c'est exactement ce que je cherchais...créer une vie de ruelle, une atmosphère de village, très collégiale... J'aime l'anonymat de la grande ville, mais le côté un peu village des ruelles... C'est ce que j'aime le plus de Montréal et de mon quartier. Dans le fond, je me cherchais des gens qui me ressemblais et qui avait le goût de faire des activités ou implications comme ça. Ma première motivation, c'était vraiment le lien social et contribuer un peu à la beauté du quartier d'une certaine manière, que ce soit par des activités ou par du verdissement. (P.Cit.5)

Ces citations illustrent la volonté des participants de connaître leurs voisines et leurs voisins afin notamment de contrer l'anonymat de la ville. Au-delà des raisons environnementales, la création de liens significatifs avec les autres semble avoir joué une large place dans la volonté des citoyennes de rejoindre les expérimentations de gouvernance menées par les administrations.

Faire une différence

Une majorité de citoyennes ont également évoqué qu'elles voyaient une façon de faire une différence dans leur milieu de vie dans ces expérimentations et qu'elles y percevaient une manière de mettre leurs connaissances à profit :

Question : Pourquoi avais-tu envie de faire partie du comité?

Parce que je suis une citoyenne engagée dans mon milieu de vie en général. Je connais aussi tous ces processus. Je sais que ce n'est pas donné à tout le monde d'avoir du temps et de comprendre... D'avoir tous les outils et comprendre comment ça fonctionne. Je trouve ça important comme citoyenne dans un quartier de m'impliquer dans ce contexte. (P.Cit.6)

Les citoyennes entendaient, au travers de leur participation « changer les choses » (P.Cit.3) relativement à des pratiques plus ou moins durables. Pour d'autres, cette implication se voulait être une reprise de pouvoir sur leur écoanxiété (P.Cit.2), une façon « d'avoir un peu plus d'implication dans la transformation de [l']environnement de vie immédiat » (P.Cit.2).

Verdissement et nature en ville

Pour la moitié des citoyennes ayant participé à notre recherche, la volonté de contribuer au verdissement de leur milieu de vie ou de leur quartier avait motivé leur choix de s'impliquer dans l'une des expérimentations de gouvernance : « Ma première motivation, c'était vraiment le lien social et contribuer un peu à la beauté du quartier d'une certaine manière, que ce soit par des activités ou par du verdissement » (P.Cit.3). Pour certaines, le verdissement des espaces est associé à « la vie » (P.Cit.7) et à l'embellissement du milieu (P.Cit.3). Alors que pour d'autres, la volonté de verdir le milieu de vie est davantage associée à des ambitions écologiques, comme « pour les abeilles et les comestibles » (P.Cit.7).

Environnement et protection de la biodiversité

La protection de l'environnement et de la biodiversité a également été mentionnée par la moitié des citoyennes comme étant une motivation à leur implication :

Question : Pour quelle raison tu as décidé de t'impliquer à la base?

Parce que moi, je rêve d'aller vivre dans un éco-village. Je rêve d'entrer dans le monde parallèle des gens qui sont écoeurés d'habiter dans le monde dans lequel on vit. Pis qui veulent changer les choses, pis avoir un impact moins toxique sur l'environnement et avoir une autonomie plus alimentaire et vivre simplement, la communication non-violente, la permaculture... (P.Cit.3)

J'ai très peur de l'avenir par rapport à la crise de la biodiversité et des changements climatique et pour moi, m'investir dans ces projets collectifs, c'était un peu une réponse à cette anxiété pour agir un minimum à mon échelle dans des petites actions

compréhensibles que je pouvais mettre en place pour favoriser la place de la biodiversité dans le quartier et c'est ça. (P.Cit.5)

Ces citations permettent d'illustrer que, pour certaines participantes, ces expérimentations représentaient une manière de contribuer à la mise en place de solutions à la crise climatique. Ces personnes voyaient une manière de s'engager dans des actions concrètes et structurées afin de guider leur action environnementale dans les expérimentations.

Appropriation de l'espace

Sur l'ensemble des citoyennes ayant participé à la recherche, la moitié souhaitait, par leur participation aux expérimentations, s'approprier davantage leur milieu de vie :

Alors, pour quelles raisons... moi, principalement, à l'origine, c'est parce que je ne suis pas du tout satisfait du type d'aménagement qui sont réalisés dans les rues et dans les parcs de Montréal [...]. Quand ce programme est arrivé, j'ai vraiment vu une très grosse opportunité d'avoir un peu plus de pouvoir et d'implication dans la transformation de mon environnement de vie immédiat et je me suis impliqué pour ça. (P.Cit.6)

Cette citation illustre la volonté de certaines citoyennes de s'approprier la ville afin de transformer l'espace public en un lieu qui leur ressemble. Ces personnes souhaitent mettre à profit leurs connaissances afin d'en faire bénéficier l'aménagement des milieux de vie. Elles y voyaient une opportunité d'avoir « le pouvoir » sur la transformation des milieux de vie (P.Cit.3 et P.Cit.8). Nous remarquons que, pour certaines citoyennes, les expérimentations représentaient « exactement » ce qu'elles cherchaient en termes d'appropriation du milieu de vie (P.Cit.2).

Sécurité et pour les enfants

Les codes *Sécurité* et *Pour les enfants* étaient initialement séparés. Nous avons pris la décision de les regrouper en raison de leur co-occurrence. Chaque fois qu'une citoyenne mentionnait la

sécurité comme motivation, elle mentionnait également la sécurité des enfants. Cela s'est manifesté pour trois (3) citoyennes :

Une fois que tu as des enfants, qu'ils apprennent à aimer leur quartier s'ils se sentent en sécurité dedans, mais aussi de donner un exemple positif pour dire que, si on s'implique, on peut faire des choses et créer des endroits qui sont agréables pour une variété de gens. (P.Cit.2)

Question: Au début, quand vous avez formé ce comité... Quels objectifs aviez-vous pour la ruelle?

On voulait plus de verdure et, de prime abord, c'était ça. Deuxièmement, c'étaient aussi des rencontres entre voisins. Et rendre plus sécuritaire pour les enfants. (P.Cit.8)

Il ressort de ces citations que les citoyennes voyaient les expérimentations comme une manière de se sentir impliqué dans la sécurisation des milieux de vie pour les enfants. Les enjeux de sécurité sont souvent liés, dans les réponses des citoyennes, à la circulation automobile et à la cohabitation dans l'espace public.

Question : pourquoi as-tu décidé de t'impliquer?

Pourquoi pas? Tu habites avec des gens autour de toi, pourquoi tu ne voudrais pas les connaître? Je suis beaucoup dans l'entraide, l'échange... j'aime beaucoup l'expression « ça prend un village pour élever un enfant ». Bien, pour nous, c'est une ruelle (P.Cit.6).

Les trois (3) citoyennes percevaient également ces expérimentations comme une opportunité pour les enfants du milieu de vie de se rencontrer, mais aussi de partager des expériences et des apprentissages multigénérationnels.

Agriculture urbaine et sécurité alimentaire

Contrairement à l'apriori que nous avons, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire ont uniquement été abordées par trois (3) citoyennes. Alors qu'une (1) citoyenne rêvait d'autonomie alimentaire par l'entremise de la permaculture (P.Cit,2), une autre souhaitait contribuer à l'ajout de plantes comestibles en ville et à favoriser la présence de pollinisateurs (P.Cit.7). Bien que les projets d'agriculture urbaine occupent une large place dans les plans de transition écologique des administrations municipales, nous remarquons, par les réponses des citoyennes,

ensemble. L'aspect environnemental des projets semble également avoir interpellé les citoyennes. Bien que le thème *Protection de l'environnement et de la biodiversité* ne soit pas celui qui a été le plus expressément mentionné par les citoyennes lors des entretiens nous remarquons que plusieurs thématiques y faisaient référence du fait de leur nature. Les thèmes *Agriculture urbaine et sécurité alimentaire*, *Verdissement et nature en ville* et *Faire une différence* renvoient tous aux préoccupations environnementales des citoyennes et citoyens. Nous remarquons également que plusieurs citoyennes ont mentionné souffrir d'éco-anxiété et voyaient ces expérimentations comme une manière de prendre action afin de « faire sa part » (P.Cit.6) pour répondre à la crise des changements climatiques. Il est intéressant de constater que deux (2) personnes participantes voyaient, dans ces expérimentations de gouvernance, une opportunité d'en apprendre davantage sur les rouages de la politique municipale.

Ces motivations sont d'ailleurs bien alignées avec les principaux objectifs des expérimentations mentionnées par les participantes issues des administrations municipales :

Avec un processus comme celui-là, on veut dépasser le cadre conventionnel des consultations traditionnelles et on veut permettre aux résidents de déterminer eux-mêmes les meilleurs projets pour améliorer leur bien-être et leur qualité de vie. (P.Admin. 1)

De manière générale, on voulait faire, par ce processus, un appel à modifier collectivement les manières de penser et d'agir pour protéger les ressources, la biodiversité, l'énergie. Aussi, dans le but de revoir le savoir-faire pour réduire les inégalités sociales. Donc, l'arrondissement souhaite initier ce mouvement d'initiatives collectives pour contribuer aux changements durables des pratiques. (P.Admin.2)

Je dirais en haut de la liste, l'ambition en matière de lutte aux changements climatiques, avec les modestes moyens qu'on a. réduire le taux de minéralisation de l'espace possible l'espace public. On déminéralise le plus possible. Le critère numéro deux, c'est la sécurité par la réduction de la place de l'automobile dans l'espace public. (P.Admin.3)

Pour la plupart des codes utilisés, les perceptions des participantes provenant des organismes facilitateurs et de l'administration municipale relativement aux motivations des citoyennes étaient représentatives du discours des citoyennes. Nous notons toutefois deux (2) distinctions notables entre les motivations des citoyennes et la perception de ces motivations par les autres catégories de participantes. Tout d'abord, sur les quatre (4) participantes de l'administration municipale,

aucune n'a mentionné que la création d'un lien et d'un tissu social pouvait être une motivation pour les citoyennes. Au contraire, les codes Sécurité et Pour les enfants et Embellissement sont ceux qui sont le plus ressortis, dans la perception des fonctionnaires. Nous remarquons également que le code Faire la différence a été attribué à cinq (5) entretiens des citoyennes. Or, une seule fonctionnaire percevait que cela pouvait motiver les citoyennes à s'impliquer. Rôles des parties prenantes et nature de leurs relations.

Les entretiens semi-dirigés ont permis d'explorer les rôles des différents actrices et acteurs dans les expérimentations de gouvernance, en plus de brosser un portrait de leurs relations. L'objectif de ces entretiens était notamment de comprendre dans quelle mesure les citoyennes et citoyens avaient le pouvoir de prendre des décisions dans ces expérimentations. Les questions posées permettaient également de voir la perception qu'ont les personnes provenant des différentes catégories de participantes au sein des expérimentations. Puisque l'ensemble des participantes ont discuté du rôle des personnes provenant de toutes les catégories, aucun tableau des occurrences n'a été produit pour ces résultats.

5.1.1. Description du rôle des parties prenantes

Plusieurs questions du guide d'entretien visaient à mieux comprendre la perception des différentes participantes eu égard à leur rôle dans les expérimentations de gouvernance étudiées, mais également des rôles des autres catégories de participantes. Cette famille thématique peut se diviser entre trois (3) catégories :

- le rôle de l'administration municipale ;
- le rôle des citoyennes et citoyens [et]
- le rôle des organismes intermédiaire.

Administration municipale

Dans le cadre des expérimentations étudiées, les fonctionnaires de l'administration municipale ont occupé un rôle de « facilitation » des projets pour les citoyennes. Cela implique de prendre en

charge les « aspects réglementaires » (P.Org.1), les « normes » (P.Org.4) ou « les autorisations » (P.Cit.6). Les fonctionnaires facilitent également les projets en leur octroyant du financement : ils « offre de l'argent » pour la réalisation des projets (P.Cit.5). Pour une citoyenne, l'administration facilite également l'accès à « du soutien, du mobilier et à des ressources » (P.Cit.3). Cela se reflète dans les propos des participantes au *Programme des Projets participatifs citoyens*, où l'administration octroie notamment un budget de 10 000\$ par milieu de vie :

Après ça, on octroie les permis, s'il y a des prêts de clés à faire pour un chalet de parc ou des choses comme ça et la logistique et le suivi budgétaire qui est fait avec le CEUM (P.Admin.1).

La ville a été d'un super soutien, surtout en termes de ressources. Ils ont fourni la moitié du mobilier, ils ont fourni un « truck » pour décrocher des gros débris (P.Cit.3).

Les fonctionnaires ont également pour mandat d'étudier la possibilité de réaliser ou non les projets imaginés par les citoyennes. Une fonctionnaire impliquée dans le *Programme des projets participatifs citoyens* explique qu'elle avait comme fonction d'« octroyer des permis, de répondre à des questions, d'analyser les projets, de faire des recommandations et faire le suivi budgétaire » (P.Admin.1). Une employée de l'organisme intermédiaire adhère à cette vision du rôle de l'administration municipale :

Il y a vraiment un contact à l'Arrondissement. Il y a une personne ressource pour évaluer les projets, faire les demandes de permis, aider à la conception et à la décision. À l'Arrondissement, ils évaluent le projet et proposent des modifications. Ils s'occupent aussi du financement. Ils financent les milieux de vie. Ils transfèrent le budget au CEUM. (P. Org. 1)

Cette perception du rôle de l'administration municipale comme « facilitatrice » de la réalisation des projets est également partagée par les participantes impliquées dans le *Programme Faites comme chez vous* :

Pour les ruelles, oui. Ils offrent de l'argent, l'accès à des artistes pour les murales. On accepte bien les vivaces et on apprécie (P.Cit.5).

D'entrée de jeu, je dirais financer le projet, l'excavation, les végétaux sont achetés par l'Arrondissement. Ils sont là pour établir des normes. [...] Ils sont là pour gérer l'appel d'offres, qui est un immense morceau. C'est pas mal ça en fait. Ils sont là pour l'aspect plus réglementaire et pour financer les projets (P.Org.4).

D'après l'ensemble des participantes citoyennes, les projets émanant des expérimentations n'auraient pas pu se réaliser sans l'apport des ressources fournies par l'administration municipale :

Le fait d'avoir des moyens qui sont associés et des autorisations, ça change tout. Ça permet vraiment de réaliser des beaux projets d'une ampleur qui n'aurait jamais pu avoir lieu si ce n'était pas associé à un financement qui permet de voir vraiment loin et de réaliser des grandes choses (P.Cit.2).

Ça aurait été vraiment plus compliqué, surtout à cause du financement. La relation avec le financement est (rires)... ça a amené une voie expresse pour mettre en place les éléments, mais a amené une lourdeur de reddition incroyable. Sans financement, on aurait probablement eu une approche plus citoyenne *grassroot* (P.Cit.3).

Ces extraits illustrent que les moyens donnés par l'administration municipale pour la réalisation des projets émanant des expérimentations ont eu pour effet d'accélérer leur mise en place ou de rendre l'octroi d'autorisations et de permis plus facile. Grâce à cela, les groupes citoyens ont été en mesure de « réaliser des beaux projets » (P.Cit.2) d'une grande ampleur. Malgré cela, le fait de participer à des expérimentations devant respecter un cadre administratif donné soulève d'importantes contraintes bureaucratiques et institutionnelles qui seront abordées plus loin dans ce mémoire.

Dans le cadre des démarches de budgets participatifs, le rôle de l'administration municipale est davantage perçu comme étant un de partenaire, puisqu'il existe une plus grande collaboration directe entre ces deux (2) parties prenantes. Une fonctionnaire ayant travaillé à la mise en œuvre de la démarche du budget participatif de l'AMHM estimait avoir la responsabilité « d'accompagner » les citoyennes et citoyens dans l'idéation des projets (P.Admin.3).

Il faut également souligner que la facilitation n'est pas toujours perçue comme étant positive par les citoyennes issues de toutes les expérimentations. Par exemple, une citoyenne mentionne que l'administration municipale « ne fait pas grand-chose » (P.Cit.4) et pour une autre, elle a pour rôle d'évaluer « les permissions qu'on n'obtient pas », lors de l'idéation et de la mise en œuvre des projets (P.Cit.1). Une dernière citoyenne mentionne que les relations avec l'administration municipale « se limitent » à l'étude des projets, à l'envoi d'une réponse avec des commentaires ou

un refus » lors de cette même étape (P.Cit.2) .

Citoyennes

Pour tous les projets, un comité citoyen est formé. Celui-ci prend plusieurs formes selon les expérimentations. Tout d'abord, dans le cadre du *Programme des projets participatifs citoyens* et du *Programme Faites comme chez vous*, le comité citoyen est considéré comme étant « le point de contact » (P.Cit.6 et P.Org.4) entre les autres individus vivant dans les milieux de vie, l'organisme intermédiaire et l'administration municipale. De plus, le comité « assure la pérennité dans le temps » des projets, une fois leur réalisation terminée. Finalement, il agit lors de conflits entre les individus des milieux de vie. Les membres doivent rendre des comptes et « répondre aux demandes » des autres acteurs (P.Org.4). Dans le cadre des démarches de budgets participatifs, le comité citoyen a davantage la tâche de représenter les besoins de la collectivité et d'établir les règles à suivre lors de la démarche.

Bien que le comité citoyen s'occupe de la gestion des projets émanant des expérimentations, les autres individus sont également appelés à participer de différentes manières. Il ressort des entretiens que les citoyennes et citoyens sont impliqués dans l'idéation, la prise de décisions, la conception et l'entretien des projets résultant des expérimentations étudiées. Tout dépendant des étapes de développement des projets et même des expérimentations, leur rôle est appelé à changer. Par exemple, dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens*, une employée de l'organisme intermédiaire soutient que les citoyennes et citoyens « choisissent vers quels projets [ils] veulent se lancer [...]. [Les citoyennes et citoyens] mènent » (P.Org.1). Dans cette expérimentation, les citoyennes et citoyens peuvent décider ce qu'ils peuvent réaliser avec le budget de 10 000\$ octroyé par l'administration municipale : « Depuis le début, le concept du programme, [c'est] les [citoyennes et citoyens] qui sont responsables à la fois de l'idéation, du développement, de l'entretien de l'animation, vraiment de a à z de tout le projet ou l'installation et l'aménagement » (P.Org.2). Précisons tout-de-même que cette « liberté d'action » doit se faire dans le respect des règles municipales et du cadre déterminé par l'administration municipale.

Dans le cadre des budgets participatifs, le rôle des citoyennes et citoyens change davantage au fil de la démarche. Une fonctionnaire responsable de la démarche note que « le processus d'idéation et la démarche » se déroule avec les citoyennes et citoyens (P.Admin.3). Une citoyenne membre du comité de pilotage du budget participatif de l'AMHM abonde dans le même sens : « toutes les choses qui nécessitaient des décisions, on était impliquée. On nous demandait notre avis, on proposait des modifications et on prenait des décisions » (P.Cit.7). Tel qu'il ressort de l'extrait suivant, l'administration municipale entendait, dans le cadre de cette expérimentation : « impliquer [le comité] dans l'ensemble du processus à chacune des étapes pour avoir leur avis dans certaines décisions. [...] On ne voulait pas que le processus soit complètement réalisé à l'interne. Avoir un regard externe nous ramenait souvent sur la *track* » (P.Admin.4).

Ce qui précède permet de constater que, dans toutes les expérimentations, les citoyennes et citoyens impliqués ont un important rôle à jouer. Au regard des résultats présentés, leur participation ne semble pas être cosmétique : ils bénéficient d'une liberté d'action lors de certaines étapes des expérimentations. Toutefois, tel qu'il sera abordé à la section 5.4, il ressort des résultats que leur implication nécessite du temps et des ressources pour l'administration municipale, ce qui limite la quantité d'expérimentations pouvant être menées sur le territoire.

Organismes intermédiaires

Dans le cadre des expérimentations étudiées, les organismes intermédiaires sont perçus comme étant le « contact principal » entre les individus et l'administration municipale (P.Org.1). Les organismes intermédiaires les accompagnent dans leur implication (P.Org.2). Une fonctionnaire estime que, grâce à leur bagage professionnel, les organismes ont le pouvoir de transformer les critiques et revendications des citoyennes et citoyens en actions concrètes (P.Admin.1).

Dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens*, le CEUM est « l'organisme porteur pour que le programme se déroule bien » (P.Org.1). Cela passe notamment par la gestion du budget alloué par l'ARPP à chaque milieu de vie et la prise en charge du « volet citoyen et des communications plus directes » (P.Admin.1). Une fonctionnaire décrit sa relation avec l'organisme intermédiaire de cette façon :

Notre lien, c'est avec le CEUM, qui est le porteur du début des projets jusqu'à la réalisation. C'est avec eux qu'on a travaillé pour développer des outils, des formulaires pour rendre la participation des citoyens plus facile. Mon rôle, c'est de m'entendre avec le CEUM. Le premier partenaire de l'administration est l'organisme intermédiaire. (P.Admin.1)

Dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous*, une employée de l'organisme intermédiaire décrit son rôle comme étant « l'intermédiaire entre l'Arrondissement et les citoyens, selon le processus attendu par l'Arrondissement » et comme « l'équipe terrain qui participe à la mise en œuvre des projets » (P.Org.4).

Pour ce qui est des deux (2) démarches de budgets participatifs, l'organisme intermédiaire a pour fonction d'« animer les rencontres d'informations et les consultations avec les [citoyennes et] citoyens » et « d'épauler » l'administration municipale (P.Admin.4). L'implication des organismes intermédiaires a également un impact sur l'expérience d'implication des citoyennes. Certaines citoyennes se sont senties mieux « structurées » par l'implication des organismes intermédiaires (P.Cit.1). Toutefois, des critiques de cette dynamique d'accompagnement émergent aussi des entretiens :

Là, j'ai plus l'impression que c'est plus un mandat de démarrage des comités citoyens et qu'ils sont là si on est mal pris. Mais, je pense qu'ils ont le mandat d'accompagner, mais n'ont pas nécessairement les ressources pour aller sur le terrain et sont pris dans une dynamique bureaucratique d'accompagnement citoyen. [...] Humainement, c'est des gens vraiment le fun. Au niveau de la communication, c'est vraiment limpide. Souvent, on leur dit qu'on a des problèmes, et leur réponse est d'aller voir la ville. Il n'y avait pas de réponses rapides. (P.Cit.3)

Il apparaît de ce qui précède que la dynamique privilégiée dans deux (2) des quatre (4) expérimentations étudiées consiste, pour les administrations municipales, à déléguer le contact avec les citoyennes et citoyens à des organismes intermédiaires. Dans le cas des démarches de budgets participatifs, la participation de toutes les catégories d'actrices et d'acteurs aux rencontres d'idéation est toutefois perçue davantage comme de la « cocréation » (P.Cit.7 et P.Cit.8) par les citoyennes. Cette dynamique sera davantage explorée dans les prochaines sections.

En somme, les résultats démontrent que la participation des organismes intermédiaires a pour effet d'accompagner les projets citoyens dans la complexité bureaucratique de l'administration. Ce faisant, les citoyennes et citoyens peuvent se concentrer davantage sur l'aspect créatif de leur

projet. D'un autre côté, leur participation peut avoir pour effet d'alourdir le processus lorsque les

individus souhaitent s'entretenir directement avec l'administration municipale pour résoudre des problématiques, comme dans le cas des enjeux de cohabitations vécus par les personnes impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*.

5.1.2. Les étapes des expérimentations et de la prise de décision

Les entretiens semi-dirigés ont aussi permis de décortiquer les différentes étapes des expérimentations de gouvernance étudiées et la manière dont la participation citoyenne fût mise à contribution. Les étapes identifiées sont les suivantes :

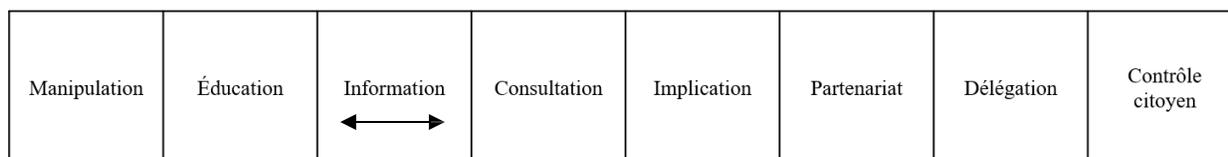
- la conception des expérimentations et le choix des participantes et participants ;
- l'idéation des projets émanant des expérimentations et leur sélection ;
- la mise en œuvre et l'entretien des projets [et]
- l'évaluation et le bilan des expérimentations.

Au cours des étapes des expérimentations mentionnées ci-dessus, la participation citoyenne s'est déclinée en plusieurs formes, lesquelles ont été catégorisées à partir du cadre théorique et de l'échelle de la participation d'Arnstein, également présentée au deuxième chapitre : l'information ou la non-participation, la consultation, la facilitation, la cocréation et la délégation de pouvoir aux citoyennes et citoyens.

La conception des expérimentations et le choix des participantes et participants

Pour l'ensemble des expérimentations de gouvernance étudiées, leur élaboration se fait par les administrations municipales, en collaboration avec les organismes intermédiaires. Tel que représenté sur la Figure 5.2, cette étape se déroule, pour l'ensemble des expérimentations, au niveau de l'information des citoyennes et citoyens de l'échelle d'Arnstein.

et le choix des participantes et participants

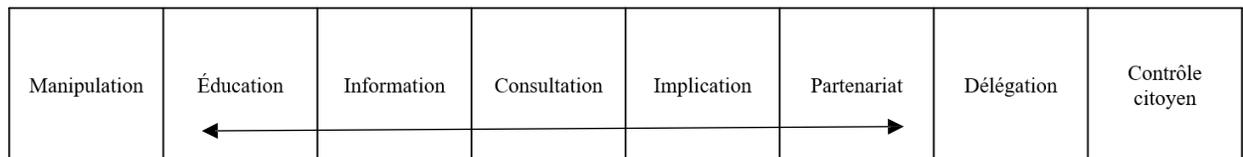


Conception : Laurie Laplante, 2023

Notons que, bien que ces expérimentations proviennent des administrations, celles-ci tirent leur origine en partie de la pression citoyenne, qui réclame une plus grande place des individus dans les prises de décision concernant les milieux de vie. Précisons toutefois que dans le cas de la démarche de budget participatif de l'AMHM, les membres du comité de pilotage composé notamment de citoyennes et citoyens avaient le pouvoir de décider de ses modalités, via la rédaction d'un règlement. En raison de la forte demande de participation aux expérimentations, les groupes citoyens désirant y participer doivent tout d'abord être sélectionnés par les administrations municipales. Pour l'ensemble des expérimentations, cette sélection se fait sans les citoyennes et citoyens. Dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous*, le choix des groupes citoyens se fait annuellement par l'administration municipale et l'organisme intermédiaire à partir d'une « liste de critères avec des pointages » parmi les groupes ayant manifesté leur intérêt (P.Org.4). Le choix des groupes citoyens qui pourront participer *Programme des Projets participatifs citoyens* « se fait par un comité consultatif qui est constitué de l'Arrondissement, et d'autres [représentantes et] représentants d'organismes », comme la Table de quartier et un organisme sans but lucratif en aménagement (P.Org.1). Les membres du comité de pilotage du budget participatif de l'AMHM sont sélectionnés après un appel à intérêt lancé sur le web par l'administration municipale. Cette dernière, accompagnée de l'organisme intermédiaire, choisit les membres à partir de ce bassin de personnes intéressées. Dans ces trois (3) cas, la décision est ensuite communiquée aux comités citoyens.

Une fois que les comités citoyens sont sélectionnés par les administrations municipales, le processus de réflexion sur les projets à mettre en place s'entame par les comités. Celui-ci se déroule, dans tous les cas, avec les citoyennes et citoyens et les organismes intermédiaires dans le cadre d'ateliers de groupe, dans une démarche de cocréation. Par ailleurs, selon les expérimentations, l'administration municipale et les personnes élues sont également impliquées. Tel que démontré sur la Figure 5.3, cette étape mobilise les citoyennes et citoyens à diverses échelons de l'échelle d'Arnstein.

Figure 5.3 La participation citoyenne dans l'idéation des projets émanant des expérimentations et leur sélection



Conception : Laurie Laplante, 2023

Premièrement, il ressort des entretiens que les citoyennes et citoyens impliqués dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* sont amenées à imaginer ou à « rêver » (P.Org.1) aux projets pour leur milieu de vie. Ceux-ci sont ensuite décidés collectivement par les citoyennes et citoyens, guidés par l'organisme intermédiaire, lors d'un *Atelier décision* ouvert à tous les résidentes et résidents du milieu de vie : « les [citoyennes et citoyens] choisissent vers quel projet ils veulent se lancer » (P.Org.1). Une fois que les projets des milieux de vie sont élaborés, ceux-ci sont envoyés à l'ARPP pour une « validation » légale et urbanistique (P.Admin.2), qui s'effectue à l'interne. Des « recommandations » (P.Admin.2) sont envoyées aux comités des milieux de vie, afin que les projets respectent la réglementation municipale et urbanistique :

C'est de valider et de commenter les demandes d'autorisation pour les différents volets du projet. Les relations avec l'Arrondissement se limitent au début du processus... après les rencontres avec le CEUM. On doit remplir des formulaires où on explique c'est quoi le projet, son contenu, sa planification pour la réalisation. L'Arrondissement prend ces demandes-là, les étudie et nous envoie une réponse à

savoir si on peut réaliser sans commentaires, on peut réaliser avec des modifications ou la demande est refusée (P.Cit.2).

Le *Programme Faites comme chez vous* permet aux citoyennes et citoyens de réfléchir à ce qu'ils aimeraient voir dans leur future ruelle verte : de l'animation, du verdissement, de l'agriculture urbaine, des fermetures d'accès à la circulation, etc. Cette démarche s'effectue avec l'ensemble des citoyennes et citoyens intéressés et l'organisme intermédiaire.

À partir du moment où les gens apprennent que leur ruelle est sélectionnée pour être verdie, ils sont invités à un atelier de cocréation [avec l'organisme intermédiaire] où on va pouvoir parler de : « est-ce que le voisinage voudrait du mobilier, voudrait du marquage au sol pour les enfants, est-ce qu'il y a une palette végétale qui les intéresse plus qu'une autre? Des arbres fruitiers ou des fleurs jaunes ou peu importe ». On discute finalement de ce à quoi ça pourrait ressembler. Nous, on fait des suggestions. (P.Org.4)

Au terme des ateliers, les plans des ruelles vertes sont effectués par l'organisme intermédiaire (P.Org.4), avant d'être soumis à l'ensemble des citoyennes et citoyens pour approbation. Cette cocréation est davantage représentée par une collaboration entre les citoyennes et citoyens et l'organisme intermédiaire. Les fonctionnaires sont aussi invités à participer à l'occasion :

Dans les ateliers, il y a parfois des professionnels de la ville ou de l'Arrondissement qui sont invités. Comme par exemple des employés des parcs. Ils viennent aider. (P.Org.1)

Il ressort des entretiens que les activités de cocréation sont appréciées. Elles semblent offrir des outils essentiels au bon fonctionnement des expérimentations, notamment grâce au partage de connaissances et d'expériences entre les personnes y participant. Les activités de cocréation se déroulant dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous* entre les citoyennes et les citoyens et les administrations municipales semblent permettre une meilleure compréhension des raisons derrière certaines limitations posées par les fonctionnaires relativement à la faisabilité des projets.

Troisièmement, dans le cadre des démarches de budgets participatifs, les idées de projets sont soumises par les citoyennes et citoyens de diverses manières : une plateforme web, de la mobilisation sur le terrain et au sein de certains organismes de l'AMHM. Ces idées sont ensuite

transformées en projets dans des groupes de travail constitués de citoyennes et citoyens de l'AMHM, de fonctionnaires, des organismes du quartier, de l'organisme intermédiaire, de personnes élues et du comité de pilotage, le cas échéant. Les citoyennes impliquées dans cette démarche estiment avoir élaboré les projets « ensemble » lors des différents ateliers. Pour ces

personnes, cette démarche s'est avérée positive :

Donc, on avait plusieurs réunions qui visaient à donner du feedback sur la démarche, à valider la démarche pour qu'elle soit coconstruite avec les citoyens et aussi pas mal de membres, en fait de fonctionnaires on va dire. Il y avait des élus et des fonctionnaires. On était là tous ensemble. Il y a eu toutes les étapes de sélection de projets. D'abord, on a raffiné les idées reçues. En gros, du début, du feedback sur le processus jusqu'à la sélection du projet.

[...]

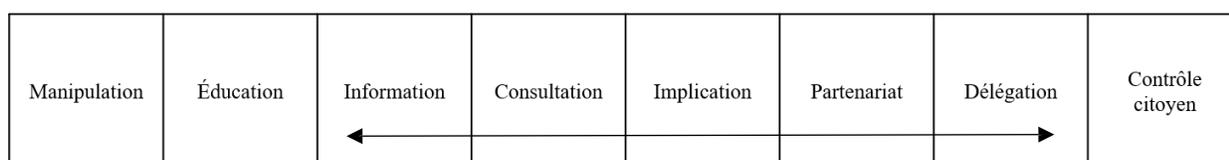
C'était une co-construction autour de ça. Ça aurait été des mauvaises décisions prises d'un côté comme de l'autre si elles n'avaient pas été mises ensemble. Un fonctionnaire va valider ce qu'il doit valider est peut être à côté de la plaque. C'est super important que les citoyens soient impliqués. (P.Cit.7)

Une citoyenne membre du comité consultatif remarque d'ailleurs que l'administration municipale est « intéressée à modifier la démarche en cours de route selon ce qui faisait du sens pour nous [les citoyennes et citoyens], aussi bien dans les étapes de construction du budget participatif et le processus de sélection des projets » (P.Cit.7). Une fois que les idées sont transformées en projets dans les groupes de travail, ces projets sont envoyés aux fonctionnaires de l'AMHM afin d'en faire « un premier tri et un premier classement » (P.Cit.8). Après une deuxième phase de travail collective, les projets sont ensuite retournés aux fonctionnaires pour une dernière fois : « c'est une phase qui s'est passé à l'interne avec les professionnels impliqués des différentes divisions auxquelles les idées touchaient. C'est l'établissement d'une liste finale de projets. On faisait une analyse légale, technique et financière des projets » (P.Admin.3). Les projets choisis sont alors soumis au vote par la population via différentes manières : une plateforme web, en personne via des organismes intermédiaires du quartier, lors de travail de terrain mené dans différents lieux stratégiques.

La mise en œuvre et l'entretien des projets

Le degré de participation citoyenne lors de la mise en œuvre et de l'entretien des projets dans le temps varie d'une expérimentation à l'autre. Tel qu'illustré sur la Figure 5.4, la participation citoyenne se situe tout-de-même dans les plus hauts échelons de l'échelle d'Arnstein pour deux expérimentations.

Figure 5.4 La participation citoyenne dans la mise en œuvre et l'entretien des projets



Conception : Laurie Laplante, 2023

Tout d'abord, dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens*, bien que les projets imaginés par les citoyennes et citoyens soient situés sur l'espace public, les membres du comité citoyen sont responsables de leur mise en œuvre et de leur entretien dans le temps :

Depuis le début, le concept du programme, c'est les citoyens qui sont responsables à la fois de l'idéation, du développement, de l'entretien, de l'animation, vraiment de a à z de tout le projet ou l'installation et l'aménagement (P.Org.2).

Par exemple, il y a un besoin d'entretenir le jardin. Après avoir construit les bacs, il faut les entretenir, arroser les plantes et ça tombe sur les épaules des citoyens. Ça devient la responsabilité des citoyens une fois que le projet est terminé. (P.Org.1)

Dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous*, la mise en œuvre des projets, les tâches d'entretien et de maintien dans le temps sont aussi déléguées aux membres du comité citoyen, avec l'aide de l'organisme intermédiaire, au besoin. L'administration municipale, quant à elle, n'intervient que s'il y a des plaintes, le délaissement des projets ou pour distribuer des végétaux :

J'aime bien que ce soit le voisinage qui choisisse l'emplacement et même les espèces. Chacun choisit ce qu'il veut et c'est bien pour ça (P.Cit.5). Le comité est là pour assurer la pérennité dans le temps. Ils vont accompagner les riverains, riveraines pour s'assurer que chaque plate-bande qui sera excavée sera parrainée par des voisins, voisines. Le comité est notre point de contact dans le temps. Si 3 ans plus tard, on

reçoit une plainte, que la ruelle est laissée à l'abandon, bien nous on a 5 personnes à contacter et qui vont pouvoir répondre à nos demandes. Ça permet d'avoir des gens impliqués sur le terrain qui connaissent bien le voisinage et qui sont impliqués (P.Org.4).

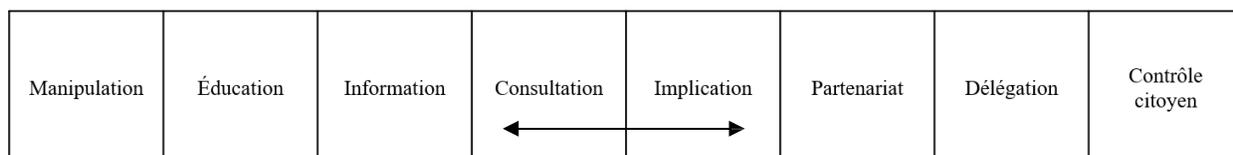
Quant aux démarches de budgets participatifs citoyens, la participation citoyenne cesse une fois que le vote des projets est terminé : « La réalisation [des projets gagnants], c'est vraiment les fonctionnaires » (P.Admin.3). À la fin de la démarche, les membres du comité de pilotage sont informés de « comment ça s'est passé, du nombre de votes et tout » (P.Cit.7). Cette personne remarque avoir été parfois « en appui » au processus et parfois « informée » de celui-ci.

L'évaluation et le bilan des expérimentations

Les expérimentations de gouvernance comportent toutes un volet de consultation des citoyennes et citoyens, surtout dans leur suivi et leur évaluation. La consultation est perçue par les participantes comme un outil permettant aux administrations de voir comment elles peuvent « s'améliorer » et « d'en tirer collectivement des apprentissages » (P.Admin.3).

Le degré de participation citoyenne est plus élevé dans le cadre du *Programme des projets participatifs citoyens*, où un atelier de cocréation des apprentissages est réalisé sous la forme de l'*atelier bilan* : « À l'automne suivant [la réalisation des projets], il y a un atelier bilan. On réévalue toutes les activités qui ont été faites, comment on peut s'améliorer (P.Org.1). Pour les deux (2) autres expérimentations, leur évaluation et leur bilan comportent un volet de consultation, via l'envoi d'une communication écrite par les administrations municipales. Tel qu'il appert de la Figure 5.5, la participation citoyenne, à cette étape, va de la consultation à l'implication de la population.

Figure 5.5 La participation citoyenne dans l'évaluation et le bilan des expérimentations



Conception : Laurie Laplante, 2023

5.1.1. Synthèse sur le rôle des parties prenantes et la nature de leurs relations

Cette section avait pour but d'identifier les rôles, mandats et responsabilités des différentes catégories de participantes afin de déterminer le degré de participation citoyenne au cours des expérimentations. D'après les entretiens, il appert que le degré le plus faible de participation citoyenne est la transmission d'informations aux citoyennes et citoyens par les administrations municipales. Ensuite, les expérimentations étudiées comportent toutes un volet de consultation citoyenne, surtout dans leur suivi et leur évaluation. La consultation est perçue par les participantes comme un outil permettant aux administrations de voir comment elles peuvent « s'améliorer ». Il ressort également des entretiens que les démarches de budgets participatifs comportent plus de mécanismes de partenariats entre l'administration municipale et les citoyennes et citoyens, comparativement aux autres expérimentations étudiées. Finalement, à différentes étapes de leur mise en œuvre, les quatre (4) expérimentations étudiées ont une dimension de délégation de pouvoir aux citoyennes et citoyens. La délégation de pouvoir telle que nous l'entendons s'exprime lorsque les citoyennes et citoyens prennent des décisions et ont l'assurance que ces décisions seront respectées par l'administration municipale.

5.2. Les impacts des expérimentations

L'un des objectifs de la recherche était d'identifier si les expérimentations de gouvernance étaient susceptibles de contribuer à la transition socio-écologique. Ainsi, quelques questions du questionnaire visaient à répondre à cet objectif. Deux principales familles d'impacts positifs ont été relevées : des impacts sur les milieux de vie et des impacts sur la prise de décision par les administrations municipales.

5.2.1. Les impacts des expérimentations sur le milieu de vie

Lors des entretiens, les participantes de toutes les catégories ont identifié plusieurs bénéfices émanant des expérimentations de gouvernance sur leurs milieux de vie. Cette sous-section vise à les présenter. Précisons que seuls les bénéfices pour lesquels il y a suffisamment de données ont été pris en compte.

Le code *Bénéfices de l'expérimentation sur le milieu de vie* revient 178 fois dans l'ensemble des 16 verbatims. Dans le Tableau 5.2, nous avons regroupé huit (8) bénéfices en deux (2) grandes familles : la transformation des relations entre les membres des milieux de vie et l'amélioration des milieux de vie.

Tableau 5.2 Nombre d'occurrences des codes portant sur les impact des expérimentations sur les milieux de vie

Code	Verbatims	Occurrences
La transformation des relations entre les membres des milieux de vie		
Lien et tissu social	13	46
Inclusion	11	19
Éducation et sensibilisation	8	11
Fierté	8	10
Apprentissage sur l'administration municipale	3	4
L'Amélioration du milieu de vie		
Appropriation de l'espace	7	11
Animation des milieux de vie	8	14
Favoriser le vivre en ville	4	5
Sécurité et embellissement	5	7

a. La transformation des relations entre les membres des milieux de vie

Il ressort des entretiens que, pour plusieurs participantes, les expérimentations ont eu pour effet de transformer positivement les relations entre les membres des milieux de vie. Alors que ce constat est unanime pour les personnes de toutes les catégories ayant été impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* et dans le *Programme Faites comme chez vous*,

il est légèrement moins mentionné chez les personnes ayant participé aux démarches de budgets participatifs. À cet effet, il convient de rappeler que l'ensemble des projets votés par les citoyennes et citoyens n'avaient pas tous été mis en œuvre au moment des entretiens.

Tout d'abord, les expérimentations ont contribué à l'amélioration du lien et du tissu social des membres des milieux de vie. Ensuite, elles ont permis une meilleure inclusion de diverses personnes dans l'espace public. Finalement, elles ont eu pour effet de servir d'outils d'éducation ou de sensibilisation. Les prochaines sous-sections abordent ces impacts des expérimentations plus en profondeur.

Lien et tissu social

Le plus grand bénéfice perçu des expérimentations de gouvernance par les citoyennes est la création de liens sociaux et l'amélioration du tissu social entre les participantes, mais aussi entre autres membres des milieux de vie. Une employée d'un organisme intermédiaire mentionne que, bien que l'aspect « social » ne soit pas « la visée principale du *Programme [Faites comme chez vous]* », il « stimule le milieu de vie et fait en sorte qu'un tissu social se crée » (P.Org.4). Premièrement, cette création de tissu social s'exprime par le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté. Cela s'illustre bien par le propos d'une citoyenne, pour qui le *Programme Faites comme chez vous* a permis de « connaître les voisins par la bande et de savoir qu'on fait partie d'une communauté » (P.Cit.8). Une autre citoyenne trouve que sa ruelle verte est « géniale, parce qu'on connaît les voisins. C'est une vie de communauté » (P.Cit.4). Une autre citoyenne impliquée dans le programme des *Projets participatifs citoyens* abonde dans le même sens :

En arrivant, je connaissais très peu de personnes dans le quartier et en m'impliquant dans ce projet, je connais tout le monde maintenant. Je ne peux pas marcher cinq minutes sur ces rues-là sans avoir des conversations avec les voisins, les voisines autour. Ça m'a permis d'être beaucoup plus heureux dans mon quotidien dans le quartier (P.Cit.5).

Une autre citoyenne estime que les principaux bénéficiaires du *Programme des projets participatifs citoyens* sont les « rapprochements et connexions qui se sont faites » à travers leur participation (P.Cit.1).

Pour les participantes de toutes les catégories, cette création de lien social passe notamment par l'entraide et le partage :

On a une voisine en face qui est âgée, et elle trouve ça difficile marcher jusque là-bas. Je lui ai dit « bien pas de problème, on va faire l'apéro là devant ». Il y en a un autre qui est malade et qui a peur des maladies, je lui ai dit « pas de problème, on va s'occuper de ta parcelle et de ton terrain » [...]. On est dans le partage. Un des projets, c'était de dire, on a tous des outils que tu n'as pas besoin d'utiliser toute l'année. On a une liste avec tout ce qu'on a. Et voilà, tu n'as pas besoin d'acheter une scie circulaire, parce que tu vas demander dans la ruelle et quelqu'un va-t'en prêter une. (P.Cit.6).

Ça fait que les gens sont moins seuls à la maison et vont avoir plus le réflexe d'aller voir son voisin et de demander de l'aide. Ça rend une vie de quartier plus intéressante. Au sein d'un milieu de vie, il y a plusieurs personnes qui ont découvert des voisins (P.Admin.1).

Ces passages illustrent que les expérimentations ont créés, pour les participantes, mais aussi pour les autres membres des milieux de vie, « des activités de rencontres et d'échanges [...] » (P.Admin.1). En réalisant ensemble des projets et en les occupant ensuite, les individus sont davantage portés à se « voir », à « aimer leur quartier » et à « s'aider » (P.Admin.1). Ces expérimentations ont également eu pour effet de contrer l'isolement, notamment des personnes âgées. À cet effet, une citoyenne mentionne que grâce au *Programme Faites comme chez vous*, des liens forts se sont créés entre les enfants riverains de la ruelle et « le papi de la ruelle », qui « leur apprend pleins de trucs » (P.Cit.6).

En somme, les expérimentations ayant une dimension d'appropriation de l'espace semblent avoir eu pour effet de rassembler les enfants autour des projets. Les projets d'animations ont permis aux enfants, d'après la fonctionnaire responsable du *Programme des Projets participatifs citoyens* de « vivre des expériences extraordinaires » (P.Admin.1). Une citoyenne a d'ailleurs vu la création d'« une unité » entre les familles habitants aux abords de la ruelle verte (P.Cit.1). Les enfants riverains de la ruelle verte à laquelle contribue une autre citoyenne « sont tout le temps en train de jouer. Ils sont toujours dehors » (P.Cit.6).

Inclusion à la communauté

Sur les 16 participantes à notre recherche, 11 ont mentionné que les expérimentations ont permis de développer un sens d'inclusion à leur communauté. Sept (7) des huit (8) citoyennes ayant participé à la recherche soutiennent que les expérimentations ont contribué à inclure davantage de personnes provenant de différents horizons, âges et parcours dans les prises de décision ou même dans l'espace public. Seule une citoyenne ayant participé au *Programme Faites comme chez vous* n'a pas évoqué ce bénéfice.

D'après les résultats observés, les projets d'occupation de l'espace mis en œuvre dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens* ont également permis une diversification des usages des lieux publics par des personnes habituellement peu prises en compte par les mesures d'aménagement de l'espace public :

Là, c'est vraiment rendu la place centrale du parc qui est utilisée par une multitude d'utilisateurs qui changent au cours de la journée. Que ce soit des familles avec des jeunes enfants en journée, des adultes sans enfants un peu plus tard et des ados plus en soirée. Donc, c'est vraiment beau comme projet. (P.Cit.2)

Qu'on bâtit ce milieu-là qui était glauque avant, avec des voitures abandonnées et pas d'éclairage. Là, on voit que c'est vert, que c'est vivant. Les gens l'empruntent. Ça a fait apparaître plein de monde qu'on ne voyait pas dans l'espace public. Tsé, plein plein de diversité de personnes qu'on ne voyait pas, qui n'ont pas de cour... (P.Cit.3)

Ces citations illustrent que les citoyennes apprécient cette transformation et cette réappropriation des espaces publics par « une multitude d'utilisateurs » (P.Cit.2). Les participantes provenant de l'administration municipale partagent cette opinion. Par exemple, une participante sent que les projets auxquelles elle contribue favorisent la justice sociale dans leur milieu de vie, notamment grâce à une offre d'activités gratuites (P.Admin.1). De plus, une fonctionnaire impliquée dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* mentionne qu'un projet élaboré visait à « initier les enfants aux temps des sucres, pour les enfants qui n'ont pas accès à la campagne ou qui ne sortent pas de Montréal ». D'autres projets d'animation ont permis « à des enfants qui n'ont pas accès à aller voir des spectacles [de vivre] des expériences extraordinaires » (P.Admin.1).

Notre entretien avec une employée de l'organisme intermédiaire ayant travaillé sur la démarche de *budget participatif* de l'AMHM révèle que les expérimentations permettent à certains

individus, dont les personnes mineures ou celles sans statut légal, de participer à la vie démocratique (P.Org.3). Elle remarque notamment que 9% des personnes ayant voté à la troisième démarche du budget participatif de l'AMHM n'avaient pas le droit de vote aux élections.

Éducation et sensibilisation

Pour cinq (5) citoyennes, deux (2) fonctionnaires et une employée d'un organisme intermédiaire, les expérimentations ont eu pour effet de « sensibiliser » (P.Org.2), de « conscientiser » (P.Cit.4) et « d'éduquer » (P.Admin.4) les membres des milieux de vie à divers enjeux. Par exemple, une citoyenne impliquée dans le *Programme Faites comme chez vous* utilise ses connaissances en jardinage pour « [montrer] aux petits comment planter des petites graines, quand les choses sont prêtes... » (P.Cit.11). Une autre citoyenne ayant participé à cette même expérimentation estime qu'elle a pu « aider » ses voisines et voisins à commencer à jardiner (P.Cit.4). Pour d'autres, l'éducation et la sensibilisation à certains enjeux passent directement par les projets mis en place dans le cadre des expérimentations. Par exemple, un milieu de vie a utilisé une partie du budget octroyé par l'ARPP dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens* pour organiser des projections de films engagés.

Une citoyenne reconnaît tout-de-même que, bien que les expérimentations permettent de servir de « porte d'entrée pour d'autres militantismes ou d'autres formes d'actions » (P.Cit.3), elles attirent déjà des personnes « formées » à certains enjeux.

Fierté

La moitié des citoyennes ayant participé aux expérimentations ont relevées avoir ressenti de la fierté. D'après une citoyenne impliquée dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*

« beaucoup de gens sont fiers de tous ces projets-là », les gens « en parlent comme étant quelque chose d'important » (P.Cit.3). Une autre citoyenne abonde dans le même sens. Pour elle, le *Programme Faites comme chez vous*, et particulièrement la ruelle verte, a amené « beaucoup » de positif dans son quartier et « c'est une fierté » pour elle (P.Cit.4). Ce sentiment de fierté est également perçu par les autres catégories de participantes. Par exemple, une employée d'un organisme intermédiaire nous a mentionné, lors de l'entretien, que l'un des bénéficiaires du *Programme des Projets participatifs citoyens* était, « d'un point de vue très individuel, la fierté qu'on a d'être responsable, d'avoir réussi à apporter à terme à quelque chose, à le développer, à le mettre en œuvre » (P.Org.4).

Compréhension des enjeux de la politique municipale

Pour certaines participantes, majoritairement des fonctionnaires et des employées des organismes intermédiaires ayant participé aux démarches de budgets participatifs, les expérimentations permettent une plus grande compréhension du fonctionnement de la politique municipale : « Dans d'autres milieux de vie qui ont pu réaliser plusieurs projets, il y a une plus grande compréhension [du fonctionnement de] l'arrondissement et [les citoyennes et citoyens] développent une certaine complicité et se rapprochent des institutions » (P.Org.1). Toujours d'après cette participante, les expérimentations contribuent à « amener de l'intérêt pour la politique municipale » et pourrait potentiellement amener des personnes aux profils différents à se lancer en politique (P.Org.1). Ce constat est aussi partagé par les participantes provenant de l'administration municipale. Par exemple, une fonctionnaire ayant contribué à la démarche de budget participatif de l'AMHM a l'impression que cette démarche a permis aux individus de mieux comprendre le fonctionnement de l'administration municipale :

C'est vrai que c'est difficile pour les citoyens de comprendre la réalité de la fonction publique. Ce qui est intéressant du budget participatif, c'est qu'au-delà de la finalité des projets, c'est peut-être le chemin parcouru. C'est le processus par lequel on passe et tout ce qu'on apprend sur le fonctionnement de l'appareil municipal. On met à l'épreuve la démocratie locale (P.Admin.3).

Cette fonctionnaire croit aussi que cette expérimentation a permis d'« améliorer ou d'éclaircir et de faire comprendre certains aspects » de la vie démocratique municipale et de permettre « aux

gens de comprendre les rouages, voire jusqu'où s'étend notre pouvoir ». Une citoyenne ayant participé à cette expérimentation a également fait ce constat : « ça enrichit ma vision des gouvernements de proximité, ça dynamise et ça participe à créer une confiance ». Une autre citoyenne a perçu les budgets participatifs comme étant une façon de mieux comprendre les enjeux des administrations municipales (P.Cit.7). Ces extraits illustrent que pour ces participantes, cette expérimentation a eu pour effet de créer un sentiment de rapprochement vis-à-vis de leur administration municipale.

b. L'amélioration des milieux de vie

Les entretiens révèlent aussi que les expérimentations contribuent à l'amélioration du milieu de vie des participantes. Les prochaines sous-sections visent à décrire les principaux changements positifs observés.

Appropriation de l'espace

Pour sept (7) participantes, dont cinq (5) citoyennes, un des bénéfices des expérimentations est l'appropriation de l'espace qu'elles favorisent. Cela est particulièrement notable chez les personnes impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*, où les projets portent souvent sur la transformation d'espaces en lieux de rencontres. À cet effet, une citoyenne impliquée dans cette expérimentation mentionne que le projet mené par son milieu de vie a permis la transformation d'un « milieu glauque avec des voitures abandonnées » en un lieu « vivant » (P.Cit.6). Ce constat est partagé par les participantes des autres catégories. Par exemple, une employée de l'organisme intermédiaire ayant accompagné l'ARPP dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* croit que cette possibilité pour les citoyennes et citoyens de s'appropriation de l'espace permet de développer leur créativité :

Question : Avec le recul, quels ont été les points forts des projets participatifs citoyens?

Clairement la liberté créative donnée au départ aux citoyens, il y a beaucoup de possibilités qui s'offrent à eux. Le budget est donné par l'Arrondissement et ils peuvent choisir comment l'utiliser. C'est vraiment faire confiance aux citoyens (P.Org.1).

Une autre employée de l'organisme intermédiaire fait directement un lien entre cette appropriation de l'espace public par la population et la transition socio-écologique :

Je pense que c'est le début de quelque chose et c'est une forme de démocratisation importante. C'est la réappropriation du milieu local, l'augmentation du pouvoir d'agir des citoyens. Tout ça va dans une direction qui est la transition écologique au sens d'implication ou compréhension des enjeux » (P.Org.2).

Cet extrait suggère que cette réappropriation est perçue comme étant quelque chose de positif, puisqu'elle permet d'occuper l'espace public et de récupérer une forme de pouvoir sur les enjeux relatifs à la transition socio-écologique ou aux changements climatiques.

Animation des milieux de vie

Pour huit (8) participantes, dont cinq (5) citoyennes, aux *Programmes des Projets participatifs citoyens* et *Faites comme chez vous*, l'animation des milieux de vie est abordée comme un bénéfice des expérimentations. Pour une citoyenne participant au *Programme Faites comme chez vous*, il y a « beaucoup de vie dans la ruelle » depuis que celle-ci est qualifiée de « verte » grâce au *Programme Faites comme chez vous* (P.Cit.6). Une autre citoyenne trouve que son quartier est maintenant plus « vert » et plus « vivant » depuis l'arrivée des projets émanant du *Programme des Projets participatifs citoyens* dans son milieu de vie (P.Cit.3).

Cette perception est la même chez les autres groupes ayant participé à la recherche. Par exemple, une fonctionnaire soutient que les expérimentations « animent les milieux [...], [qu'elles] rendent le quartier beaucoup plus dynamique » (P.Admin.1). Une personne travaillant pour un organisme intermédiaire a remarqué que les projets émergeant du *Programme des Projets participatifs citoyens* pouvaient « complètement animer la vie du quartier, activer un quartier, lui donner sa couleur, sa densité » (P.Org.2). Ces lieux où se déroulent les projets découlant des expérimentations sont vus comme des endroits où « tout est possible » (P.Admin.1).

Favoriser le vivre en ville

Trois (3) citoyennes et une fonctionnaire ont remarqué que les expérimentations font en sorte que les gens demeurent dans leur quartier ou même dans la ville plus longtemps. Cela s'observe davantage auprès des personnes ayant contribué au *Programme Faites comme chez vous* : « Il y a des gens qui sont partis et d'autres qui sont arrivés. Mais il y en a beaucoup qui restent à cause de la ruelle » (P.Cit.6).

Une autre citoyenne soutient qu'il y a des gens qui « veulent venir ici [aux abords de la ruelle verte] pour cette raison-là » et qui « veulent rester à cause de la ruelle » (P.Cit.4). Une troisième citoyenne fait d'ailleurs un lien direct entre cette perception et la transition écologique : « Ça rend la vie d'une ville et d'un quartier plus intéressante. Ça fait en sorte que les gens restent ici. Donc, dans ce sens, ça aide la transition écologique » (P.Cit.5). Pour la fonctionnaire, « les gens ont plus envie de rester à Montréal, sans prendre la voiture et de ne pas aller vers la banlieue », grâce aux expérimentations (P.Admin.1).

Ces passages démontrent le fort sentiment d'appartenance développé par ces personnes relativement à leur milieu de vie. Ce sentiment est directement associé, dans leur discours, aux expérimentations menées sur le territoire. Grâce à cela, les personnes ont l'impression de freiner le déplacement des populations vers des milieux de vie moins denses, comme la banlieue et cela est perçu positivement.

Sécurité et qualité de l'environnement

D'autres éléments d'intérêt ont été mentionnés par certaines participantes. Par exemple, une fonctionnaire estime que les ruelles vertes ont un « effet d'apaisement sur la circulation automobile » (P.Admin.2). Toujours d'après cette personne, les bénéfices des ruelles vertes, en termes de sécurité sont « assez importants. Ça réduit beaucoup le nombre d'autos qui circulent dans la ruelle. [...]. Les gens font plus attention. [...]. Ça a un impact sur la vitesse et la sécurité ». Elle continue en abordant les impacts positifs sur les îlots de chaleur du milieu de

vie : « Quand on vient déminéraliser et planter des arbres, ça créé de l'ombre et une canopée. Ça a un impact sur la qualité de l'air ambiante, sur la chaleur. Ça réduit la dépendance à la climatisation. C'est comme un climatiseur naturel » (P.Admin.2).

L'embellissement (P.Admin.1) et l'amélioration de l'espace physique (P.Cit.7) sont d'autres bénéfices mentionnés par trois (3) participantes. Pour celles-ci, les initiatives de verdissement, notamment, contribuent à faire des milieux de vie des endroits plus beaux où vivre (P.Admin.1).

c. Synthèse sur l'impact des expérimentations sur les milieux de vie et leurs membres

Il ressort de cette sous-section que plusieurs impacts positifs sur les milieux de vie ont été observés sur les milieux de vie par l'ensemble des participantes. Malgré cela, des distinctions existent entre les perceptions des personnes provenant des différentes catégories. Il semble que la sécurité et la compréhension des enjeux de la politique municipale soient davantage perçues comme étant des impacts positifs pour les fonctionnaires que pour les citoyennes. De plus, alors que les expérimentations favorisent, selon plusieurs participantes, la vie en ville et la densification, cela se reflète dans le discours d'une seule fonctionnaire.

De surcroît, des distinctions existent entre le discours des participantes aux différentes expérimentations. Alors que le principal bénéfice sur les milieux de vie perçu par les participantes au *Programme des Projets participatifs citoyens* et au *Programme Faites comme chez vous* est la création d'un tissu social, ceux provenant des démarches de budgets participatifs son plus difficiles à cerner. Cette difficulté provient du fait que la majorité des projets votés n'ont pas encore été réalisés sur l'espace public.

5.2.2. Les impacts des expérimentations en matière de gouvernance locale

Dans cette section, nous présentons les résultats émanant de questions directement liées à notre cadre théorique sur les impacts des expérimentations en matière de gouvernance à l'échelle locale ou municipale. Dans le Tableau 5.3, nous avons regroupé ces impacts en quatre (4) grandes catégories, en fonction des occurrences dans les entretiens menés avec les participantes.

Tableau 5.3 Nombre d'occurrences des codes portant sur la transformation de la gouvernance locale par les expérimentations

Expérimentations et gouvernance	Nombre de verbatims	Occurrences
Partage de compétences et de connaissances	16	31
Réponse aux besoins de la communauté locale	9	11
Création de réseaux et pollinisation des projets	7	9
Transformation du rôle des administrations municipales	5	11

Partage de compétences et de connaissances

Les entretiens nous ont permis de constater que l'ensemble des participantes ont jugé que les expérimentations ont favorisé le partage de compétences et de connaissances entre elles. Cela provient notamment du fait que les personnes s'impliquant dans les expérimentations ont aussi leur propre bagage personnel et professionnel qui peut être mis en valeur :

On a remarqué que les gens participaient en amenant des idées. Il y a des gens qui, dans leur vie professionnelle, travaillent dans un projet comme celui qu'ils proposent, qui ont une expertise qui nous aidait à être... à avoir cette vision plus poussée. (P.Admin.4)

Les citoyens n'ont pas seulement une connaissance théorique qui provient de l'académique, mais ont des connaissances terrain qui émanent de spécialisations propres à eux de leurs expériences, de leurs propres métiers même, de leurs voyages ou peu importe. (P.Org.2)

Juste tout ce que j'amène pour la peinture... Regarde, toutes les stagiaires qui viennent pour la peinture. Je les aide. Je leurs enseigne pour le mélange de couleur. Ça fait 30 ans que je fais ça (P.Cit.4).

Ces passages permettent d'illustrer que, pour les participantes, les talents ou les compétences des citoyennes et citoyens permettent d'enrichir la réflexion des administrations municipales au regard des projets urbains à mettre en œuvre pour la transition socio-écologique. Cela pourrait avoir pour effet d'assurer le maintien et l'usage des projets émanant des expérimentations dans le temps. À titre d'exemple, une fonctionnaire ayant travaillé sur la démarche de budget participatif de l'AMHM estime que les fonctionnaires ont « appr[is] beaucoup » des citoyennes et citoyens dans le cadre des ateliers de coconstruction (P.Admin.3). Cela provient du fait que ces dernières sont qualifiées « d'expertes de leur milieu de vie » de « l'îlot » (P.Org.1) ou « du terrain » (P.Org.2) par 12 participantes, dont 7 citoyennes. Les citoyennes estiment que leur participation aux prises de décision entourant la ville est essentielle pour les acteurs décisionnels dans l'aménagement de projets visant à l'« améliorer » ou à la « rendre plus équitable » (P.Org.1). Cette connaissance personnelle est perçue par les autres catégories de participantes comme étant une manière d'amener des idées parfois « farfelues » mais intéressantes, (P.Org.2) pouvant s'allier avec les savoirs techniques des fonctionnaires afin de répondre aux besoins des communautés (P.Org.3) :

Nous, on y vit. Les politiciens y vivent peut-être, mais ils sont un peu déconnectés [...]. Ma ruelle a ses avantages et ses inconvénients. 10 rues plus haut, ce n'est pas les mêmes. Comment, en tant que ville, je peux décider quelque chose, si je ne le vis pas? (P.Cit.5)

Après tout, c'est les citoyens qui connaissent le mieux les enjeux du quartier et qui peuvent mieux cibler les projets à réaliser. Je pense que l'idée globalement il y a cette idée-là de dire qu'on amène l'argent et qu'on donne la possibilité aux citoyens de décider où l'argent va se rendre (P.Cit.7).

Ils ne vont pas nécessairement savoir quelle solution exacte ou quel budget ça coûte pour répondre à leurs besoins, mais ils connaissent leurs besoins. [...]. C'est la population qui génère la société. C'est nous qui marchons sur la rue piétonne, qui créons la vie. Souvent les fonctionnaires n'habitent pas nécessairement dans le quartier, ils vont faire des beaux plans, mais ils ne vivent pas dans le parc (P.Org.3).

Une citoyenne impliquée dans la démarche de budget participatif de l'AMHM (P.Cit.7) a eu le sentiment d'être « mise en valeur » lors des discussions avec les fonctionnaires sur l'élaboration des projets dans l'espace public

Les fonctionnaires ont beau travailler là, mais ils ne connaissent pas le terrain. Ils parlaient de faire tel projet sur tel terrain et nous on le savait que personne ne passait jamais là. On écoutait vraiment notre connaissance fine du vécu du quartier. C'était vraiment notre valeur ajoutée. On a pu déplacer des projets ou les réorienter (P.Cit.7).

Une autre citoyenne ayant participé à la même démarche a également senti que sa connaissance personnelle de son milieu de vie a bien été mobilisée lors de sa participation :

On a quand même longuement travaillé dessus [sur un projet de revitalisation d'un parc] et mon expérience de personne qui marche depuis le métro et qui traverse le parc qui est super morcelé, qui est en pleins de petits morceaux, avec du gazon pas utilisé...il y a un chemin en gravelle qui est tout le temps inondé. Je sentais que j'amenais une richesse dans l'expérience au niveau de ce parc-là. [...]. J'ai senti que j'amenais quelque chose de nouveau pour eux (P.Cit.8).

Il ressort de ces passages que les citoyennes ayant participé aux expérimentations estiment être les meilleures personnes pour connaître les enjeux de leur milieu de vie, contrairement aux fonctionnaires ou mêmes aux personnes élues, qui n'y habitent pas toujours (P.Cit.8). Pour une fonctionnaire, l'inclusion des citoyennes et citoyens dans les expérimentations de gouvernance est « prioritaire », parce qu'« on ne fait pas la ville pour ceux qui n'y habitent pas, on la fait pour ceux qui [y] habitent » (P.Admin.1). D'après elle, les lieux investis dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens* n'auraient pas été investis sans l'inclusion du savoir citoyen. Nous remarquons le même son de cloche pour une fonctionnaire ayant participé au budget participatif de l'AMHM (P.Admin.2). Elle estime que les projets mis en place n'auraient probablement pas émergé sans l'expérimentation et la participation des citoyennes et citoyens.

Réponse aux besoins de la communauté locale

Sept (7) participantes, soit quatre (4) citoyennes, deux (2) représentantes d'organismes intermédiaires et une fonctionnaire estiment que la participation citoyenne aux expérimentations a eu pour effet de bien identifier et répondre aux besoins de la communauté locale (P.Org.3) :

C'est des projets qui répondent aux besoins des citoyens, puisqu'ils répondent à un besoin collectivement décidé par les résidents (P.Admin.1).

Quand on implique les personnes qui vont en profiter dès le début, on peut s'assurer que, par pur exemple, On répond à des besoins et on s'assure de sa pérennité dans le temps et de son utilisation (P.Org.2).

C'était beaucoup basé sur une connaissance du quartier qu'on avait, de se dire si les idées étaient pertinentes ou pas. Au début, ce n'était pas de grandes idées et ensuite par projet. On a aidé à les sélectionner, à les raffiner, à les reformuler, dans certains cas. Avec les fonctionnaires aussi, ils nous aidaient à les adapter. Comme personnes dans le cadre du comité citoyen, nous... je dis « nous », parce que je sais qu'on était plusieurs à se dire ça... on se rend compte des besoins réels des citoyens (P.Cit.7).

Ces extraits illustrent que les projets émergeant des expérimentations sont perçus comme répondant directement à des besoins exprimés par les membres des milieux de vie. Ils sont également susceptibles d'être davantage pérennes, puisque les citoyennes et citoyens peuvent développer un sentiment d'appartenance aux projets qu'ils élaborent eux-mêmes. Par exemple, une citoyenne remarque que plusieurs projets émanant du budget participatif de l'AMHM répond aux besoins des individus « de bouger » ou « d'aller chercher quelque chose qu'[elles] n'ont pas chez [elles] », notamment puisque les gens habitant en ville ne possèdent pas tous d'espace extérieur de qualité à leur domicile (P.Cit.8). La fonctionnaire responsable de cette démarche abonde dans le même sens lorsqu'elle parle de la démarche de budget participatif de l'AMHM : le quartier dans lequel se déroulait la démarche est, d'après la participante, un désert alimentaire (P.Admin.3). Les projets émanant des citoyennes et citoyens étaient directement orientés sur l'enjeu de la sécurité alimentaire et avaient pour but d'améliorer « l'accès à des aliments de qualité ».

Création de réseaux et pollinisation des projets

Les résultats démontrent que les expérimentations permettent de créer des interactions entre les citoyennes et citoyens, les autres individus ou les organismes des milieux de vie, en plus d'inciter l'implication sociale de nouvelles personnes. Précisons que ce bénéfice est surtout perçu par les participantes au *Programme des Projets participatifs citoyens* et au *Programme Faites comme chez vous*. Tout d'abord, les entretiens démontrent que les expérimentations ont permis

aux citoyennes citoyens de créer des réseaux avec les différents groupes et organismes intervenant dans les milieux de vie des expérimentations :

On fait des rencontres avec Solon [un organisme] à l'occasion pour parler de la mobilisation citoyenne, pour parler de ce qui est difficile, de comment on peut rejoindre telle clientèle, comment on peut s'améliorer, améliorer la médiation de nos projets. On essaie de se former au mieux pour guider le programme et que ça devienne plus inclusif (P.Org.4).

Ce qui est le fun, c'est qu'on fait des contacts avec d'autres groupes. Comme là, on est en contact avec le jardin communautaire beaucoup. On collabore avec Miel aussi, ceux qui ont fait le petit jardin pollinisateur. Ça c'est le fun... (P.Cit.1).

Ces extraits illustrent que les expérimentations de gouvernance ont pour effet de « fai[re] des contacts » avec des organismes locaux et de renforcer les liens sociaux du milieu de vie.

Ensuite, l'aspect visible des expérimentations favorise l'implication de nouvelles personnes souhaitant reproduire le succès perçus des projets provenant des expérimentations. Se faisant, ces projets sont susceptibles d'être « pollinisés » et d'être reproduites dans d'autres milieux de vie :

Il y avait vraiment une communauté qui s'est créé. Il y a pleins de ruelles qui sont jaloux et cet été..., on veut faire un show ici dans la ruelle et aider les autres ruelles à faire la même chose (P.Cit.1).

Il y a des gens qui viennent [dans la ruelle verte], parce que leurs enfants vont à l'école avec les nôtres. On a des amis aussi qui veulent la même chose, alors on les aide à démarrer [...]. Ça créé d'autres communautés et c'est cool. Après, on en vole des idées. On va dans les ruelles des autres et on se dit « hey c'est cool, on va faire pareil » (P.Cit.6).

Ça commence à conscientiser les gens, devant et derrière. Si on part du point que personne ne fait rien et qu'on a un exemple, bien ça se multiplie. La voisine en face déteste le jardinage, mais elle trouve ça beau chez nous. Bien là, elle a commencé. Je l'aide. Chaque petit pas est important [...]. Une petite goutte d'eau peut devenir une flaque et ensuite un océan (P.Cit.4).

Transformation du rôle des administrations municipales

Il ressort que les participantes estiment que les décideuses et décideurs « ne peu[vent] plus suivre la même recette ou le même modèle » (P.Org.1). Cette critique des modes traditionnels de prises de décision s'observe davantage chez les participantes provenant de l'administration municipale

et des organismes intermédiaires. Celles-ci ont le sentiment que les expérimentations de gouvernance avec une dimension de participation citoyenne « amènent une pression » et « une énergie dans la bonne direction » (P.Org.1) pour effectuer cette transformation. Une fonctionnaire ayant participé au *Programme des Projets participatifs citoyens* soutient également que ce programme et les expérimentations en général permettent de « tester de nouvelles façons de faire » et « d'intégrer [les expérimentations connaissant un succès] dans les pratiques » afin d'en faire des projets pérennes pour les villes :

On est plus juste dans un modèle où le citoyen se présente au conseil d'Arrondissement pour se faire entendre...on leur permet vraiment plus d'expérimenter. Aussi, c'est un [espace] où ils peuvent échanger et mesurer la portée de leur idée et ensuite leur idée va un peu plus loin dans l'Arrondissement. C'est comme un ballon d'essai entre les citoyens et les élus jasant avec les citoyens sur le terrain et l'organisme aussi. C'est super important que l'échelle de prise de décision change un petit peu. (P.Admin.1)

De plus, il ressort des entretiens que ce programme peut « interpeller plus qu'une division ou plus qu'un service » (P.Admin.1). Cela se reflète également dans le cadre des démarches de budgets participatifs : « il pouvait y avoir un architecte-paysagiste, mais quelqu'un aux sports aussi » (P.Admin.3) qui travaillaient au développement des projets à soumettre au vote de la collectivité. Cela a pour effet « d'éclater les silos » au sein de l'administration municipale et de sensibiliser les différents départements aux enjeux touchant la transition socio-écologique (P.Org.4).

Cela ne se fait pas sans heurt, puisque les fonctionnaires « se sont longtemps vu être les experts » de ce qui se passe dans la ville (P.Admin.3). Cela s'illustre dans les propos des citoyennes. Par exemple, lors de son implication dans le comité de pilotage d'une démarche de budget participatif, une citoyenne indique qu'elle avait l'impression qu'un fonctionnaire avait pour « objectif de [la] décourager de mettre des projets en place, parce que ça lui créait beaucoup trop de job [...]. Ça le faisait chier (*sic*) que les citoyens veulent modifier quoi que ce soit » (P.Cit.7). Elle soutient toutefois sentir que l'administration municipale est en transformation, grâce à l'arrivée d'une nouvelle génération de fonctionnaires « pro-implication citoyenne et qui arrivent avec les oreilles ouvertes, avec une volonté d'accompagner les citoyens ». À cet effet, une

fonctionnaire est consciente que le modèle de gouvernance actuel est « une mentalité à changer » (P.Admin.3). Pour celle-ci, ce changement passe notamment par l'inclusion de « comités citoyens » pour gérer certains projets, comme dans le cas de certaines expérimentations étudiées. La façon de faire reste à déterminer, puisque l'administration ne veut « pas avoir l'air de se dédouaner et de mettre quelque chose en place et de ne pas s'en occuper ».

5.2.3. Synthèse des observations en matière de gouvernance

En plus des effets sur les milieux de vie, les expérimentations ont également des impacts sur la prise de décision au sein des structures institutionnelles. Bien que les participantes issues des différentes catégories partagent des visions assez similaires eu égard à ces impacts sur les structures institutionnelles, des distinctions existent. Par exemple, les citoyennes perçoivent plus les avantages directs sur les milieux de vie, comme la création de réseaux avec d'autres organismes œuvrant sur le territoire et l'impact inspirant que les projets peuvent avoir sur l'ensemble de la collectivité. Les fonctionnaires, quant à elles, estiment que les expérimentations leur permettent de redéfinir leurs manières de faire, alors que cet impact est peu abordé par les citoyennes.

Des distinctions s'observent également entre les expérimentations étudiées. D'après les participantes, les démarches de budgets participatifs permettent davantage une transformation du rôle des administrations, en raison du contact direct et fréquent avec les citoyennes et citoyens lors des ateliers. D'un autre côté, il semble que le *Programme des Projets participatifs citoyens* et le *Programme Faites comme chez vous* favorisent un meilleur contact avec les autres membres des milieux de vie et permettent une meilleure réplique des projets ailleurs sur le territoire.

5.3. Les défis des expérimentations

Par certaines questions, nous voulions en savoir davantage sur les difficultés vécues lors de la participation des citoyennes et citoyens aux expérimentations. Le code *Défis des expérimentations* a été relevé 281 fois dans l'ensemble des verbatims. Nous avons constaté que les défis sont multiples et peuvent être reliés à plusieurs aspects de la participation citoyenne. Ces défis sont illustrés dans le Tableau 5.4 et sont présentés dans les prochaines sous-sections de ce chapitre.

Tableau 5.4 Nombre d'occurrence des codes portant sur les défis des expérimentations

Défis des expérimentations	Nombre de verbatims	Occurrences
Complexité administrative	14	50
Maintien de la mobilisation	13	39
Diversité et inclusion	11	27
Temps et énergie nécessaire	11	31
Conception et organisation des expérimentations	10	19
Cohabitation et conflits d'usages	9	25
Budgets	6	10
Relation entre les personnes participantes	6	11

a. Les défis

Premier défi : Complexité administrative

Sur les 16 participantes, 14, dont l'ensemble des citoyennes, ont mentionné avoir vécu des difficultés relativement à la structure même de l'administration municipale et que cela posait un réel défi pour le succès des expérimentations. Les difficultés liées à la complexité administrative peuvent être classées en trois (3) grandes catégories : la lenteur administrative, la lourdeur administrative et la rigidité administrative. Tout d'abord, à chaque fois qu'une participante

mentionnait que les délais engendrés par l'administration municipale avaient posé des difficultés dans la réalisation des expérimentations, nous attribuions le code *Lenteur administrative*. Au total, cela a constitué un défi pour six (6) personnes réparties équitablement dans toutes les catégories ayant participé au *Programme des Projets participatifs citoyens* et au *Programme Faites comme chez vous*. La lenteur administrative est souvent associée au « processus bureaucratique » (P.Org.1). Une citoyenne estime qu'elle et les membres de son comité ont perçu l'attente des « autorisations de la ville » comme étant problématique : « Ça fait huit ans qu'on a la ruelle et ça fait huit ans qu'on attend pour un poteau pour dire que c'est une ruelle verte » (P.Cit.4).

Cette lenteur administrative peut avoir plusieurs effets, dont celui « de décourager les gens » (P.Org.1 et P.Org.2), de « faire grimacer » (P.Cit.4) ou « d'essouffler la mobilisation » (P.Org.4) des citoyennes impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*. Dans certains cas, la lenteur des délais avant d'obtenir des autorisations a fait en sorte que les comités citoyens ont décidé de « s'arranger » (P.Cit.4) et d'effectuer certains travaux par eux-mêmes, plutôt que d'attendre des autorisations. Malgré les longs délais avant de recevoir des réponses à leurs interrogations, une citoyenne reconnaît toutefois que le comité citoyen du milieu de vie finit toujours par recevoir un retour (P.Cit.6).

Il est intéressant de constater que les participantes des catégories de l'administration municipale et des organismes intermédiaires semblent être au courant de cet enjeu. Une fonctionnaire ayant travaillé sur le *Programme des Projets participatifs citoyens* reconnaît que, dans certains cas, « le suivi [des projets participatifs citoyens] n'a pas été assez rapide et il y a eu de l'abandon » (P.Admin.1). De plus, dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous*, des groupes dont le projet de ruelle verte a été sélectionné sont dans l'attente de la réalisation depuis environ un an. Pour l'organisme intermédiaire, « ça ne peut pas continuer comme ça » :

Ces personnes-là qui se sont mobilisées, ça fait presque un an qu'ils sont en attente. C'est hyper demandant. Il y en a qui ont perdu espoir et qui pensent qu'on ne viendra pas, parce que ça prend trop de temps. On se rend compte que ça ne peut pas continuer comme ça. Il faudrait que ça... dans un monde idéal, ça serait dans l'année suivante, le projet est réalisé. On est en train de revoir la chronologie pour accélérer tout ça et que ça se fasse et que la mobilisation soit gardée vivante (P.Org.4).

En plus de la lenteur administrative, dix participantes, réparties proportionnellement dans toutes les catégories, ont mentionné que la lourdeur de l'administration posait un réel défi dans la

réalisation des expérimentations. Par lourdeur administrative, nous entendons les tâches connexes aux expérimentations, le fardeau administratif, les formulaires à remplir et la reddition de comptes. Une citoyenne décrit le processus vers la réalisation d'une ruelle verte comme nécessitant « beaucoup de papiers, beaucoup de formulaires », ce qui a entraîné « beaucoup de haut et d'espoirs et ensuite de bas » (P.Cit.5). Une autre citoyenne mentionne qu'après avoir planifié les activités à venir en fonction de la volonté des riveraines et riverains de la ruelle dans le cadre du programme *Faites comme chez vous*, le tout s'est « compliqué » au moment « d'arriver aux permis » :

Il y a peut-être le tiers des activités qu'on avait planifié et même financé... je pense à un cinéma de ruelle, ça prend une dérogation pour bloquer la voie publique... on l'a laissé tomber. C'était trop compliqué. Je pense qu'il y a une incompréhension de la lourdeur des processus. Ils sont habitués de dealer avec ça, mais pas le citoyen ordinaire. Nous, on y va à peu près... je comprends qu'ils veulent qu'on compte, mais ce n'est pas de même que ça se passe. C'est là le clash se passe. Je ne sais pas si la compréhension est fine honnêtement. (P.Cit.3)

Cette perception est la même pour une représentante de l'organisme intermédiaire ayant travaillé sur le *Programme des Projets participatifs citoyens* :

Il faut passer par le processus d'appel d'offres. Il faut que les projets passent de main en main, les départements travaillent en silos et je pense que ça allonge les délais [...]. Je ne travaille pas à l'arrondissement et j'imagine... C'est pour des raisons réglementaires que ça passe par tel chemin. Ils ont des précautions à prendre et des processus à respecter et tout ça, mais c'est sûr que ça alourdit (P.Org.4).

La lourdeur administrative est perçue comme « ralentissant les élans » (P.Cit.1) ou comme « mettant beaucoup de freins » à la créativité et même à la mobilisation (P.Org.1) des individus impliqués dans les projets. Par exemple, dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens*, l'ensemble des membres des milieux de vie étaient invités par l'administration municipale à « rêver » aux projets qu'ils voulaient voir apparaître dans leur milieu de vie, peu importe sur quel terrain ou quel espace (P.Admin.1). Cela a fait en sorte que les projets n'étaient pas nécessairement prévus sur des espaces publics, mais sur d'autres espaces comme des cours d'écoles, et « ce n'est pas des permis qui sont toujours facile à aller chercher » (P.Admin.1). Une représentante d'un organisme intermédiaire remarque tout-de-même que la délégation de la gestion du *Programme Faites comme chez vous* à un organisme intermédiaire permet d'éviter que les individus soient « pris dans l'engrenage de l'Arrondissement ». Néanmoins, notons que pour

une fonctionnaire ayant participé au *Programme des Projets participatifs citoyens*, l'entièreté du processus, même s'il est « demandant », est nécessaire afin d'assurer la « légitimité » des expérimentations en cas de contestations, mais aussi afin d'être « équitables dans la manière de faire » (P.Org.4). Ce processus complexe se doit, selon elle, d'être rigoureux et démocratique envers l'ensemble des individus impliqués et des projets.

Par ailleurs, la rigidité de l'administration a également été abordée par 11 participantes, soit 7 citoyennes, lors des entretiens. Les quatre (4) autres se trouvent équitablement entre les deux (2) autres catégories. Par rigidité administrative, nous entendons le manque de flexibilité relativement aux expérimentations et les exigences règlementaires. Celle-ci a été perçue comme mettant un frein à certains projets souhaités et imaginés par la population :

Je pense qu'on ne pouvait pas toucher au budget, ce qui fait du sens. Mais, on pouvait établir un montant optimal pour un projet. On ne pouvait pas toucher au calendrier. Ce qui aurait été le *fun*. Là, ça dépasse peut-être ce processus, mais qu'on puisse proposer des modalités pour avoir des projets sur d'autres terrains que des terrains publics pour faire des partenariats. C'était très limitatif. Les citoyens étaient prêts à aller plus loin, mais ce ne sont pas des modalités sur lesquelles on pouvait intervenir (P.Cit.8).

Ce défi est particulièrement vécu pour les participantes impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*. Celles-ci estiment avoir besoin d'aide pour l'entretien de certains projets. Or, comme les projets sont considérés comme « portés par les [citoyennes et les] citoyens » (P.Org.2), il semble difficile d'avoir accès à ce soutien :

Le problème d'arrosage... c'est un réel problème. L'été, on part en vacances parfois et il y a des grosses sécheresses et il ne pleut plus presque. On a demandé à la ville qui vient avec ses petits camions qui arrosent. On leur demande pourquoi ils ne peuvent pas remplir nos bacs de récupération d'eau. Ils ont dit non... J'ai trouvé ça plate. Pas de collaboration... on fait ça bénévolement et ils ne veulent pas nous aider...(P.Cit.1)

Pour l'instant, c'est des citoyens qui ramassent les poubelles, qui ferment le sac, qui les mettent au chemin chaque jeudi. On a demandé des poubelles publiques, mais on n'en a pas. Mais l'Arrondissement est super au courant, on a des discussions pour peut-être régler l'accès à l'eau. Aussi, on a désalpaté pour mettre des arbres. Il y avait déjà un arbre mature sur le terrain de la ville. Il y avait une branche qui menaçait de tomber au printemps, la ville n'est jamais venue le couper. C'est des citoyens qui ont coupé la branche... (P.Cit.3)

Une citoyenne remarque que « la plupart des idées » initialement proposées dans le cadre du *Programme des Projets participatifs citoyens* sont refusées lorsqu'elles « passent devant les

fonctionnaires » (P.Cit.2). Elle souhaiterait davantage de « visites sur le terrain » de leur part ou bien davantage de discussions lors de « l’approbation des demandes ». Cela amène de « la frustration » chez des citoyennes parce qu’« ils [l’administration] veulent qu’on investissent l’espace public, mais après, on est limité dans ce qu’on peut faire » (P.Cit.3).

Deuxième défi : Maintien de la mobilisation

Le second défi avec le plus d’occurrences dans les verbatims est le *Maintien de la mobilisation* de la part des citoyennes et citoyens dans le temps. Sur les 16 participantes, 13 ont relevé cette difficulté lors des entretiens. Les projets seraient même à risque de « chavirer » ou de « tomber » (P.Admin.2) lorsqu’il n’y a pas une mobilisation suffisamment forte.

Tout d’abord, il semble plus difficile de mobiliser les personnes à maintenir leur participation dans le temps, notamment à l’étape de l’entretien du projet. Cela peut avoir pour effet de menacer la pérennité et le maintien du projet dans le temps, surtout lorsque les personnes impliquées sont peu nombreuses :

Dans les milieux de vie qui sont moins nombreux, ça peut finir par se démobiliser. Ils ont des belles grandes idées au départ, mais quand il y pas assez de bras ou de tête pour y réfléchir, c’est démobilisant. (P.Org.1)

Ça arrive souvent avant de finir les projets. Par exemple, il y a un besoin d’entretenir le jardin. Après avoir construit les bacs, il faut les entretenir, arroser les plantes et ça tombe sur les épaules des citoyens. Ça devient la responsabilité des citoyens une fois que le projet est terminé. Parfois c’est difficile de maintenir le projet en vie. (P.Org.1)

Pour une citoyenne participant au *Programme des Projets participatifs citoyens* depuis la première édition, cet enjeu pourrait se régler notamment par une reprise des projets par les administrations municipales. Dans son cas, après trois (3) ans d’implication sur un espace vacant revitalisé, les membres de son milieu de vie « sont en train de lâcher du lousse et de demander à la ville s’ils pouvaient le reprendre [l’espace] ou le récupérer. Ça dépasse juste l’implication citoyenne ». D’après cette participante, cette difficulté de percevoir un futur pour leur projet mine la mobilisation des personnes impliquées dans l’expérimentation.

Ensuite, la mobilisation peut être ébranlée lorsque des personnes cessent d'être impliquées dans l'expérimentation. Si certains piliers de l'expérimentation, « qui ont aussi une vie, du travail, une famille des amis » délaissent les projets, « ça peut finalement faire que [ça] s'arrête du jour au lendemain » (P.Org.2) :

Souvent, il y a des personnes qui commencent à s'investir vraiment beaucoup dans les projets, mais il y a un événement... un nouveau travail ou l'arrivée d'un bébé ou d'autres questions personnelles qui les amène à se démobiliser, à se retirer du projet et ça, quand ça arrive, bien c'est compréhensible, mais après ça fait que les personnes qui restent doivent prendre plus de choses sur elles ou aller faire de la nouvelle mobilisation en plus pour trouver des nouvelles personnes pour les remplacer. (P.Cit.2)

Une citoyenne a notamment l'impression de supporter les projets émanant des expérimentations et que son départ menacerait leur survie (P.Cit.4). Une autre estime qu'elle va devoir « trouver quelqu'un d'autre pour la relève » (P.Cit.5). Pour maintenir la mobilisation et éviter que les projets soient délaissés lors du départ de certaines personnes, une représentante d'un organisme intermédiaire croit qu'« il faudrait toujours avoir de nouvelles personnes qui intègrent le projet ou le milieu de vie », plutôt que d'avoir les mêmes « personnes qui se réimpliquent chaque année » (P.Org.1).

Finalement, la pandémie liée à la COVID-19 a eu un réel impact sur la mobilisation. En raison de cet événement exceptionnel, plusieurs étapes des expérimentations, et même certaines démarches en entier, se sont déroulées de manière virtuelle, plutôt qu'en personne. D'une part, les ateliers de cocréation menés entre la population et les organismes intermédiaires ont basculé de manière virtuelle. D'autre part, les « activités d'animation ont pris la claque » lors de l'arrivée de la pandémie (P.Cit.6). Cette impossibilité de se rencontrer en personne, semble avoir miné la mobilisation de certaines citoyennes :

C'est le problème avec la COVID. C'est plus compliqué, on a hâte de reprendre nos activités et à la vente de garage. Ça va être l'occasion de rencontrer les nouveaux. (P.Cit.5)

C'est un gros enjeu. C'est super difficile de faire la part de choses, c'était au pire de la pandémie. Tout le monde était tanné des réunions zoom, les réseaux sociaux, on n'en parle pas. (P.Cit.7)

Après, on avait des rencontres de deux heures après la journée de travail, c'était épuisant... le fait que ce soit en virtuel a joué aussi. C'est moins facile de créer des liens informels avec les participants. (P.Cit.8)

Ces passages illustrent l'importance de la création de liens face à face lors de l'implication citoyenne. Au moment des entretiens, les citoyennes avaient hâte de pouvoir se retrouver « en personne ». Pour une fonctionnaire, son lien avec les citoyennes et citoyens a également été plus « complexe à assurer » lors des éditions virtuelles du budget participatif de l'AMHM.

Troisième défi : Diversité et inclusion

Le défi de la diversité et de l'inclusion pour les expérimentations de gouvernance a été relevé par onze participantes, soit cinq citoyennes, l'ensemble des fonctionnaires et deux personnes travaillant pour les organismes intermédiaires. Ce défi s'exprime de diverses manières, à savoir : la diversité culturelle, la diversité des profils socio-économiques et la diversité des projets réalisés.

Tout d'abord, plusieurs participantes ont mentionné avoir remarqué un manque de diversité culturelle dans les expérimentations :

La *gang* de gens qui sont là, la plupart sont blancs... je sais qu'il y a de la diversité dans mon quartier et ça serait important pour moi d'encourager plus une implication de gens de partout. (P.Cit.5)

[Question] : Dans les gens qui s'impliquent au niveau de la ruelle, est-ce que ça représente bien la diversité d'âge, de culture ou de genre du quartier?

De la ruelle, oui. Du reste du monde, pas vraiment. On a l'avantage d'avoir un quartier très riche. L'inconvénient, c'est que certaines familles ne sont pas là. On est très blancs de chez blancs. On fait ce qu'on peut, mais bon [...]. On aimerait avoir un peu plus de multiculturalisme. Mais, on ne peut pas forcer les gens à acheter des maisons. (P.Cit.6)

Ces extraits démontrent que les citoyennes ont remarqué que les individus participant aux expérimentations ne représentent pas nécessairement la diversité culturelle de leur milieu de vie. Bien que plusieurs personnes avec des profils divers semblent être usagères des projets émanant des expérimentations, ce n'est pas tout-à-fait le cas dans les différents comités.

Deuxièmement, les participantes remarquent que les individus impliqués dans les expérimentations semblent avoir le même profil socio-économique. Des « universitaires » (P.Org.3), des « personnes éduquées » (P.Org.3) ou « bourgeoises » (P.Admin.2) sont celles qui participent le plus aux expérimentations aux yeux des participantes :

Les gens impliqués sont, d'une part, lettrés. On a beaucoup de formulaires à remplir. Ça demande une aisance dans la langue. Malheureusement. On s'en rend compte. On s'adresse beaucoup à des propriétaires. Déjà là, ce n'est pas représentatif nécessairement. C'est beaucoup des propriétaires et des familles. On tente de rejoindre plus de gens différents, mais dans les faits, ce n'est pas tout à fait ça (P.Org.4).

Sur une faiblesse du programme... c'est d'aller rejoindre des populations plus vulnérables et l'inclusion... on en parle beaucoup... les personnes qui s'impliquent dans les projets sont surtout blanches, scolarisées et entre 20 et 40 ans. On le voit beaucoup le profil des participants, il manque peut-être une diversité (P.Admin.1).

Les participantes de toutes les catégories sont conscientes qu'il faut avoir du temps de disponible, mais également certaines connaissances ou compétences pour pouvoir s'impliquer dans ces expérimentations, ce qui relève d'un privilège ou d'un « immense capital » (P.Admin.2) :

Je pense que tout le monde était absolument conscient de la nécessité d'aller demander à des gens avec un profil plus varié que nous, on a tout réfléchi... demander aux travailleurs de rue, afficher devant les écoles, pas juste tout mettre sur les réseaux sociaux... mais après, ce n'est pas tant les méthodes que la disponibilité des gens qui ont sérieusement autre chose à faire que voter pour un budget participatif (P.Cit.7).

C'est une question qu'on se pose souvent : Comment faire pour que plus de personnes issues de la diversité, en situation de pauvreté participent? C'est souvent qu'on a besoin de gens mobilisés qui ont du temps. Il faut en avoir pour pouvoir s'impliquer comme il faut. C'est une question qu'on se pose. Je pense qu'on a beaucoup à apprendre de d'autres projets participatifs pour répondre à ces enjeux-là (P.Org.4).

Ça n'en prend pas [de compétences particulières], mais je pense que la nature même du programme amène fortement des gens qui en ont. Dans le sens, que c'est une structure très rigide, avec des réunions, des comptes rendus, de la reddition. Il y a des Excel à remplir (P.Cit.3).

Il ressort également des entretiens que la majorité des participantes se trouvent dans la même tranche d'âge (25-44 ans). D'après les fonctionnaires, il est difficile de rejoindre à la fois les jeunes (P.Admin.3) et les personnes âgées (P.Admin.1). Une autre fonctionnaire remarque également que les hommes sont sous-représentés dans la démarche de budget participatif de

l'APMR. Les personnes en situation d'handicap sont également moins présentes dans les expérimentations (P.Admin.4).

Finalement, certaines participantes relèvent que le manque de diversité s'exprime également dans les types de projets choisis par les gens impliqués dans les expérimentations :

On rejoint des gens qui peut réaliser pleins de choses, des gens avec des talents... mais ça prendrait d'avantage d'inclusion et dans le choix des projets aussi. Dans les choix, on fait beaucoup de l'animation, du verdissement, mais ça pourrait être d'autre chose mais on peut difficilement sortir de ce cadre-là. (P.Admin.1)

Certaines personnes participantes offrent quelques pistes de solutions. Une citoyenne soutient également qu'il faut être capable de proposer des installations ou des endroits qui peuvent être utilisés ou transformés par une multitude d'individus, à différents moments de la journée (P.Cit.8). Pour une fonctionnaire, il est nécessaire de se rendre directement dans le milieu des personnes pour bien les rejoindre : « Si on veut que les jeunes participent, il faut aller à l'école, si on veut rejoindre les [personnes] aînées, il faut aller les rejoindre, si on veut rejoindre d'autre communautés, il faut aller les rejoindre avec les organismes qui les desservent » (P.Admin.8). Par exemple, une citoyenne propose de tenir les activités d'animation à « des temps différents », puisque ce n'est pas tout le monde qui est disponible en soirée (P.Cit.5). Une employée d'un organisme intermédiaire remarque qu'une des démarches de budget participatif de l'AMHM s'adressait à un quartier où vivaient plusieurs communautés culturelles (P.Org.3). Pour pallier la barrière de la langue, des affiches et des images ont été produites par l'organisme intermédiaire afin d'illustrer le contenu des projets proposés pour le vote.

Nous remarquons que, pour cinq (5) participantes, les enjeux liés à l'inclusion se sont accentués lors de la pandémie de COVID-19 (P.Org.3). Celle-ci a entraîné des enjeux « d'inclusion » en raison du basculement « en virtuel » (P.Org.3). Par exemple, une fonctionnaire mentionne que le basculement entièrement virtuel entraîné par la pandémie a engendré de réelles difficultés auprès des personnes n'étant pas à l'aise avec les plateformes numériques :

Il y avait aussi la fracture numérique. C'est vraiment le manque de... les gens qui n'ont pas accès à internet. Notre processus était à distance et il y avait des gens qui avaient plus de difficultés ou on n'a peut-être pas été capables de rejoindre certaines populations, dont des résidents des HLM ou des personnes âgées ou certains organismes de réinsertion sociale ou des personnes en situation d'handicap. C'était difficile pour nous d'aller rejoindre ces gens-là. Avec la pandémie aussi, il y a

beaucoup d'organismes qui ont soit fermé leurs portes ou mis sur pause leurs activités. Ça nous a fait réfléchir comment on pouvait améliorer ça pour la suite des choses (P.Admin.4).

Une employée d'un organisme intermédiaire a trouvé « plus difficile » de rejoindre les personnes en virtuel, particulièrement les jeunes et les personnes âgées (P.Org.3). Cela se reflète également dans les propos d'une fonctionnaire ayant été impliquée dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*. Pour elle, cela s'explique par la difficulté d'aller sur « le terrain » pour aller rejoindre les « gens qu'on ne peut pas aller rejoindre sur les réseaux sociaux » (P.Admin.1).

Quatrième défi : Temps et énergie nécessaire

Pour onze personnes participantes, soit cinq citoyennes, quatre fonctionnaires et une employée d'un organisme intermédiaire, le temps et l'énergie nécessaire lors de l'implication citoyenne dans les expérimentations relèvent d'un véritable défi. Toutefois, ce défi s'exprime moins pour les citoyennes impliquées dans les démarches de budgets participatifs, puisqu'elles ne participent pas à la conception des projets.

Dans un premier temps, il ressort des entretiens que l'implication dans les expérimentations, « demande du temps » (P.Admin.1) et ce n'est pas tout le monde qui « ont cette capacité-là » (P.Org.1). Les gens sont également impliqués pour une « longue période » (P.Admin.3), allant d'environ huit (8) à quatorze (14) mois selon les expérimentations :

On leur demande de s'impliquer dans un très long processus. C'est inusité. Souvent, les gens vont participer à une consultation, mais là quand même, venir participer à des ateliers pour donner des idées, attendre que ça revienne, développer des projets... après, il y a une période de vote, de bonification... Ce n'est pas nécessairement évident, parce qu'il y en a qui arrivent en plein milieu du processus et il faut reprendre (P.Admin.3).

Ensuite, les tâches demandées aux individus, notamment dans le cadre du *Programme des projets participatifs citoyens* et du *Programme Faites comme chez vous* leur « demandent tellement de temps ». Il est également mentionné que de :

Faire reposer [les expérimentations] sur le citoyen, citoyenne, peut être extrêmement demandant. [...] C'est de s'appuyer sur des participants, participantes, qui ont aussi

une vie, du travail, une famille, des amis... ça peut faire que le projet s'arrête du jour au lendemain (P.Org.2).

Il ressort également que certains individus ressentent du stress ou une surcharge de travail lié aux expérimentations. Une citoyenne qui participe au *Programme des Projets participatifs citoyens* depuis la première année du programme remarque que son milieu de vie a « perdu vraiment du monde qui ont décidé qu'ils arrêtaient parce que c'était un peu trop intense comme bénévolat (P.Cit.3). Elle-même indique ressentir de la « surcharge ». Cela est également perçu par la fonctionnaire impliquée dans cette expérimentation. Elle estime que « c'est beaucoup d'énergie pour pas beaucoup de projets réalisés » (P.Admin.1). Alors que la saison estivale s'amorce, une autre citoyenne impliquée dans le *Programme Faites comme chez vous* mentionne que de recommencer son implication lui « crée du stress » (P.Cit.4).

Par ailleurs, il est également ressorti des entretiens que des responsabilités déléguées aux individus étaient perçues comme étant trop importantes ou « extrêmement demandant[es] » par les participantes provenant de l'ensemble des catégories (P.Org.2). Certaines ont mentionné que le *Programme des Projets participatifs citoyens* nécessitait beaucoup de compétences très techniques de la part des personnes impliquées :

C'était un peu *rushant* la première année... il fallait à tout prix envoyer nos projets et nos financements, mais on n'avait jamais fait ça de notre vie [...] Il fallait qu'on fournisse des affaires... je ne suis pas comptable, je ne suis pas menuisière... il y avait des deadlines et ça allait vite (P.Cit.1).

Toujours d'après cette citoyenne, « il faudrait alléger le côté bureaucratique pour les [citoyennes et] citoyens » et « il devrait y avoir des personnes professionnelles qui se greffent à ça pour nous diriger, nous encadrer » (P.Cit.1). Lors d'une situation fâcheuse impliquant une inondation de sous-sol et une personne contrariée, une autre citoyenne impliquée dans cette expérimentation estime qu'il a :

Fallu que les citoyens se débrouillent beaucoup par eux-mêmes et qu'ils n'ont pas eu les réponses à leurs questions [...]. Ils ont été obligé de défaire toute la plate-bande qu'on avait fait pour ajouter des tuiles. Mais, ce n'est pas notre expertise, personne n'est ingénieur civil dans notre gang... C'est là que la ville aurait pu intervenir pour nous aider avec le monsieur (P.Cit.3).

Notons que les expérimentations nécessitent également un grand investissement de temps de la part des administrations municipales et que cela est perçu comme un défi pour celles-ci

(P.Admin.4). Les expérimentations sont qualifiées « d'énergivores » par la personne en charge de la démarche de budget participatif de l'AMHM (P.Admin.4). La difficulté de mobiliser les fonctionnaires et « de faire la coordination à l'interne » est susceptible de limiter la quantité d'expérimentation possibles sur un territoire donné.

Cinquième défi : Élaboration, organisation des programmes et enjeux de communication

L'élaboration, l'organisation des programmes et des enjeux de communication se font sentir par les participantes à la recherche. Premièrement, il ressort des entretiens que les objectifs des expérimentations ne sont pas toujours clairs : « Peut-être que ce n'est pas bien exprimé au départ par l'Arrondissement combien de temps ça prend transformer la ville. Je pense qu'il y a un enjeu de sensibilisation au départ du processus. Ça peut décevoir certaines personnes » (P.Org.1). Pour une citoyenne impliquée dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*, les objectifs à long terme de l'administration municipale au regard des expérimentations qui ne sont pas clairs : « la ville doit avoir une vision un peu plus pérenne de ce qu'elle veut faire de ce programme » (P.Cit.3). Pour celle-ci, si ces objectifs ne sont pas mieux définis, les expérimentations sont à risque de s'éteindre au fil du temps et de limiter leurs bénéfices.

Les participantes estiment également qu'elles n'ont pas suffisamment de contact avec l'administration municipale dans l'ensemble du processus des expérimentations, de leur élaboration à l'évaluation, en passant par la réalisation des projets. D'après elles, « la participation citoyenne devrait également être amenée dans la conception du [programme] » (P.Org.1). Lors de l'entretien, une citoyenne ayant participé aux *Programme des projets participatifs citoyens* déplore qu'il n'y « a pas vraiment de canaux de communication » et qu'il est difficile « d'exprimer ce [qu'elle] pense » aux fonctionnaires lors de la réception des commentaires sur les projets de son milieu de vie (P.Cit.5). Ensuite, une citoyenne estime que les relations sont « un peu plus diffuses » et le suivi est moins personnalisé avec l'administration municipale depuis qu'il y a davantage de milieux de vie dans le programme (P.Cit.3). Finalement, une autre souhaiterait une meilleure présence sur le terrain de la part de l'administration, afin d'aller chercher « l'opinion » des personnes sur leur milieu de vie (P.Cit.4).

La personne travaillant pour l'organisme intermédiaire amène cette même critique envers l'administration municipale : « avec le processus d'évaluation, l'arrondissement ne communique pas trop avec les citoyens et ça amène du stress et du découragement dans les milieux de vie » (P.Org.1).

Sixième défi : Cohabitation et conflits d'usage

Pour neuf (9) participantes, dont cinq (5) citoyennes, trois (3) employées d'organismes intermédiaires et une de l'administration municipale, la cohabitation avec les autres membres du milieu de vie est perçue par des participantes ayant été impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* et du *Programme Faites comme chez vous* comme étant un défi ou une difficulté. Nous pouvons séparer ce défi en deux (2) sous-catégories : la cohabitation avec les voitures et les automobilistes et la cohabitation des membres des comités citoyens avec les autres membres de la collectivité.

Tout d'abord, la cohabitation avec les voitures et les automobilistes représente un défi surtout pour les personnes participant au *Programme Faites comme chez vous* où, d'après une employée de l'organisme intermédiaire, « il y a beaucoup d'oppositions » (P.Org.4). Comme le souligne les citoyennes impliquées dans cette expérimentation :

Les gens ne sont pas contents parce qu'ils veulent être libres de passer en auto n'importe quand. (P.Cit.5)

Il y a beaucoup de garages dans la ruelle, donc on ne voulait pas empêcher les gens d'avoir une voiture, mais on voulait empêcher les gens de transiter par la ruelle. On s'est vu ramasser des enfants et les claquer contre la clôture assez rapidement parce que des voitures arrivaient très vite. (...) On a, entre autres, deux voisins qui sont non-respectueux des limites de vitesse des ruelles. On a fait de la médiation, grâce à *Faites comme chez vous*. Elle dit que les enfants, ils n'ont qu'à rester dans la maison... non... ça ne marche pas comme ça. (P. Cit. 6)

Pour certaines participantes, cette cohabitation parfois problématique avec les automobilistes est associée à la difficulté d'« intégrer des changements d'habitudes ou d'usages » pour les autres personnes habitant les milieux de vie (P.Org.4). D'après une fonctionnaire, cette difficulté est liée aux craintes relatives à la perte de « privilèges ou d'avantages » de la part des autres résidentes et

résidents (P.Admin.8). Pour une représentante de l'organisme intermédiaire impliquée dans le programme *Faites comme chez vous*, cet enjeu est particulièrement présent dans cette expérimentation, parce qu'elle se déroule « vraiment proche du milieu de vie » et que c'est « un point sensible où les habitudes sont changées » (P.Org.4).

Ensuite, des enjeux de cohabitation avec l'ensemble de la collectivité se font également sentir dans le discours des citoyennes impliquées dans les comités citoyens :

Il y a des enjeux dans la cohabitation dans l'espace public... Les citoyens font des bacs, des tables, bancs, pour que les gens se rassemblent, mais avec la pandémie, il y a des gens qui ont vu ces espaces comme : « ha, je vais aller dormir là ». Ce n'est pas un problème, mais est-ce que l'espace qu'on a aménagé pour que ce soit un lieu d'activités le fun est fait pour ça... ça créé des problèmes de cohabitation. (P.Org.1)

Depuis un an ou deux, on a des enjeux... on a un itinérant qui est là. On a eu un vrai gros problème, parce que ça créé un sentiment d'insécurité pour les autres usagers. On est vraiment pris avec ça, parce que tout le monde a le droit d'avoir un espace à lui, sauf que là, ça fait fuir les autres gens. (P.Cit.3)

Ces extraits illustrent les difficultés vécues par les citoyennes et citoyens lorsque des personnes non initialement incluses ou prévues dans l'expérimentation l'investissent. Pour quelques citoyennes, les projets émanant des expérimentations devraient être investis de la manière dont ils ont été imaginés. Lorsque l'utilisation sort de ce cadre, cela a pour effet de « faire fuir les gens » (P.Cit.3). Ce qui précède met également en lumière qu'il est parfois difficile pour les personnes impliquées dans les expérimentations de cohabiter ou de partager les aménagements avec celles n'y participant pas activement ou directement.

Septième défi : Budgets

Pour six (6) participantes, soit trois (3) citoyennes, deux (2) personnes travaillant pour les organismes intermédiaires et une provenant de l'administration municipale, les budgets alloués aux expérimentations de gouvernance sont insuffisants pour réellement avoir un impact significatif. Cette perception est présente majoritairement chez des individus impliqués dans les démarches de budgets participatifs. Tel que l'exprime une employée de l'organisme intermédiaire impliquée dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*, cela peut décevoir ou décourager les gens qui n'ont pas nécessairement les connaissances techniques relatives à la mise en

œuvre de tels projets :

Le budget donné par l'Arrondissement, c'est 10 000\$ par milieu de vie. Si le milieu de vie veut réaliser cinq (5) projets, c'est un budget quand même serré. Si entre le moment où tu imagines ton projet et tu fais la soumission, le prix des matériaux augmente beaucoup, c'est décourageant... (P.Org.1).

Tel que mentionné, cette perception existe majoritairement chez les participantes aux démarches de budgets participatifs. À cet effet, une citoyenne estime que le budget de 350 000\$ était « rien » et qu'« on ne peut presque rien faire avec ça » (P.Cit.7). Une autre citoyenne abonde dans le même sens : « Ça avait l'air gros, mais ce n'est pas tant que ça. On l'a bien vu quand on a eu la liste de projets finaux. On a reçu les estimés de coûts et on se rend compte que ça coute cher faire des projets » (P.Cit.8). La fonctionnaire responsable de cette expérimentation soutient que l'administration « avait les mains liées avec les sommes » octroyées et qu'il : « y avait des projets plus costauds qui auraient été intéressants » (P.Admin.4).

Nous retenons des entretiens réalisés que les citoyennes comprennent les objectifs des expérimentations, soit de « faire participer » (P.Cit.7) et perçoivent les administrations comme étant « de bonne foi » (P.Cit.8). Toutefois, elles estiment que les administrations « ne se mettent pas assez en danger » avec ces budgets. Une personne ayant participé à une démarche de budgets participatifs s'est sentie « désillusionnée » (P.Cit.7) par l'ampleur des budgets et avait l'impression que l'Arrondissement « avait un petit agenda caché derrière qui est : on veut vous montrer qu'on est engagé là-dedans, mais c'est cosmétique » (P.Cit.7). Une autre citoyenne relate qu'elle a eu l'impression de participer « à un coup de pub [...] pour faire réélire » le parti politique au pouvoir (P.Cit.8). Elle continue :

C'est aussi, sur une dernière note, c'est un peu un désaveu... « vous citoyens, on vous donne l'argent, faites ce que vous voulez, mais en même temps, on ne va pas y accorder la même importance que si c'est un projet d'Arrondissement [...]. Alors, que le projet proposé par les citoyens pourrait avoir autant de valeur et être autant pertinent qu'un projet développé par l'Arrondissement (P.Cit.8).

Ces passages démontrent que les participantes estiment que les budgets consacrés aux expérimentations par les administrations municipales sont « serrés » (P.Org.1) ou « faibles » (P.Cit.7) et cela est perçu comme limitant le pouvoir d'action des individus.

Huitième défi : Relation entre les participantes et participants

Pour six (6) participantes, soit trois (3) citoyennes, deux (2) fonctionnaires et une employée d'un organisme intermédiaire, les relations entre les personnes participant à l'expérimentation ont représenté un défi lors de leur implication. Ce défi est relevé par des personnes ayant été impliqués dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* et le *Programme Faites comme chez vous*. Tout d'abord, elles ont relevé que certaines tensions ont émergé en raison de la division des rôles et des responsabilités :

C'est là qu'ils nous ont dit qu'il faut avoir des ambassadeurs, des porteurs de projets... Moi, je me suis proposée comme porteuse de projet pour l'agriculture urbaine. On avait des petites tâches plus de structure, si je peux dire [...]. Je ne suis pas certaine que c'est une bonne idée personnellement [...]. Une des filles qui était porteuse de projets est devenue comme « une boss », elle était un peu contrôlante. Et moi je me disais « bien voyons, c'est pour le plaisir », c'est supposé être spontané. (P.Cit.1)

Moi, je suis arrivé après ces étapes et j'ai proposé le projet que j'avais développé avec ma voisine qui a été accepté [...] et on a obtenu les 2/3 du budget et je pense que ça a été très mal pris par une participante [...]. Étant donné qu'elle avait un rôle prédéfini dans le comité de coordination, elle m'a mis des bâtons dans les roues pendant toute la première année en m'empêchant d'avoir accès aux courriels du milieu de vie. C'était vraiment terrible. (P. Cit. 2)

Ces passages illustrent que le cadre rigide imposé par certaines expérimentations est difficilement vécu par quelques participantes. La médiation entre les talents, les personnalités et les idées de toutes et tous peut entraîner un certain « découragement » (P.Org.2).

Ensuite, les ponts existants entre les différents groupes ou comités s'impliquant dans les expérimentations semble brimer le potentiel créatif des projets : « Dans les milieux de vie, il y a plusieurs comités de citoyens et c'est ça qu'on se rend compte... Entre les projets, ils ne se parlaient pas nécessairement. Je pense qu'on a voulu beaucoup en faire et je pense qu'il y avait plusieurs sous-comités de projets différents. » (P.Admin.1). Dans le *Programme des Projets participatifs citoyens*, par exemple, les membres des milieux de vies se divisaient par sous-comité en fonction des projets et de leurs intérêts, plutôt que de travailler ensemble sur tous les projets à réaliser. D'après la fonctionnaire responsable de cette expérimentation, cela a eu pour effet « de [se] diviser entre projets, plutôt que d'être plus forts ensemble » (P.Admin.1).

b. Synthèse des défis des expérimentations

En somme, cette sous-section vise à identifier les principaux défis vécus par les participantes lors de leur implication à titre de citoyennes, de fonctionnaires ou de représentantes d'un organisme intermédiaire. Au total, huit (8) défis ont été identifiés. Alors que des participantes provenant de l'ensemble des catégories et des expérimentations estiment que la complexité de l'administration municipale pose un véritable enjeu pour la réussite des projets, des différences sont notables dans les autres catégories.

Des différences existent aussi entre les expérimentations. D'abord, la rigidité de l'administration municipale a été difficilement vécue majoritairement par les participantes ayant participé au *Programme des Projets participatifs citoyens*. De plus, le temps et l'énergie nécessaire pour l'implication dans les expérimentations représentent un enjeu pour les participantes aux *Programmes des Projets participatifs citoyens* et *Faites comme chez vous*, qui nécessitent davantage d'investissement de la part des citoyennes et citoyens dans le temps. Les enjeux de cohabitation, les conflits d'usage et les relations entre les participantes se vivent également davantage pour les citoyennes impliquées dans ces deux (2) expérimentations. Finalement, les enjeux liés aux budgets alloués aux expérimentations sont majoritairement liés aux démarches de budgets participatifs.

5.4. Les expérimentations de gouvernance et la transition socio-écologique

Alors que certaines questions du questionnaire renvoyaient directement aux bénéfices des expérimentations de gouvernance sur les milieux de vie, d'autres portaient spécifiquement sur leur contribution à la transition socio-écologique. Nous présentons ici ces résultats ayant trait à ces questions, après avoir écrit quelques lignes sur la définition de la transition socio-écologique retenue par les participantes.

5.4.1. Quelle définition de la transition socio-écologique pour les participantes

Lors des entretiens, nous avons demandé aux participantes si la transition écologique ou socio-écologique était un concept qui leur disait quelque chose. Il s'avère que l'ensemble d'entre elles connaissaient cette notion. Nous leur demandions ensuite de nous expliquer ce que la transition socio-écologique voulait dire pour elles.

Dans leur définition de la transition socio-écologique, les participantes évoquent, d'une manière ou d'une autre, le passage d'un état à un autre par : une « transformation », un « processus » (P.Cit.7) ou une « révolution culturelle » (P.Org.3) de nos manières de faire afin d'arriver à « l'état [où] on désire se rendre » (P.Org.2). Elles posent la transition socio-écologique dans « l'action » (P.Admin.1) :

C'est une évolution d'un état qui n'est pas durable à long terme, qui ne fonctionne pas, qui a tellement de limites sociales, écologiques, économiques, spatiales. C'est un changement de cet état vers un état qui va nous permettre de mieux fonctionner ensemble, d'être plus respectueux de l'environnement, de prendre des meilleures décisions collectivement et d'améliorer nos conditions de vie en générale. (P.Cit.7)

C'est ce par quoi on doit passer en tant que société pour aller vers une société ou un monde plus respectueux de la nature et des capacités de la planète. On passe d'un mode dans nos sociétés capitalistes d'extraction des ressources et de besoins illimités à quelque chose de plus sobre. Ça amène des valeurs de partage des ressources, de démocratie, d'autoproduction, de communs. Ça amène des nouveaux paradigmes (P.Org.3).

Pour les personnes participantes issues de toutes les catégories, ces extraits illustrent que la transition socio-écologique a une forte dimension sociale. Par exemple, une citoyenne parle d'une meilleure inclusion « des valeurs de collectivité, de partage et d'écologie dans l'ensemble des sphères de nos vies », et ce, afin de « rendre nos villes et collectivités plus résilientes » (P.Cit.2). Cela se reflète aussi dans les propos d'une employée d'un organisme intermédiaire pour qui les changements à apporter à nos sociétés « sont majeurs et importants ». Ils « ne sont pas technologiques, mais sociaux ». (P.Org.4). Cela passe par l'inclusion et la gratuité des activités se déroulant dans l'espace public (P.Admin.1) ou par le développement de l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire (P.Admin.2). Le verdissement prend beaucoup de place dans les réponses des participantes. Une fonctionnaire estime notamment que la transition socio-écologique passera par

la plantation « d'un nombre d'arbres pour les prochaines années », la création « de micro-forêts urbaines », la « réduction de l'asphalte » (P.Admin.2).

Du côté des citoyennes provenant de toutes les expérimentations, elles estiment que les « milieux de vie » doivent être « plus adaptés aux effets des changements climatiques et aux crises sociales » (P.Cit.8). Ainsi, la dimension écologique revêt tout de même un caractère important dans la définition de la transition socio-écologique des participantes. Celles-ci souhaitent un meilleur respect de l'environnement (P.Cit.7) afin d'adopter un mode vie nécessitant de « moins en moins d'énergies sales » (P.Cit.5). Cela passe, entre autres, par la densité des milieux de vie, où il y a « la verdure, les commerces et l'emploi pas loin de la maison » (P.Cit.5). Pour une citoyenne, cela veut également dire d'ajouter plus de « verdure » et de « casser le côté béton » des villes. Pour certaines participantes, cette transition doit toutefois se faire doucement, afin de « ne pas forcer les gens » (P.Cit.6).

Il ressort de ces passages que la vision de la transition socio-écologique des participantes comportent plusieurs éléments de similitudes. Pour celles-ci, la transition socio-écologique passe par une meilleure intégration des citoyennes et citoyens dans les prises de décisions afin de préserver les écosystèmes et la biodiversité, mais aussi et surtout, de créer des milieux de vie résilients et agréable à vivre. Dans la prochaine sous-section, nous abordons la manière dont les participantes perçoivent l'impact des expérimentations de gouvernance sur la transition écologique.

5.4.2. Le rôle des administrations municipales dans la transition socio-écologique

Quelques questions du questionnaire visaient à aborder la perception des différents acteurs à propos du rôle des administrations municipales en matière de transition socio-écologique. De prime abord, mentionnons que l'ensemble des participantes estiment que les administrations municipales occupent un rôle important dans cette transition : « Je pense que la transition écologique va passer sur le courage politique des villes » (P.Cit.8). Huit (8) participantes estiment

que cela provient du fait que les administrations municipales sont des « gouvernement[s] de proximité » :

C'est les gouvernements les plus proches. Ils ont un rôle éducatif. C'est pour ça que le budget participatif sur la transition était intéressant, ils éduquent la population. Ils ont un rôle sur tout ce qui touche notre quotidien et sur les émissions en ville, le transport, les îlots de chaleur et tout. C'est sûr qu'eux, ils ne sont pas dans les négociations internationales, mais ils sont dans notre quotidien... la gestion des matières résiduelles, les types de bacs, enfouis dans le sol ou non. Ils peuvent prendre toutes sortes de mesures sur le quotidien. (P.Org.3).

De plus, ces participantes croient que, contrairement aux citoyennes et citoyens, les administrations municipales bénéficient « de moyens financiers » et de connaissances du « cadre réglementaire » utiles pour la mise en place de projets de transition socio-écologique (P.Org.1). À cet effet, une citoyenne croit que davantage de réglementations doivent être mises en place au regard de la transition socio-écologique, notamment « pour les nouvelles constructions » ou la transformation de stationnements privés en espaces verts (P.Cit.5). Puisque « c'est là que plusieurs choses se jouent en matière de transition », une autre citoyenne croit que davantage de moyens financiers devraient être octroyés aux municipalités par les paliers de gouvernance supérieurs (P.Cit.7).

Il ressort de l'ensemble des entretiens que sept (7) participantes souhaitent que les administrations municipales utilisent les « moyens » mis à leur disposition, comme la réglementation et le financement, (P.Org.1) pour « laisser plus de place à la participation citoyenne » ou pour « encourager » les citoyennes et citoyens (P.Cit.7 et P.Cit.5) à « faire la transition correctement » (P.Cit.6). Cette demande trouve écho dans le discours d'une fonctionnaire :

Je dirais que la ville est vraiment...c'est le pallier municipal le plus proche des citoyens, de l'aspect démocratique. On est la porte d'entrée pour beaucoup d'aspects ou de sujets qui touchent le quotidien des gens. C'est cette fenêtre d'opportunité sur le rôle des municipalités qui collent avec ce type d'activités, d'initiatives ou de démarches ou de processus. On se doit de profiter de cette proximité là avec les citoyens. [...] Il faut davantage réussir à inciter, soutenir et promouvoir ces initiatives. [...] C'est à nous de miser sur cette proximité là pour venir répondre de façon concrète à court terme à ces enjeux. Le pallier municipal pour vraiment aider à soutenir les citoyens dans leurs initiatives. (P.Admin.4)

Cet accompagnement ou cet encouragement des citoyennes et citoyens devrait passer par « la simplification et la facilitation réglementaire » et par la nomination de certains fonctionnaires

pour occuper des postes de « ponts entre les citoyens et l'administration pour un accompagnement plus personnalisé » (P.Org.2). Une citoyenne suggère qu'il devrait y avoir davantage de formations en matière de transition socio-écologique offertes par les administrations municipales : « Peut-être, former des cohortes de relève en transition, pour que ces gens-là [des citoyennes et citoyens engagés et formés par les administrations municipales] puissent aider. [...] Un *task force* citoyens (rires). Ça aurait une plus-value incroyable. Ça fait effet boule de neige » (P.Cit.3).

Trois citoyennes estiment toutefois qu'il ne faut pas brusquer les choses en matière de transition socio-écologique :

Je comprends, mais quand la transition écologique se fait au détriment d'autres choses qui sont aussi bonnes... qu'on pénalise les voitures, ça ne me dérange pas... mais comme le plateau... où tu veux que les gens mettent leurs voitures. Fais une transition, ne fais pas une rupture. Beaucoup de villes font des ruptures écologiques un peu brutales... Moi, j'ai deux enfants. Quand je veux aller en ville, je prends le métro, c'est super facile, mais quand je vais à Tétraultville, je prends l'auto, parce que 1h30 en transport, ça ne me tente pas tant (P.Cit.4).

Il ressort de ces passages que les participantes croient que les administrations municipales ont un large rôle à jouer dans la transition socio-écologique par l'adoption de plans et règlements, l'octroi de financement et un meilleur accompagnement des citoyennes et citoyens dans leurs projets. Cela pourrait s'exprimer par la mise en place d'expérimentations de gouvernance. Dans le prochain chapitre, nous allons présenter la perception des participantes à propos de l'impact des quatre (4) expérimentations étudiées sur la transition socio-écologique.

CHAPITRE VI

DISCUSSION SUR L'IMPACT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PRISES DE DÉCISION À L'ÉCHELLE MUNICIPALE ET SA CONTRIBUTION À LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

L'objectif de ce travail de maîtrise est de comprendre comment les expérimentations de gouvernance peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale. Dans ce but, nous définissons les expérimentations de gouvernance comme des processus participatifs et itératifs organisés à l'échelle locale et qui rassemblent des personnes provenant de plusieurs milieux dans la recherche et la mise en place de solutions aux enjeux climatiques (Hodson *et al.*, 2017). Certains suggèrent que ces expérimentations ont le potentiel de contribuer à la transition socio-écologique, notamment en résistant aux pressions des régimes dominants, allant même jusqu'à les transformer³ (Smith et Raven, 2012). En l'espèce, afin de valider ce constat, quatre (4) expérimentations menées par trois arrondissements ont été étudiées et des objectifs spécifiques ont été formulés :

- (1) Comprendre comment la participation citoyenne est perçue par les administrations municipales et si celle-ci se traduit par des changements institutionnels ;

³ Le concept de régimes renvoie « aux réseaux et arrangements d'acteurs, de règles et de ressources qui imposent un certain mode de fonctionnement dans des « systèmes sociotechniques » comme les systèmes énergétiques, de mobilité ou de gouvernance » (Audet *et al.*, 2019, p.227).

- (2) Déterminer si les expérimentations de gouvernance peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale et, potentiellement, à une plus grande échelle ;
- (3) Identifier les défis entourant les expérimentations de gouvernance menées avec les citoyennes et citoyens dans les arrondissements montréalais et, de façon générale, par les administrations municipales.

Pour répondre à ces objectifs, des entretiens semi-dirigés ont été menés avec trois (3) catégories de personnes, à savoir : des citoyennes, des employées travaillant pour des organismes intermédiaires et des fonctionnaires⁴. Alors que les résultats de ces entretiens ont été décrits aux précédents chapitres, ils sont remobilisés ici en fonction de ces trois (3) objectifs.

6.1. La perception et l'inclusion de la participation citoyenne dans les mécanismes de prises de décision des administrations municipales

Dans le chapitre 2 du mémoire, les expérimentations de gouvernance ont été présentées comme des opportunités pour les administrations municipales de développer des pratiques plus inclusives pour les citoyennes et citoyens au sein de leurs mécanismes de prises de décision. Pour plusieurs, cette transformation serait en mesure de contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale (Bulkeley et Castán Broto, 2013 ; Romero-Lankao *et al.*, 2018). Pour répondre à notre premier objectif, soit celui de mieux comprendre comment la participation citoyenne est perçue par les administrations municipales et si celle-ci se traduit par des changements institutionnels, trois (3) constats tirés de nos résultats sont à prendre en compte :

- le niveau de participation citoyenne varie en fonction des expérimentations étudiées;
- les changements institutionnels passent principalement par l'adoption de pratiques facilitatrices et par un meilleur partage des connaissances et des expertises;

⁴ Afin d'alléger le texte, il a été décidé d'employer le féminin pour décrire les personnes ayant participé à notre recherche. Nous avons pris cette décision puisqu'une majorité d'entre elles sont de sexe féminin.

- l'implication d'organismes intermédiaires permet d'accroître certaines retombées positives.

6.1.1. La participation citoyenne : une notion abordée de nombreuses manières par les administrations municipales

Avec la mise en place des expérimentations de gouvernance étudiées dans le cadre de recherche, les administrations municipales tentent une remise en question de la manière traditionnelle de prendre les décisions par l'inclusion de la parole et du savoir citoyen. Cette volonté est d'ailleurs manifeste dans leurs plans et programmes. Toutefois, selon nos résultats, la manière d'inclure la population dans les prises de décision prend diverses formes selon les arrondissements. Tout d'abord, l'ARPP affirme très clairement la création d'une gouvernance participative et collaborative sur son territoire comme l'une des cinq (5) grandes orientations de son *Plan stratégique de transition écologique*. Cela apparaît également dans le discours des employées de l'administration municipale lors des entretiens. L'administration de l'AMHM vise aussi, avec les expérimentations, transformer son cadre traditionnel de consultation des citoyennes et citoyens afin de leur permettre de « déterminer eux-mêmes les meilleurs projets pour améliorer leur bien-être et leur qualité de vie. » (P.Admin.3). L'APMR, quant à elle, entend modifier collectivement les manières de penser et d'agir pour protéger les ressources du territoire et pour « initier un mouvement d'initiatives collectives » (P.Admin.4). Or, bien que les administrations souhaitent « expérimenter » et intégrer davantage la population dans les prises de décision, la manière de le faire demeure peu abordée dans les programmes et dans les discours. Cette absence de direction claire quant à la façon d'inclure la participation de manière durable dans les prises de décision se reflète dans les résultats de cette recherche où les citoyennes et citoyens sont impliqués de manières bien différentes selon les expérimentations et selon les étapes considérées. La figure 6.1 résume les différents degrés d'implication des citoyennes et citoyens qui ont été répertoriés aux étapes des expérimentations étudiées.

Figure 6.1 Les formes de participation citoyenne dans les expérimentations étudiées



De la consultation à la délégation de pouvoir en passant par la création de partenariat, les administrations municipales ont impliqué la population de plusieurs manières. Par exemple, dans le cadre des démarches de budgets participatifs, les arrondissements concernés ont misé sur la cocréation avec les citoyennes et citoyens pour le développement des projets. Ces projets étaient élaborés lors d'ateliers rassemblant des citoyennes et citoyens, des fonctionnaires et des personnes travaillant pour des organismes durant lesquels toutes et tous amenaient leur savoir. Toutefois, pour les deux (2) autres expérimentations, l'ARPP a davantage choisi la voie de la délégation de pouvoirs. Les citoyennes et citoyens sont responsables de l'ensemble des étapes de l'élaboration, des demandes d'approbation et de permis, en passant par la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, la participation citoyenne diffère selon les expérimentations en ce qui a trait à l'entretien et au maintien dans le temps des projets émanant de l'implication citoyenne. Pour le *Programme des Projets participatifs citoyens* et le *Programme Faites comme chez vous*, la participation des citoyennes et citoyens se poursuit dans le temps, puisqu'ils sont responsables du maintien et de l'entretien des projets. D'un autre côté, les citoyennes et citoyens étant impliqués dans les budgets participatifs n'ont pas de rôle à jouer dans la mise en œuvre des projets votés puisque leur participation se limite au choix des

projets. Selon les projets collectivement décidés, la participation citoyenne peut toutefois être modifiée en cours de route. Par exemple, un projet de jardin collectif a été voté lors du budget participatif de l'APMR et il a été décidé que celui-ci serait géré par l'entremise d'un comité citoyen épaulé par un organisme partenaire. Toutefois, le maintien de ce projet dans le temps, tout comme les autres projets choisis dans le cadre de ces démarches, ne repose pas sur les épaules des citoyennes et citoyens, mais est intégré à la tâche des services publics.

Si la délégation de pouvoirs et la cocréation semblent être les deux (2) mécanismes favorisés dans le cadre des expérimentations étudiées, nos résultats de recherche démontrent également certains risques eu égard à une trop grande délégation au profit des citoyennes et citoyens. En effet, avec cette délégation de tâches, vient un transfert de responsabilité et de reddition de comptes au regard des espaces publics investis par la population, incluant l'entretien. À cet effet, Ghose et Pettygrove (2014) ont mis en lumière la manière dont ces expérimentations peuvent être subtilement détournées de leurs intentions de réappropriation citoyenne afin d'octroyer des services aux collectivités qui seraient ou étaient auparavant effectués par les services publics. While et Whitehead (2013), quant à eux, estiment qu'une trop grande délégation de responsabilités peut s'inscrire dans une dérive néolibérale de la gouvernance. Pour éviter que les expérimentations deviennent une réponse pour pallier le manque de ressources ou de prises de responsabilités des administrations, un certain partage des tâches devrait être organisé (Salemink et Strijker, 2018).

Face à ces risques, les exercices de cocréation mis en place pourraient devenir un mécanisme de gouvernance susceptible de pallier certains points négatifs reliés à la délégation de pouvoirs et de responsabilités. À titre d'exemple, les ateliers menés dans le cadre des budgets participatifs ont permis un meilleur partage de connaissances et de compétences entre les citoyennes et citoyens et les fonctionnaires. D'une part, cet exercice a permis de moduler les attentes des individus au regard des possibilités entourant les projets. D'autre part, la cocréation leur a permis d'avoir un accès direct à l'espace de prises de décision, en plus d'élargir le rôle des administrations municipales au-delà de l'émission de permis et des autorisations. Ces ateliers créent en fait des espaces de partage et de collaboration entre l'ensemble des actrices et acteurs intervenant dans la ville. Wolfram et Frantzeskaki (2016) suggère, en ce sens, que la prise en compte des besoins par une forme de partenariat ou de cocréation doit s'opérer dès le début du processus d'élaboration

des programmes et des politiques. Toutefois, Smith et Raven (2012) suggèrent qu'une trop grande implication de la part des administrations municipale dans les démarches de cocréation pose également des enjeux. Par exemple, la participation des fonctionnaires peut avoir un impact sur la liberté créative des citoyennes et citoyens. De plus, des mesures devraient être considérés afin que les projets ne deviennent pas des programmes élaborés par les administrations et camouflés en projets de participation citoyenne pour des fins électoralistes (Vedeld et Hofstad, 2022)

6.1.2. Les changements institutionnels passent principalement par l'adoption de pratiques facilitatrices et par un meilleur partage des connaissances et des expertises

Dans les quatre (4) expérimentations étudiées, les administrations ont adopté des pratiques que nous qualifions de « facilitatrices » pour stimuler les projets citoyens. Ces pratiques ont pris plusieurs formes : l'octroi de budgets, de matériaux et de ressources professionnelles pour faciliter l'idéation et la réalisation des projets. Par l'entremise de ces outils, les citoyennes et citoyens ont été en mesure de mettre en œuvre des idées pertinentes en projets, ce qui n'aurait pas été possible autrement. De plus, cela leur a permis de tester des solutions imaginées sans engendrer de risques personnels puisque les ressources mises à leur disposition pour la réalisation des projets sont celles des arrondissements et non les leurs. Par l'adoption de ces pratiques facilitatrices, les administrations municipales ont permis aux personnes de mettre en place des projets différents et nouveaux qui n'auraient autrement pas été imaginés par les fonctionnaires. Cela rejoint les propos de Mukhtar-Landgren *et al.* (2019) en quoi les pratiques facilitatrices constituent la base de ce changement dans les positions des administrations municipales, lesquelles passent de décideurs et exécutants, à partenaires des citoyennes et citoyens.

Toutefois, nos résultats démontrent que certaines pratiques facilitatrices, comme l'octroi de budgets, sont actuellement trop faibles pour que des projets réellement ambitieux puissent émerger des expérimentations. De plus, dans la majorité des cas étudiées, les pratiques facilitatrices des administrations municipales ont une durée déterminée, ce qui menace la survie et l'entretien des projets. Or, pour véritablement avoir un impact positif sur les milieux de vie, ces

projets doivent perdurer dans le temps et bénéficier d'un accompagnement soutenu de la part des administrations municipales.

Nos résultats de recherche ont également permis de faire ressortir que les transformations apportées par les expérimentations étudiées passent principalement par un meilleur partage des connaissances et des compétences des actrices et acteurs impliqués. Tout d'abord, les administrations municipales ont été en mesure d'apprendre du savoir « terrain » des individus, qui bénéficient d'un bagage personnel et professionnel différent de celui des fonctionnaires et des personnes élues. Par exemple, des participantes citoyennes travaillent dans le domaine des communications, de l'urbanisme et des arts. D'autres ont effectué de nombreux voyages ou se sont impliqués d'autres manières par le passé. Grâce à ces expériences de vie, elles enrichissent la réflexion au regard de la manière d'envisager les projets émanant des expérimentations et de répondre aux enjeux de la communauté locale. La majorité des participantes de l'ensemble des catégories ont considéré les citoyennes et citoyens comme étant « les experts » de leur milieu de vie. Par exemple, ils savent quel coin de rue est inondé lors des pluies abondantes, quel espace pourrait servir de lieu de rassemblement ou, au contraire, ne serait pas utilisé. Ce faisant, les fonctionnaires peuvent faire intervenir davantage ce savoir qualifié « de terrain » afin de s'en servir dans l'élaboration de programmes ou de projets. D'après nos résultats, plusieurs projets n'auraient pas été élaborés ou imaginés si les fonctionnaires avaient travaillé seuls. Cela rejoint les propos émis par Neij et Heiskanen (2022) en quoi les expérimentations de gouvernance permettent la construction de milieux de vie conviviaux répondant aux besoins des collectivités.

Pour les citoyennes et citoyens, ce partage de connaissances et de compétences a permis d'en apprendre davantage sur la politique municipale et de mieux comprendre la manière dont les décisions sont prises par les administrations. Cela est davantage notable pour les expérimentations ayant une grande part de cocréation entre les individus et les fonctionnaires. Ce faisant, cette implication a servi de porte d'entrée pour d'autres implications civiques. Que ce soit par l'entremise d'autres programmes mis en place, par la participation à des séances du conseil municipal ou par l'implication auprès d'autres instances institutionnelles, les citoyennes ayant participé à la recherche se sont senties investies d'un pouvoir de changer leur milieu de vie et les expérimentations en représentent la porte d'entrée. Ce constat se reflète dans un article écrit par Brazeau-Béliveau et Cloutier (2021) qui souligne que les individus s'impliquant dans des

initiatives comme la mise en place de ruelles vertes développent certains savoirs de cette forme d'activisme. Toujours selon ces chercheuses, ces apprentissages peuvent devenir des outils pour de futurs engagements, et ce, encore plus si les pratiques citoyennes sont facilitées par les administrations municipales.

Néanmoins, bien que l'apprentissage soit une composante essentielle des expérimentations, leurs impacts sur les structures internes de l'administration municipale restent à déterminer. Effectivement, contrairement à ce que suggèrent Fuenfschilling *et al.* (2017), les expérimentations étudiées ne semblent pas avoir reconfiguré les méthodes traditionnelles de gouvernance à l'extérieur du cadre de celles-ci. Les expérimentations demeurent des programmes à durée déterminée visant à répondre à certains objectifs se trouvant à l'intérieur du cadre prévu par les administrations municipales. Ainsi, elles interviennent sur l'espace public en parallèle à d'autres projets menés par les administrations municipales. De plus, les expérimentations n'ont pas permis un éclatement des silos municipaux au-delà de ces projets. Bien que les ateliers menés dans le cadre des expérimentations aient rassemblé des fonctionnaires provenant de différents départements, tels que les travaux publics et l'urbanisme, cette pratique ne semble pas s'être généralisée. Finalement, la nature de cette participation citoyenne a également eu pour effet d'orienter les projets dans la direction choisie par des groupes ayant un certain bagage, au détriment des autres catégories d'individus. Ce faisant, les projets émergeant des expérimentations sont majoritairement orientés pour répondre à des enjeux similaires interpellant plus directement ces groupes. Certaines problématiques, voire certains groupes, sont donc exclus des réflexions. De plus, les projets développés peuvent, par la suite, être utilisés pour divers usages par différents groupes de personnes, comme des personnes marginalisées ou sans domicile fixe. Or, cela a pour effet de créer des tensions entre les membres des milieux de vie.

6.1.3. L'implication d'organismes intermédiaires permet d'accroître certaines retombées positives.

Tel que mentionné précédemment, l'implication des organismes intermédiaires est un résultat non prévu de la recherche. Pour les décrire, nous nous référons à la définition émise par Howells

(2006) qui qualifie ces organismes « d'intermédiaires » dans les processus menés entre deux (2) ou plusieurs actrices ou acteurs créant ou supportant de l'innovation. Leur participation semble essentielle au bon fonctionnement et à la réussite des projets issus des expérimentations. Tel que la littérature le met en lumière, les organismes intermédiaires ont une grande importance pour les expérimentations (Geels et Raven, 2006), notamment par l'augmentation de leur efficacité et de leur impact (Van Der Schoor et Sholtens, 2015). La contribution des organismes intermédiaires a eu deux (2) bénéfices dont nous discutons ci-dessous, à savoir amener les idées citoyennes à un autre niveau et orienter les administrations vers de bonnes pratiques en matière de participation citoyenne. Toutefois, leur participation soulève également des enjeux et risque, dans certains cas, de limiter la participation citoyenne.

Tout d'abord, la participation des organismes intermédiaires à l'ensemble du processus de création des projets permet d'amener les idées des citoyennes et citoyens à un autre niveau et d'en faire des projets véritablement structurants pour les milieux urbains où ils sont élaborés. Alors que les individus proposent des idées pouvant potentiellement répondre à des enjeux vécus localement, comme la sécurité ou le manque de liens sociaux, ils ne possèdent pas toujours l'ensemble des outils pour les concrétiser en projets. Dans le cadre de la recherche, la structure proposée par les organismes intermédiaires a permis une évolution de la pensée des personnes impliquées. D'ailleurs, les employés des organismes intermédiaires ayant participé à la recherche bénéficient toutes d'une formation en environnement ou en urbanisme, ce qui a permis de maximiser les impacts positifs. Cette observation rejoint un article écrit par Audet *et al.* (2019) qui soutiennent que l'implication des organismes intermédiaires permet de guider les idées citoyennes, mais aussi de partager des connaissances entre les différents actrices et acteurs impliqués.

Ensuite, comme l'administration municipale est un organe complexe pour les personnes non-initiées, ces organismes permettent d'appuyer les citoyennes et citoyens dans leurs démarches administratives, en plus de les décharger de ce fardeau. Cela s'observe particulièrement dans la réalisation de projets que les individus doivent imaginer, monter et réaliser par eux-mêmes. Par exemple, les organismes intermédiaires prennent en charge la demande de certains permis, la réalisation de plans et le contact avec les fonctionnaires au regard de la faisabilité ou non des projets. Ce constat fait écho aux propos de Geels *et al.* (2016), d'après lesquels ces organismes amènent une structure institutionnelle plus forte aux initiatives citoyennes et favorisent davantage le succès des projets mis en place. À cet effet, la littérature

scientifique s'est également penchée sur le rôle des organismes intermédiaires ou intermédiaires dans les expérimentations de gouvernance. D'après Hargreaves *et al.*, 2012, ces organismes permettent de connecter les initiatives citoyennes avec des outils qui ne seraient pas autrement disponibles pour les citoyennes et citoyens, comme des outils de communication et de structuration, en plus de rassembler des actrices et acteurs qui n'auraient pas coopéré autrement.

Or, au même titre que les constats émis Mukhtar-Landgren *et al.* (2019), les organismes intermédiaires à l'œuvre dans les expérimentations étudiées pourraient profiter des liens créés avec les collectivités locales pour les engager dans un dialogue plus large avec les administrations municipales et les encourager à devenir des membres actifs de la société. De plus, eu égard à nos résultats de recherche, le rôle des organismes intermédiaires dans l'accompagnement des comités citoyens devrait se prolonger dans le temps. Les organismes sont perçus comme ayant un mandat de « démarrage » des expérimentations. Ils ne seraient, d'après les citoyennes et citoyens, pas suffisamment présentes sur « le terrain » pour les accompagner une fois le projet terminé. Ce faisant, les comités citoyens se sentent laissés à eux-mêmes pour les tâches de réparation, de maintien et d'entretien des projets. Un accompagnement continu, et non seulement lors de conflits ou problématiques, pourrait permettre de résoudre de nombreux défis soulevés lors des entretiens. Ce constat est d'ailleurs partagé par Brazeau-Béliveau et Cloutier (2021) qui ont étudié les projets de ruelles vertes à l'œuvre au sein de la Ville de Québec. D'après ces chercheuses, un accompagnement continu de la part des organismes intermédiaires dans les premières années du démarrage d'un projet permet d'amener davantage d'outils et de connaissances aux groupes qui n'ont pas le privilège de bénéficier de connaissances personnelles ou professionnelles en matière d'aménagement urbain ou de verdissement.

Au-delà de l'accompagnement des citoyennes et citoyens dans leurs démarches, la participation des organismes intermédiaires permet aussi d'orienter les administrations municipales vers de bonnes pratiques. Tout d'abord, grâce à leur expertise, ils permettent d'enrichir la vision des administrations municipales dans l'élaboration des expérimentations. Cela s'est observé dans l'ensemble des cas étudiés. De plus, l'expérience en participation citoyenne des organismes intermédiaires favorise l'instauration de mécanismes clairs pour assurer la légitimité des projets au sein de la population. Par exemple, la démarche qui devait être suivie par les personnes s'impliquant dans le *Programme Faites comme chez vous* a été élaborée par l'organisme

intermédiaire. Or, grâce à ce mécanisme, la volonté citoyenne de voir émerger les projets est claire et documentée. Dès le départ, cela permet de désamorcer certains conflits avec le voisinage. À cet effet, il ressort que le rôle de médiation et d'accompagnement des organismes intermédiaires dans le cadre de conflits s'avère d'une grande aide pour les administrations afin de garantir la réussite des expérimentations à long terme. Alors que les administrations municipales n'ont pas toujours les ressources humaines et matérielles nécessaires pour gérer les groupes citoyens au quotidien, la délégation de ces tâches aux organismes intermédiaires permet un meilleur suivi. Finalement, l'expertise scientifique des organismes partenaire permet de faire ressortir les principaux apprentissages en matière d'expérimentations. Par conséquent, les organismes devraient être considérés comme de véritables partenaires pour les administrations municipales.

Tel que précédemment mentionné, l'implication des organismes intermédiaires dans les expérimentations de gouvernance a déjà été couvert par certaines recherches. Au même titre que les participantes soutiennent que leur présence a instauré un climat de confiance au sein des expérimentations, Mukhtar-Landgren *et al.* (2019) soutiennent que leur rôle de facilitateur permet un gain de légitimité. Ils soutiennent aussi que ces organismes ont le pouvoir d'engager les niches avec les régimes⁵ en créant des alliances entre les différents actrices et acteurs : ils sont perçus comme des actrices et acteurs institutionnels d'un côté, mais aussi comme des membres de la société civile de l'autre. Toutefois, la participation des organismes intermédiaires peut avoir pour effet de remplacer les relations que pourraient avoir les individus et les administrations municipales et d'alourdir le processus d'implication citoyennes (Brazeau-Béliveau et Cloutier, 2021). Il ressort des entretiens que l'implication de ces organismes à titre d'intermédiaire ajoute parfois de la lenteur, ce qui entraîne de l'incompréhension et de la frustration pour les citoyennes et citoyens. Pour ces raisons, une trop grande délégation des communications entre les fonctionnaires et les individus aux organismes intermédiaires pourrait nuire à la qualité des échanges

⁵ Tel que défini au chapitre II, les niches peuvent se définir comme étant des espaces protégés permettant l'expérimentation avec la co-évolution de la technologie, du savoir des personnes et des structures institutionnelles (Geels, 2008). Le concept de régimes renvoie « aux réseaux et arrangements d'acteurs, de règles et de ressources qui imposent un certain mode de fonctionnement dans des « systèmes sociotechniques » comme les systèmes énergétiques, de mobilité ou de gouvernance » (Audet *et al.*, 2019)

attendus entre ces deux (2) groupes. Ainsi, un espace de communication direct entre les citoyennes et citoyens et l'administration municipale devrait demeurer.

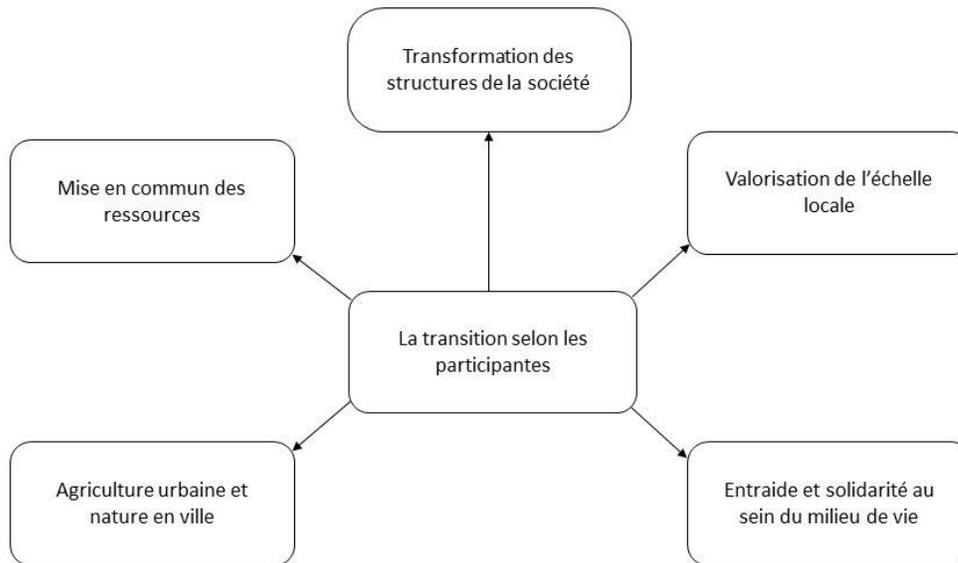
En somme, il ressort que l'apport des organismes intermédiaires est bénéfique, voire essentielle, pour la réussite des expérimentations de gouvernance. L'action des organismes intermédiaires permet de faciliter à la fois la réalisation des projets et de gérer les communications entre les individus et l'administration municipale. Dans une gouvernance multi-niveaux, ces organismes peuvent donc agir à titre de pont entre les niches et les régimes, afin de combiner les deux (2) perspectives et d'en faire ressortir des leçons, en contribuant à l'intégration du savoir citoyen et des compétences professionnelles des fonctionnaires. Toutefois, au regard des résultats de la recherche, certains éléments liés à leur participation devraient être reconsidérés, comme la durée de leur mandat et l'importance de maintenir un canal de communications entre les citoyennes et citoyens et les administrations municipales. Finalement, il est nécessaire de demeurer vigilant lorsque de nombreux actrices et acteurs en autorité interviennent dans les projets de participation citoyenne puisqu'ils sont susceptibles d'influencer la direction des projets imaginés par les individus. Pour que la participation citoyenne puisse véritablement s'exprimer dans les expérimentations, les organismes intermédiaires doivent veiller à accompagner et guider les citoyennes et citoyens, et non pas à accaparer les mécanismes de prises de décision relativement aux projets.

6.2. Les expérimentations et la transition socio-écologique : des impacts positifs au-delà des contributions environnementales

Le deuxième objectif de cette recherche est de déterminer si les expérimentations peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale et, par extension, aux échelles supérieures.

Tout d'abord, dans le cadre des entretiens, nous avons demandé aux participantes de nous décrire leur vision de la transition socio-écologique (voir sous-section 5.3.1). Celle-ci peut se résumer aux principes identifiés à la figure 6.2.

Figure 6.2 La vision de la transition des participantes



Conception : Laurie Laplante, 2023

Pour les participantes, la transition socio-écologique suppose un changement fondamental de la société afin d'intégrer davantage les limites planétaires dans les prises de décision. La transition socio-écologique passe également par la réappropriation du « local » comme échelle de vie, de production et d'approvisionnement. L'agriculture urbaine, le partage, l'entraide et le verdissement par l'ajout de végétaux sont sans aucun doute des thèmes centraux dans la vision des participantes. D'ailleurs, elles sont plusieurs à rejeter les solutions technologiques aux défis des changements climatiques. Les entretiens laissent démontrer que les « déterminants sociaux de la transition écologique »⁶ sont fondamentaux pour les personnes s'impliquant et que ceux-ci leur donnent la motivation de prendre action. Il ressort toutefois de la vision des participantes que les enjeux environnementaux, comme la protection de la biodiversité urbaine, des espèces végétales et animales existants sont peu abordés. De plus, le rôle des instances nationales et internationales sont complètement évacués des discours des participantes. Il semble donc que la perception de la transition, tout comme les projets imaginés dans le cadre des expérimentations, sont ancrés dans ce qui est visible au sein du milieu de vie immédiat des individus.

⁶ À l'instar d'Audet *et al.* (2019), nous qualifions les déterminants sociaux de la transition écologique comme étant : « l'existence de conditions spatiales, de représentations collectives et de dynamiques locales permet[tant] aux gens de se sentir, ou non, interpellés par un projet de transition » (p.243).

Par conséquent, la vision du concept de la transition socio-écologique des participantes rejoint majoritairement la vision des tenants du mouvement des Villes en transition (« *transition towns* »). Pour ceux-ci, cette transition se fera « par la base », par l’auto-organisation des communautés locales et par le rejet des valeurs capitalistes et extractivistes (Hopkins, 2008). À l’instar de Fuenschilling et Binz (2018), la perception retenue rejoint également la nécessité d’un changement institutionnel afin d’impliquer davantage les citoyennes et citoyens et les autres actrices et acteurs de la société civile dans les prises de décisions. Il est intéressant de constater que la vision des citoyennes ayant participé à la recherche rejoint celle adoptée par la Ville de Montréal dans son *Plan climat 2020-2030* qui insiste notamment sur la mobilisation citoyenne, la solidarité, la qualité de vie et la nature en ville (Audet *et al.*, 2022).

Compte tenu de cette définition, des résultats présentés au chapitre V et de la littérature consultée, il est possible d’avancer que les expérimentations de gouvernance étudiées peuvent contribuer à la transition socio-écologique par :

- la création de liens sociaux;
- la mise en visibilité des impacts sur les milieux de vie [et];
- la création de microcellules de gouvernance locale.

6.2.1. La création de liens sociaux entre les citoyennes et citoyens

En plus d’être la motivation première des citoyennes ayant participé à la recherche, la création de liens sociaux est considérée comme étant le principal bénéfice des expérimentations de gouvernance. Les vecteurs de transformation des liens sociaux identifiés sont l’inclusion, l’éducation et la sensibilisation ainsi que la fierté d’avoir participé à la matérialisation d’un tel projet. Ces bénéfices s’expliquent notamment par la nature des projets mis en place dans le cadre des expérimentations. Par exemple, dans le cadre du *Programme Faites comme chez vous*, des riveraines et riverains d’une ruelle verte ont pris l’initiative de mettre en commun des objets, comme des outils, afin d’éviter la surconsommation. Un service de navette piétonne vers l’école est également mis en place pour les enfants vivant aux abords de la ruelle. Ceux-ci permettent à

la population d'agir pour le bien commun au sein de son milieu de vie. Partout dans ces projets, les individus ont l'occasion d'échanger et de briser l'isolement qu'ils vivent en ville. Par exemple, malgré son déménagement, une citoyenne continue de s'impliquer activement dans l'expérimentation, et ce, en raison du fort sentiment d'appartenance à ce milieu de vie. En plus de ce qui précède, il ressort que les expérimentations ont l'effet de sensibiliser et d'éduquer les individus de tout âge aux enjeux relatifs à la citoyenneté et à la protection des écosystèmes. Par exemple, des documentaires sont projetés et des activités de plantation et de récolte sont organisés pour les personnes riveraines des ruelles vertes participant au *Programme Faites comme chez vous*, mais aussi pour les enfants. Cela permet de sensibiliser les enfants à la vie de communauté dès un jeune âge et de rendre la vie en ville plus agréable. Ces projets ont également contribué à éviter quelques départs de familles vers la banlieue.

Considérant que le « lien social » est un aspect déterminant de la transition socio-écologique (Audet *et al.*, 2019), les projets mis en place sont, par conséquent, susceptibles d'y contribuer. En effet, bien que la transition socio-écologique appelle à lutter contre la perte de la biodiversité et la protection des écosystèmes, ce concept sous-tend une véritable transformation systémique des dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques de la société.

À travers ces liens sociaux et les projets mis en place, il ressort que les personnes s'impliquant dans les expérimentations participent, de manière consciente ou non, à des projets environnementaux qui transforment et éduquent sur leur rapport à l'environnement et aux changements climatiques. À cet effet, les expérimentations ont servi de porte d'entrée pour questionner certaines pratiques, comme l'utilisation de l'automobile, et d'en implanter de nouvelles, comme une navette piétonne pour accompagner les enfants vers l'école. Ainsi, les expérimentations permettent la réorganisation des relations sociales et des rapports économiques entre les individus, par notamment le partage d'objets et l'entraide. Bien que cela puisse être considéré comme étant marginal, les initiatives mentionnées ci-dessus peuvent limiter la surproduction et la surconsommation de biens qui sont en partie responsable des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi transformer le rapport à l'environnement des citoyennes et citoyens.

6.2.2. La mise en visibilité des impacts sur les milieux de vie

En plus d'avoir un effet sur la transformation des liens sociaux entre les individus, les projets émanant des expérimentations ont pour avantage d'avoir des impacts visibles sur les milieux de vie. Par exemple, les effets perceptibles des projets de réappropriation des espaces vacants ainsi que les projets d'animation ou de verdissement ont eu pour effet de démontrer les changements positifs qu'il était possible de réaliser dans les villes. Les projets mis en place auraient aussi eu un effet d'entraînement chez certaines personnes. Pour Ehnert (2022), cela s'explique par le fait qu'il faille voir concrètement les effets des projets pour croire à l'impact positif qu'ils peuvent avoir sur une communauté. D'ailleurs, tant au niveau du *Programme des projets participatifs citoyens* que du *Programme Faites comme chez vous*, la demande de participation citoyenne augmente à chaque année et surpasse désormais grandement les capacités de l'administration municipale. Tel que le mentionnent les participantes, « tout le monde veut avoir une ruelle verte » derrière chez eux désormais.

Gaudet (2015) suggère également que, par leur visibilité, les projets émanant des expérimentations permettent de rendre les pratiques alternatives visibles et tangibles, en plus de servir d'exemple sur la manière d'expérimenter ces nouvelles avenues pour répondre aux besoins. Ces propos trouvent écho dans nos résultats de recherche alors que plusieurs participantes ont contribué à reproduire certains de leurs projets ayant connu du succès dans d'autres milieux de vie. Tel que le suggèrent Seyfang et Haxeltine (2012), ces transformations à petite échelle permettent également aux individus d'agir à l'intérieur d'objectifs atteignables pour elles. Cela est particulièrement intéressant pour la transition socio-écologique et la lutte contre les changements climatiques, où les solutions peuvent paraître complexes et souvent réservées aux gouvernements.

Bien que cela ne semble pas être ni la principale visée ou les principaux bénéfices perçus des expérimentations, les projets abordant la mobilité, l'éducation et l'aménagement de l'espace élaborés dans le cadre des expérimentations portent les valeurs de la transition socio-écologique et de la lutte aux changements climatiques.

6.2.3. La création de micro-cellules de gouvernance locale

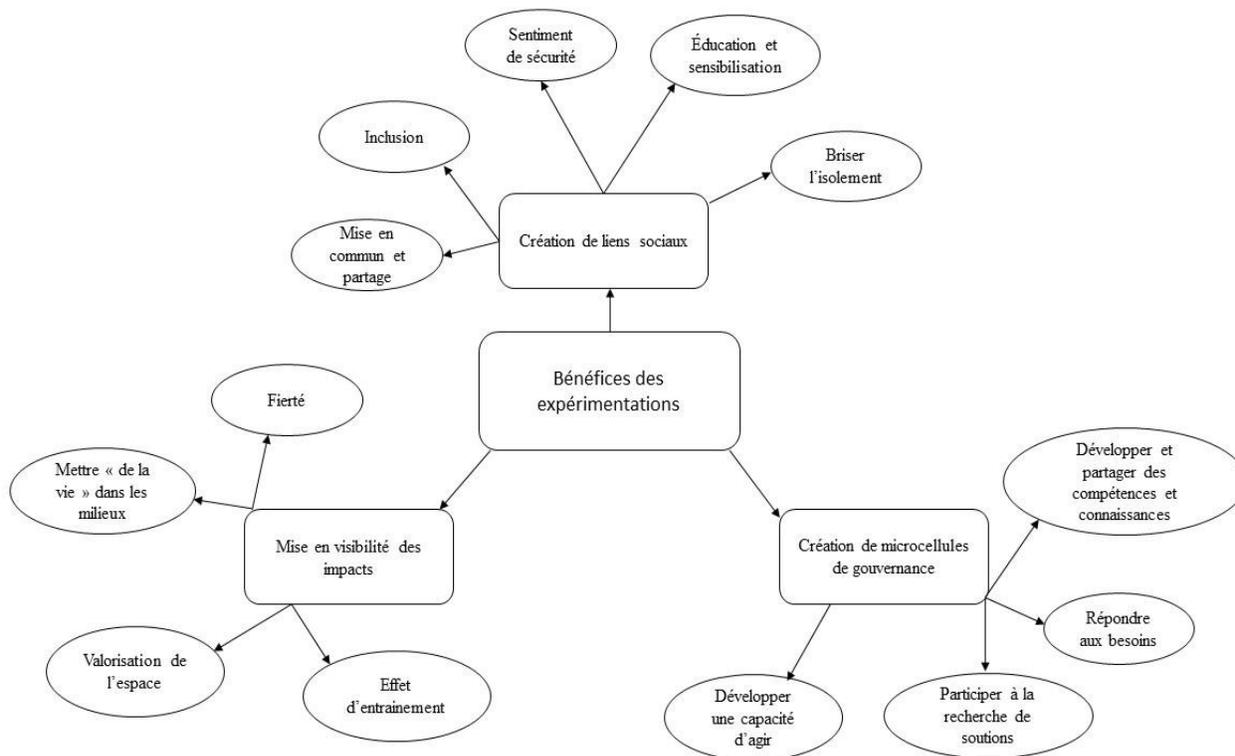
Les expérimentations ont également eu pour effet de mobiliser les individus autour d'enjeux déterminés par elles, en plus de les faire participer activement à la détermination et à la mise en œuvre des solutions. Ainsi, ils ont développé ensemble une capacité d'agir en tant que moteur de changement pour leur milieu de vie et ont pris en main une partie de la gouvernance eu égard à certains enjeux locaux. Par exemple, des familles vivant des problématiques de sécurité liées à la circulation de transit automobile dans les ruelles se sont mobilisées autour de cette question et, grâce à leur implication dans le *Programme Faites comme chez vous*, la situation s'est grandement améliorée.

D'après Bink et Wamsler (2018), les gens s'impliquant dans de telles expérimentations développent des outils en matière de communication et d'organisation, mais aussi en matière de mobilisation des outils politiques. Cela s'observe dans nos résultats de recherche où les expérimentations ont servi, pour plusieurs participantes, de porte d'entrée vers l'engagement politique sous diverses formes : bénévolat, participation aux séances du conseil municipal ou implication sur des conseils d'administration d'organismes locaux. Elles ont également appris de nouvelles compétences en côtoyant les autres participantes, comme la construction d'objets, la préparation de plans ou l'entretien des plantes. Tel que le soutiennent Brazeau-Béliveau et Cloutier (2021), ces nouvelles connaissances, qui se retrouvent désormais dans le coffre à outils collectifs, ont des effets positifs sur l'ensemble du milieu de vie. Cette réunion des individus dans ce que nous qualifions de « microcellules de gouvernance » a fait émerger une certaine motivation de « changer les choses ». Cette nouvelle capacité d'agir ensemble suggère que les personnes ayant participé aux expérimentations demeureront engagées dans l'amélioration de leur milieu de vie et aussi de leur environnement immédiat. Cela laisse envisager une contribution à la transition socio-écologique par la production et la pollinisation de ces microcellules, lesquelles peuvent éventuellement mener à un changement systémique plus large (Geels, 2011).

6.2.4. Synthèse de la contribution des expérimentations à la transition socio-écologique

Au terme de cette recherche, il est difficile d’affirmer que les expérimentations de gouvernance étudiées ont un véritable impact direct sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou sur les conséquences des changements climatiques. Toutefois, tel que le présente la Figure 6.3, leurs impacts vont au-delà des effets environnementaux et transforment la manière d’aborder le vivre-ensemble au sein des milieux de vie, ce qui peut avoir un impact non- négligeable sur la transition socio-écologique.

Figure 6.3 Les bénéfices des expérimentations de gouvernance



Conception : Laurie Laplante, 2023

En effet, par l’entremise des expérimentations de la gouvernance, les citoyennes et citoyens ont développé une volonté d’agir pour faire changer les choses et une responsabilisation concernant leur environnement direct. Grâce aux résultats visibles des projets mis en place, elles ont le

sentiment d'avoir contribué à l'amélioration des milieux de la ville à travers, notamment, des valeurs de sobriété comme le partage, la réutilisation et les modes de vie actifs. Leur prise d'action rejoint d'ailleurs la définition que plusieurs d'entre elles ont de la transition socio-écologique, laquelle passerait davantage par des actions menées à l'échelle locale. Ce qui précède laisse croire que les personnes impliquées resteront engagées dans l'amélioration de leur environnement direct et, ainsi, contribueront à la transition socio-écologique.

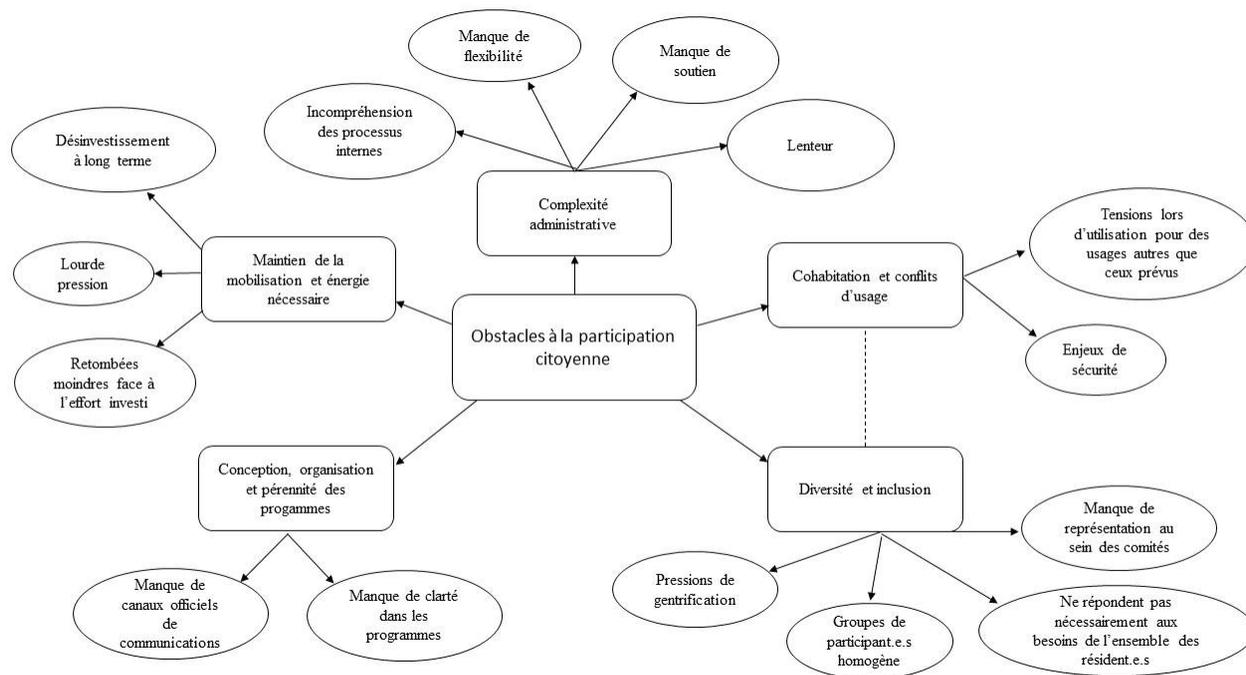
6.3. Les défis de la participation citoyenne dans les prises de décisions

Notre troisième objectif de recherche visait à identifier les principaux défis liés à la mise en place des expérimentations de gouvernance par les administrations municipales. L'identification de ces défis a pour but de comprendre ce qui limite le potentiel transformateur des expérimentations et de fournir une base pour la mise en place d'expérimentations futures. Les résultats présentés à la section 5.4 ont permis d'identifier les défis suivants. Précisons que certains défis présentés à la section 5.4 n'ont pas été retenus pour les fins de la discussion, en raison de leur faible occurrence :

- la complexité administrative ;
- le maintien de la mobilisation et l'énergie nécessaire ;
- la conception et l'organisation des expérimentations ;
- la cohabitation et les conflits d'usages [et] ;
- la diversité et l'inclusion.

La Figure 6.4 permet d'identifier et de détailler ces obstacles, lesquels seront plus longuement discutés dans les prochaines sous-sections.

Figure 6.4 Les défis des expérimentations de gouvernance impliquant la participation citoyenne



Conception : Laurie Laplante, 2023

Premièrement, tel que mentionné à la section 5.4, la complexité de la « machine » administrative entraîne la baisse ou « l’essoufflement » de la motivation des citoyennes et citoyens impliqués dans les expérimentations nécessitant un haut degré de délégation de pouvoirs, voire l’abandon de certains projets ou de certaines personnes. D’ailleurs, la majorité des personnes impliquées dans le *Programme des Projets participatifs citoyens* et le *Programme Faites comme chez vous* ont ressenties du découragement face à l’administration municipale. Parfois, les citoyennes ont eu l’impression d’être laissées à elles-mêmes dans la réalisation de leurs projets et d’avoir très peu de soutien de la part de l’administration municipale lorsqu’elles ont besoin d’aide. Si les objectifs poursuivis par les administrations étaient de « laisser la population décider » et d’intervenir le moins possible, cela a eu pour effet, chez certains individus, de transformer leur implication en fardeau, plutôt qu’en projet rassembleur. Cela est particulièrement le cas lorsque les décisions prises par les administrations municipales relativement à leurs projets leur semblent être vagues ou incompréhensibles au regard des besoins qui sont constatés localement.

Tel que suggéré par Bulkeley et Betsil (2013), davantage de flexibilité dans les programmes mis en place par les administrations pourrait permettre d’intervenir sur ce défi. Par exemple,

l'exemption temporaire à certains règlements municipaux ainsi que des modalités plus souples dans l'émission des permis nécessaires pourraient avoir pour effet d'amenuiser la frustration ressentie par certaines citoyennes et citoyens au regard de la lenteur et de la rigidité des processus administratifs (Mukhtar-Landgren *et al.*, 2019). Une plus grande implication à long terme des organismes intermédiaires pourrait aussi permettre d'atténuer la lourdeur des processus administratifs pour les individus non-initiés. Finalement, tel que le mentionnent Aalbers et Sehested (2018), bien que les projets proviennent des idées citoyennes, les personnes impliquées ne doivent pas se sentir délaissées par l'organe administratif supposé les orienter : elles ont pris la décision de s'impliquer dans un programme provenant du cadre institutionnel puisqu'elles avaient besoin de ce soutien. D'ailleurs, une implication d'une plus grande envergure de la part des administrations municipale dans les projets serait susceptible d'augmenter la confiance entre les différents actrices et acteurs de la société (Aalbers et Sehested, 2018).

Deuxièmement, le maintien de la mobilisation des citoyennes et citoyens dans le temps pose également un réel enjeu pour les expérimentations. Dans celles étudiées, le degré de motivation des citoyennes et citoyens est notamment élevé lors de l'idéation des projets et de leur mise en œuvre. Par exemple, il est facile de mobiliser les individus pour faire les plantations en début de saison estivale ou pour amorcer le nettoyage d'un espace vacant à revitaliser. Il semble toutefois plus difficile de maintenir cette implication sur le long terme, notamment pour effectuer des tâches d'entretien, comme l'arrosage des plantes, la réparation de matériel abimé ou la continuité des activités d'animation. Un désintéressement se fait sentir une fois la réalisation des projets terminée, ce qui amène une pression supplémentaire sur les personnes restantes. Bien sûr, les expérimentations mises en place sur l'espace public nécessitent de l'entretien et de l'investissement de temps pour les collectivités. Dans la majorité des projets émanant des expérimentations, une action presque quotidienne était nécessaire, surtout en saison estivale, où la majorité des activités se déroulent. L'énergie que nécessite cette implication à long terme peut avoir pour effet de démotiver certaines personnes, notamment parce que les retombées directes sont parfois perçues comme étant moindres comparativement à l'effort investi.

Ce défi est bien documenté dans la littérature (Ghose et Pettygrove, 2014) et quelques pistes de solutions intéressantes pourraient trouver écho au sein des expérimentations étudiées. Par exemple, la mise en place de réseaux de communication efficace au sein des territoires, comme

une infolettre, afin de faire rayonner les bons coups ou les bonnes pratiques faites par les citoyennes et citoyens. Un tel moyen pourrait donner de la reconnaissance aux individus et les motiver à poursuivre le travail. De plus, des actions devraient être prises afin de pérenniser les expérimentations ou renouveler le bassin de participantes et de participants afin d'assurer un partage équitable des tâches à effectuer. Pour pallier cette difficulté, des efforts de mobilisation devraient être effectués pour renouveler le bassin de personnes impliquées dans les expérimentations. À cet égard, les organismes intermédiaires, comme *Nature Action Québec* et le *Centre d'écologie urbaine de Montréal* permettent de maintenir la mobilisation par des activités de mobilisation sur le terrain.

Troisièmement, les communications entourant la conception, l'organisation et la pérennité des programmes semblent limiter la participation citoyenne à long terme au sein des expérimentations. Afin d'éviter la déception et la démobilisation des participantes et participants, les modalités des expérimentations mériteraient d'être davantage mis au clair dès leur amorce. À cet effet, il ressort de nos résultats que les individus ont de grandes attentes lorsqu'ils s'impliquent dans les expérimentations et que celles-ci peuvent être déçues par un manque de communication avec l'administration municipale. D'ailleurs, l'implication des organismes à titre d'intermédiaires peut avoir pour effet d'allonger les délais de réponse aux interrogations des citoyennes et citoyens et d'engendrer de la frustration. Tel que le mentionnent Mukhtar-Landgren *et al.* (2019), ce défi pourrait être surmonté par la création d'espaces de rencontre directe entre les différents actrices et acteurs participant aux expérimentations. Cette pratique s'observe d'ailleurs dans les démarches de budgets participatifs où les participantes semblent être plus satisfaites des liens créés avec l'administration municipale et de leur implication en général.

Le quatrième défi identifié lors de la collecte de données est lié à la cohabitation et aux conflits d'usages des projets émanant des expérimentations. Par exemple, l'appropriation de certains espaces aménagés par des personnes sans domicile fixe amène de véritables tensions et des enjeux de sécurité. Bien qu'il soit normal que certains projets venant transformer le paysage urbain représentent un enjeu pour certains individus et fassent émerger des tensions, ce défi doit être relevé par les administrations municipales. Malgré le discours favorisant l'inclusion tenu par des participantes, il ressort des entretiens qu'une certaine méfiance quant à l'utilisation des espaces aménagés dans le cadre des expérimentations par des personnes marginalisées, comme

des personnes en situation d'itinérance, ou par des personnes perçues comme étant à l'extérieur du « groupe ». Les participantes impliquées dans les expérimentations avec une grande délégation de pouvoirs, comme le *Programme Faites comme chez vous* et le *Programme des projets participatifs citoyens*, développent tout particulièrement un fort sentiment d'appartenance à leur projet et ont tendance à le percevoir comme un espace quasi privatif.

Eu égard à ce défi, quelques pistes de réflexion émanent de nos observations. Tout d'abord, une présence d'intervenantes ou intervenants psycho-sociaux pour accompagner les personnes dans leurs projets, notamment par le biais de formations, pourrait aider les citoyennes et citoyens à imaginer des projets plus inclusifs et à mieux répondre aux enjeux liés à la cohabitation avec l'ensemble des membres de la société. Ensuite, une plus grande attention aux personnes provenant de divers milieux ou même de divers quartiers au sein des arrondissement lors de la sélection des participantes et participants aux expérimentations pourrait permettre de créer des espaces pour plusieurs types de personnes au sein de la ville et de réduire les conflits liés à la cohabitation. Finalement, dans les expérimentations étudiées, les actions d'informations et de médiation menées tout au long de la réalisation des projets par les organismes intermédiaires ont diminué les craintes des autres membres des milieux de vie, comme les automobilistes. Il ressort aussi des résultats que grâce à cette action, certains individus réticents s'impliquent désormais activement aux expérimentations.

Cinquièmement, malgré ce qui a été mentionné au chapitre 2, à savoir que les expérimentations permettraient de contrer la mise en place de politiques inéquitables et la priorisation des intérêts des personnes privilégiées (Anguelovski *et al.*, 2016), nos résultats démontrent plutôt que certains groupes particulièrement vulnérables ont été difficiles à rejoindre tant pour participer aux comités citoyens qu'aux projets. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes âgées, à mobilité réduite et les jeunes ainsi que celles issues de la diversité culturelle ou ayant un profil socio-économique différent. En fait, les expérimentations étudiées sont investies par des membres des communautés bénéficiant à la fois de connaissances professionnelles, personnelles et politiques utiles à la transition socio-écologique, en plus de provenir d'une classe sociale assez homogène. Comme les ressources liées aux expérimentations demeurent limitées, cette plus grande implication des personnes avec un bagage professionnel ou personnel fait en sorte d'ajouter de l'efficacité au processus. Toutefois, tel que le soutiennent Brazeau-Béliveau et

Cloutier (2021) dans un article portant sur une expérimentation menée dans la ville de Québec, cela limite les opportunités pour les personnes avec moins d'expérience d'améliorer leurs qualités de membres de la collectivité. De plus, ce manque d'intégration peut nuire à la diversité des projets permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des populations présentes dans un milieu de vie. Pour pallier cette difficulté, nous rejoignons les propos de nombreux chercheuses et chercheurs (Brink et Wamsler, 2018 ; Glaas *et al.*, 2022), d'après qui les audiences ciblées par les expérimentations devraient être élargies et des stratégies de recrutement personnalisées aux différentes communautés devraient être mises en place. Par exemple et contrairement aux stratégies mises davantage de l'avant dans les expérimentations étudiées, la mobilisation de la population doit se faire autrement que par les plateformes numériques.

CONCLUSION

Dans ce mémoire de maîtrise, nous avons réfléchi à la transformation de la gouvernance des villes par la participation citoyenne et, plus précisément à la contribution que celle-ci pourrait avoir sur la transition socio-écologique. Pour ce faire, nous avons étudié quatre expérimentations de gouvernance ayant eu lieu dans trois arrondissements montréalais : le *Programme des Projets participatifs citoyens* de l'ARPP, le *Programme Faites comme chez vous* de l'ARPP, le budget participatif de l'AMHM et le budget participatif de l'APMR. Ces quatre expérimentations ont été sélectionnées en raison de la place laissée aux citoyennes et citoyens lors des prises de décision ayant un impact sur leur milieu de vie.

Pour véritablement comprendre l'impact de la participation citoyenne au sein de la gouvernance des villes en matière de transition socio-écologique, le cadre théorique entourant ce concept et les conséquences des changements climatiques dans les milieux urbains ont été abordé au premier chapitre. De plus, la gouvernance de la question climatique a également été discutée afin de comprendre les raisons derrière l'intérêt d'inclure davantage l'échelle locale dans les prises de décision en matière de climat. Ce premier chapitre pose le but de la recherche, soit de déterminer si la transformation de la gouvernance des villes par l'inclusion des citoyennes et citoyens peut contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale, et établit trois objectifs : (1) comprendre comment la participation citoyenne est perçue par les administrations municipales et si celles-ci se traduit par des changements institutionnels ; (2) déterminer si les expérimentations de gouvernance peuvent contribuer à la transition socio-écologique à l'échelle locale et, potentiellement, à une plus grande échelle et (3) identifier les défis et opportunités entourant les expérimentations de gouvernance menées avec les citoyennes et citoyens dans les arrondissements montréalais et, de façon générale, par les administrations municipales. Pour répondre à ces objectifs, des entretiens semi-dirigés ont été effectués auprès de 16 personnes ayant

participé à l'une ou à l'autre des expérimentations : neuf (9) citoyennes ou citoyens, trois (3) fonctionnaires et quatre (4) personnes œuvrant au sein d'organismes intermédiaires.

Dans le second chapitre, nous avons élaboré un cadre d'analyse de la transformation de la gouvernance urbaine et de la participation citoyenne. Ce cadre permet d'appuyer et de situer les principaux constats de la recherche au regard de l'impact de la participation citoyenne sur la transition socio-écologique et sur les mécanismes de prises de décision. Le troisième chapitre a permis de décrire le cadre méthodologique privilégié dans le cadre de la recherche, soit la recherche documentaire et la réalisation d'entretiens semi-dirigés.

L'analyse des résultats indique que les administrations municipales tentent de redéfinir leur manière d'inclure les citoyennes et citoyens dans les prises de décision concernant leur milieu de vie. Dans le cadre des expérimentations de gouvernance étudiées, cette inclusion prend davantage la forme d'une délégation de pouvoir et de responsabilités aux citoyennes et citoyens. Celles-ci deviennent responsables de l'idéation, de la mise en œuvre et de l'entretien de leur projet. Les résultats nous enseignent aussi que les projets comportant une dimension de délégation de pouvoirs et des mécanismes de cocréation produisent des résultats susceptibles d'être plus pérennes et satisfaisant dans le temps pour les citoyennes et citoyens. Toutefois, une ouverture à la transformation de leurs manières de faire existe manifestement dans les réflexions des administrations municipales, il demeure difficile de déterminer si cette participation citoyenne se traduit par de véritables changements institutionnels. Actuellement, il semble que cette redéfinition de leur rôle soit limitée à ces projets particuliers.

En second lieu, l'analyse des résultats a permis de déterminer que la participation citoyenne dans les prises de décision et, plus particulièrement par l'entremise des expérimentations de gouvernance, est susceptible de contribuer à notre vision de la transition socio-écologique, soit la prise en compte des limites sociales, techniques et écologiques des écosystèmes et des communautés dans le déploiement de solutions aux conséquences des changements climatiques. D'une part, lors de leur implication dans les expérimentations, un tissu social fort se crée au sein des milieux de vie, favorisant la redéfinition des rapports sociaux entre les individus. Les valeurs de partage, d'auto-suffisance et de simplicité, lesquelles sont essentielles à la transition socio-écologique, ont émergé au sein des personnes ayant participé à la recherche. D'autre part, leur implication ont amené la création de « microcellules de gouvernance » au sein des milieux de vie,

lesquelles ont favorisé l'auto-organisation de la communauté à répondre à certains enjeux locaux. Ils ont aussi amené une motivation à prendre soin des milieux de vie et à les améliorer.

Troisièmement, la recherche permet de faire ressortir plusieurs défis que les administrations municipales devront relever en matière de participation citoyenne. Tout d'abord, les résultats démontrent que les mécanismes de facilitation mis en place par les administrations municipales doivent également avoir lieu au sein même de la structure administrative. Les structures actuelles se sont avérées être trop complexes pour des personnes non-initiées devant prendre des décisions relevant normalement des administrations municipales. Des efforts supplémentaires doivent également être faits pour favoriser une meilleure inclusion de l'ensemble des communautés constituant les milieux de vie au sein des mécanismes de participation citoyenne.

Pistes de réflexion et limites

Les résultats de la recherche nous mènent à conclure que l'inclusion des citoyennes et citoyens dans la gouvernance de la ville, notamment par l'entremise des expérimentations de gouvernance, peut contribuer à la transformation des administrations municipales, par la et à la transition socio-écologique à l'échelle locale, par notamment la création de liens sociaux entre les individus et la mise en visibilité des solutions possibles aux conséquences des changements climatiques dans les milieux de vie. Malgré cela, ce constat comprend quelques limites.

Tout d'abord, les citoyennes et citoyens ayant participé à la recherche proviennent de milieux socio-économiques relativement aisés, en plus d'être majoritairement des propriétaires de résidences. Il ressort également que toutes avaient une connaissance des principes sous-tendant la transition socio-écologique, et étaient capables de formuler une vision de celle-ci. Cela peut représenter un certain biais à la recherche puisque cet échantillon n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des membres composant le milieu de vie. Il est actuellement difficile de déterminer si les impacts positifs s'étant fait sentir pour ces personnes sont partagés par les autres individus faisant partie de la collectivité et si ces projets émergeant de la participation citoyenne comblent également leurs besoins.

Ensuite, il est difficile de déterminer si l'inclusion des citoyennes et citoyens dans les prises de décision à l'échelle locale peut véritablement bousculer les régimes en place et d'avoir un réel impact à une plus large échelle. Dans le cadre de la recherche, il est ressorti que malgré la diversité des expérimentations étudiées, les projets émergeant se regroupent sous les quatre mêmes grandes thématiques : le verdissement, l'agriculture urbaine, la sécurité alimentaire ainsi que l'animation. Si des projets plus exigeants ont d'abord été imaginé par les citoyennes et citoyens, comme ceux nécessitant une fermeture partielle et temporaire de rue dans le cadre du *Programme des projets participatifs citoyens*, une entrave à la ruelle dans le programme *Faites comme chez vous* ou une occupation du domaine privé dans le cadre des démarches de budgets participatifs, ils ont été abandonnés en raison de la complexité administrative. Ce constat rejoint celui émis par Geels *et al.* (2016) en quoi les innovations émergeant à l'intérieur des régimes ont tendances à être incrémentales, plutôt que radicales. Ils suggèrent que le faible degré de radicalité des expérimentations de gouvernance correspond à la petite échelle ou degré de ses impacts transformatifs. Ce faisant, elles peuvent davantage entraîner un changement plus lent et non-conflictuel au sein du régime, plutôt que véritablement le déstabiliser, tel que suggéré au chapitre II.

De plus, dans le cadre des expérimentations étudiées, les citoyennes et citoyens agissent à l'intérieur des cadres déterminés par les administrations municipales, ce qui représente, d'après Benner (2013), un risque relativement faible pour ces dernières. L'inclusion des citoyennes et citoyens dans les mécanismes de prises de décision via les expérimentations permettent aux administrations d'en faire la promotion pour démontrer leur bonne foi et leur volonté de transformer leurs pratiques par l'inclusion des citoyennes et citoyens. Cela s'observe clairement dans les plans et politiques de transition socio-écologique élaborés par les administrations municipales où la création de dispositifs participatifs est maintes fois abordée. Toutefois, les effets à long terme des expérimentations sur les pratiques institutionnelles à l'extérieur de ce cadre restent à être observées. Actuellement, il semble que les pratiques dites de « facilitation » soient limitées à ces programmes, les pratiques quotidiennes ou générales des administrations municipales n'ayant pas été profondément perturbées par leur mise en place. Cette limite observée rejoint les propos d'un article rédigé par Kivimaa *et al.* (2017) qui soutiennent qu'il est difficile de comprendre comment les expérimentations peuvent générer des effets au-delà des apprentissages pour celles et ceux directement engagés dans celles-ci, ce qui rend ardu la

réplication et les changements profonds. Ce constat est partagé par Castán Broto *et al.* (2015) qui soutiennent qu'il est difficile de déterminer si l'implication des citoyennes et citoyens dans les prises de décision à l'intérieur des expérimentations mises en place par les institutions peuvent contribuer à une véritable transformation des systèmes de gouvernance.

Au surplus, bien qu'une forme de gouvernance collaborative et localisée puisse être souhaitable pour gouverner la transition socio-écologique, celle-ci a tout-de-même des limites. Tel que mentionné au chapitre I, la transition socio-écologique est un enjeu touchant de multiples activités sociale. Dans les projets mis en place dans le cadre des expérimentations étudiées, peu de mentions ont été faites aux enjeux comme la réduction des matières résiduelles, la mobilité et la gestion de l'eau. L'intervention sur ces enjeux est plus difficile à imaginer pour des regroupements de citoyennes et citoyens et ne relève pas toujours de la compétence des arrondissements. Ainsi, bien qu'elles puissent contribuer à la transition socio-écologique, les expérimentations de gouvernance à l'échelle des villes et les projets en découlant ne peuvent agir seule : la contribution des autres paliers de gouvernance doit également prendre action. Tel que le suggèrent Audet *et al.*, (2022), cela demande des actions et des financements publics allant au-delà des compétences des capacités des arrondissements.

Une dernière limite observée concerne l'absence de participation de personnes élues à la recherche. Malgré nos invitations, aucune personne élue ne s'est portée disponible pour nous rencontrer. Il demeure donc difficile de déterminer clairement quelle est leur position sur les mécanismes de participation citoyenne et la volonté de redéfinir le rôle des administrations municipales.

Dans le cadre de recherches futures, il pourrait être intéressant d'étudier d'autres formes de participation citoyenne allant au-delà de l'expérimentation de gouvernance. Si l'implication des citoyennes et citoyens dans les prises de décision au sein des expérimentations a permis de nombreux bénéfices sur la transformation des milieux de vie et des apprentissages pour les administrations municipales, d'autres formes de participation citoyenne auraient-elles eu les mêmes effets? Par exemple, des Bureaux de projets partagés sont mis en place dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Ils sont formés de comités rassemblant des membres de l'administration municipale, des citoyennes et citoyens, d'expertes et d'experts, de chercheuses et chercheurs et d'organismes œuvrant dans les milieux. Actuellement, cette méthode de

gouvernance est utilisée pour le développement de grands projets d'aménagement, comme des écoquartiers (Réalisons Montréal, 2022). Dans une même perspective, il serait également pertinent d'élargir la recherche aux initiatives citoyennes œuvrant en marge des institutions, comme celles relatives aux espaces vacants investis de manière citoyenne sans la participation des administrations municipales. Cela permettrait d'évaluer les défis et les opportunités de ce type d'initiatives incrémentales, mais également l'impact d'une participation de l'ensemble des parties prenantes.

ANNEXE I

CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE



No. de certificat : 2022-4119

Date : 2022-01-10

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*(2020) de l'UQAM.

- Titre du projet : **Comment les expérimentations liées à la gouvernance urbaine de mises en place à l'échelle locale peuvent-elles servir de levier pour la transition socio-écologique ?**
- Nom de l'étudiant : **Laurie Laplante**
- Programme d'études : **Maîtrise en sciences de l'environnement (avec mémoire)**
- Direction(s) de recherche : **René Audet; Michel Rochefort**

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-01-10**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Caroline Vrignaud

Pour le président, **Raoul Graf**, M.A., Ph.D.

Président CERPÉ plurifacultaire et Professeur titulaire, département de marketing

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'R. Graf', written over a light blue horizontal line.

ANNEXE II

GUIDES D'ENTRETIENS

A. Citoyennes et citoyens et société civile

Introduction

Cet entretien, d'une durée d'environ 45 à 60 minutes, a pour objectif de contribuer à mon projet de maîtrise qui porte sur certains projets participatifs portés par les citoyens et les arrondissements montréalais ou la Ville de Montréal.

Ce projet de recherche universitaire s'inscrit aussi dans les travaux de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM. Le financement pour ce projet provient d'un partenariat avec l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le projet demeure toutefois entièrement indépendant du partenaire.

Nous garantissons l'anonymat et la confidentialité de toutes les personnes qui y participeront. Cette participation est entièrement volontaire et vous avez le droit de vous retirer à tout moment.

Dans un premier temps, cet entretien se divise en 3 blocs de questions : (1) Le projet auquel vous avez participé; (2) Votre milieu de vie et (3) Environnement et changements climatiques. Par la suite, nous vous poseront d'autres questions, provenant d'un troisième bloc, dans le but d'élargir la discussion.

Ce dialogue prendra la forme d'une entrevue semi-dirigée, c'est-à-dire que j'ai des questions à vous poser, mais nous ne sommes pas limités à ces dernières. Si vous le voulez bien, l'entretien sera enregistré pour faciliter la prise de note uniquement. Avant de commencer et de procéder à la signature du formulaire de consentement, nous allons le lire rapidement afin que je puisse répondre à vos questions.

*****Présentation et signature du formulaire de consentement*****

LE PROJET

Intro du bloc : Dans ce bloc de questions, nous allons discuter du projet [**NOMMER LE PROJET**], auquel vous avez participé

1. Pouvez-vous nous décrire le projet [**NOMMER LE PROJET**] ?

2. Au départ, quels étaient les objectifs du projet?
3. Est-ce que ces objectifs ont évolué avec le temps ? Pourquoi ?
4. Sur quel territoire est situé le projet?
5. Pouvez-vous me décrire votre implication dans le projet ?
6. À quel stade du projet avez-vous été impliqué (planification, idéation, conception, réalisation,...)?
7. Est-ce que votre rôle a changé au fur et à mesure de l'avancement du projet?
8. Êtes-vous [OU] Étiez-vous impliqué de manière bénévole?
9. Quelle est votre profession?
10. Combien d'heures environ par semaine deviez-vous consacrer à ce projet?
11. Pour quelles raisons avez-vous décidé de vous impliquer dans ce projet? Le referiez-vous?
12. Est-ce qu'il y avait d'autres partenaires d'impliqués dans le projet? [Si oui] Qui étaient-ils?
13. À votre avis, quels sont [OU] quels étaient les objectifs de l'arrondissement [OU] de la Ville eu égard à ce projet ?
14. D'après-vous, pourquoi ce genre de projet a-t-il été mis en place par l'arrondissement [OU] la Ville?
15. À votre avis, quels sont les avantages et inconvénients de ce type de projets ?
16. Pensez-vous que la participation des citoyennes et des citoyens a eu un impact sur le résultat final du projet? Lequel?
17. Avec le recul, croyez-vous que le projet aurait pu être amélioré ?

A. Si la personne participante MENTIONNE la ville ou arrondissement comme ayant été impliqué

Vous avez mentionné plus tôt que l'Arrondissement [OU] la Ville a été impliqué dans ce projet :

1. Pouvez-vous me décrire quel était le rôle de l'Arrondissement [OU] de la Ville dans le projet?
2. À quel stade du projet l'Arrondissement [OU] la Ville été impliqué (planification, idéation, conception, réalisation,...)?
3. Selon vous, quel a été l'impact de la participation de la ville ou de l'arrondissement sur les objectifs et les résultats du projet le résultat final?
4. Pouvez-vous décrire vos relations avec l'Arrondissement [OU] la Ville avant votre implication dans le projet?
5. Votre perception de l'administration de la ville ou de l'arrondissement a-t-elle changée après votre participation au projet?

6. Selon vous, quels sont les avantages et les risques d'un tel type de projets (de participation ?) ?

B. Si la personne participante NE mentionne PAS la ville/arrondissement comme ayant été impliqué

Ce projet a été sélectionné en raison de la participation des citoyens et de l'administration publique municipale de l'arrondissement [OU] de la Ville :

7. Connaissez-vous le rôle qu'a joué l'Arrondissement [OU] la Ville dans le projet? Pouvez-vous ne le décrire?

[SI OUI]

[Poser les questions 2 à 6 du BLOC 1. A]

BLOC 2 – MILIEU DE VIE

Pour les questions du prochain bloc, nous allons revenir sur votre milieu de vie et l'engagement des citoyens qui y habitent.

1. Habitez-vous dans le quartier ?
2. Si oui, depuis combien de temps ?
3. Si non, habitez-vous dans un autre arrondissement de Montréal ?
4. Quels sont les éléments les plus importants de votre milieu de vie?
5. Quelle est votre perception de l'engagement citoyen dans le milieu de vie [OU] Arrondissement ?
6. Avant de vous impliquer dans ce projet, quelle était la nature de votre engagement dans votre quartier?
 - a. Aviez-vous déjà participé à d'autres projets semblables?

BLOC 3 – ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A. Si la personne participante A MENTIONNÉ « la transition » dans le BLOC 1 (raisons d'implication, objectifs du projet,...)

Un peu plus tôt, vous avez mentionné la transition comme faisant partie [DES RAISONS D'IMPLICATION, ...]

1. Comment définissez-vous la transition?
2. Est-ce que ce sujet (transition écologique, environnement et changements climatiques) vous interpellent ?
3. Selon vous, est-ce que [nom du projet] contribue d'une certaine façon à la transition, aux enjeux climatiques ou à la réduction des GES ? Si oui, pouvez-vous détailler ?

4. Quels sont les avantages/inconvénients de cette forme d'action/participation citoyenne eu égard à ces enjeux ?
5. D'après-vous, quel est le rôle des arrondissements/de la ville en matière de transition, de changements climatiques et de réduction des GES ?

B. Si la personne participante N'A PAS mentionné « la transition » dans le BLOC 1

6. Est-ce que l'expression « transition écologique » vous dit quelque chose?

[SI OUI]

[Poser les questions 1 à 5 du BLOC 3. A]

BLOC 4 - QUESTIONS D'OUVERTURE ET CONCLUSION

1. À votre avis, les citoyens disposent-ils de moyens ou de connaissances utiles pour les administrations des villes? Lesquelles? Dans le projet qui nous intéresse, est-ce que ces moyens ou connaissances ont été sollicités ?
2. En tant que citoyen, quelles leçons avez-vous tiré de votre participation à [nom du projet]?
3. D'après-vous, est-ce que les citoyens disposent d'un réel pouvoir de transformation de leur milieu de vie? Quels sont les freins et accélérateurs à ce pouvoir?
4. Maintenant que nous avons terminé, avez-vous des questions ou d'autres commentaires à faire de votre côté?

b. Administration municipale

Introduction

Cet entretien, d'une durée d'environ 45 à 60 minutes, a pour objectif de contribuer à mon projet de maîtrise qui porte sur certains projets participatifs portés par les citoyens et les arrondissements montréalais ou la Ville de Montréal.

Ce projet de recherche universitaire s'inscrit aussi dans les travaux de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM. Le financement pour ce projet provient d'un partenariat avec l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le projet demeure toutefois entièrement indépendant du partenaire.

Nous garantissons l'anonymat et la confidentialité de toutes les personnes qui y participeront. Cette participation est entièrement volontaire et vous avez le droit de vous retirer à tout moment.

Dans un premier temps, cet entretien se divise en 2 blocs de questions : (1) Le projet auquel vous avez participé; (2) Votre milieu de vie. Par la suite, nous vous poseront d'autres questions, provenant d'un troisième bloc, dans le but d'élargir la discussion.

Ce dialogue prendra la forme d'une entrevue semi-dirigée, c'est-à-dire que j'ai des questions à vous poser, mais nous ne sommes pas limités à ces dernières. Si vous le voulez bien, l'entretien sera enregistré pour faciliter la prise de note uniquement.

Avant de commencer et de procéder à la signature du formulaire de consentement, nous allons le lire rapidement afin que je puisse répondre à vos questions.

*****Présentation et signature du formulaire de consentement*****

BLOC 1 – LE PROJET

Intro au bloc : Dans ce bloc de questions, nous allons discuter du projet [NOMMER LE PROJET], auquel vous avez participé

1. Pouvez-vous nous décrire le projet [NOMMER LE PROJET] ?
2. Au départ, quels étaient les objectifs du projet?
3. Est-ce que ces objectifs ont évolué dans le temps ? Pourquoi ?
4. Sur quel territoire est situé le projet?
5. Pouvez-vous me décrire votre implication dans le projet ?
6. Pouvez-vous décrire votre fonction au sein de l'arrondissement [OU] de la Ville?
7. Pouvez-vous me décrire quel était le rôle de l'Arrondissement [OU] de la Ville dans le projet?
8. Qui étaient les autres personnes ou partenaires impliqués ?

9. À quel stade du projet avez-vous été impliqué (planification, idéation, conception, réalisation,...)?
10. Est-ce que votre rôle a changé au fur et à mesure de l'avancement du projet?
11. À votre avis, quels sont [OU] quels étaient les objectifs poursuivis par l'arrondissement [OU] de la Ville eu égard à ce projet ?
12. Avec le recul, croyez-vous que le projet aurait pu être amélioré ?

A. Si la personne participante MENTIONNE les citoyens comme ayant été impliqué dans le projet

Vous avez mentionné plus tôt que les citoyens ou des représentants de la société civile ont été impliqué dans [DIMENSIONS] de ce projet :

1. Comment résumeriez-vous la participation des citoyens [OU] des autres acteurs de la société civile dans ce projet?
2. À quel stade du projet ont-ils été impliqué (planification, idéation, conception, réalisation,...)? Pourquoi ?
3. Selon vous, quel a été l'impact de la participation des citoyens ou des autres représentants de la société civile sur les objectifs et les résultats du projet ?
4. Pouvez-vous décrire vos relations avec les citoyens [OU] la Société civile avant votre implication dans le projet?
5. Votre perception de l'implication citoyenne a-t-elle changée après votre participation à ce projet?
6. Selon vous, quels sont les avantages et les risques d'un tel type de projets?

B. Si la personne participante NE mentionne PAS les citoyens comme ayant été impliqué

Ce projet a été sélectionné en raison de la participation des citoyens et de l'administration de l'Arrondissement [OU] de la Ville :

1. Connaissez-vous le rôle qu'a joué les citoyens [OU] la société civile dans le projet? Pouvez-vous décrire ce rôle ?

[SI OUI]

[Poser les questions 2 à 6 du BLOC 1.A.]

BLOC 2 – ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A. Si la personne participante A MENTIONNÉ « la transition » dans le BLOC 1 (raisons d'implication, objectifs du projet,...)

Un peu plus tôt, vous avez mentionné la transition comme faisant partie **[DES RAISONS/OBJECTIFS DU PROJET, ...]**

2. Comment définissez-vous la transition?
3. Est-ce que ces sujets (changements climatiques et transition écologique) vous interpellent?
4. Selon vous, est-ce que [nom du projet] contribue d'une certaine façon à la transition, aux enjeux climatiques ou à la réduction des GES ? Si oui, pouvez-vous détailler ?
5. D'après-vous, quel devrait être le rôle des arrondissements **[OU]** de la ville en matière de transition, de changements climatiques et de réduction des GES ?
6. Selon vous, est-ce que les citoyens et la société civile ont également un rôle à jouer ? Lequel?
7. Eu égard à l'implication citoyenne dans des projets comme [nom du projet], quels sont les avantages/inconvénients de cette forme d'action eu égard à ces enjeux ?
8. De manière générale, quelle place occupe les changements climatiques/la transition écologique dans vos prises de décisions?
9. D'après-vous, le contexte dans lequel les villes évoluent est-il favorable pour offrir des solutions aux conséquences des changements climatiques?

B. Si la personne participante N'A PAS mentionné « la transition » dans le BLOC 1

1. Est-ce que l'expression « transition écologique » vous dit quelque chose?

[SI OUI]

[Poser les questions 2 à 9 du BLOC 2. A.]

BLOC 3 – QUESTIONS D'OUVERTURE ET CONCLUSION

1. Quelles sont les limites et opportunités de l'arrondissement/de la Ville pour gérer la question des changements climatiques? Pour accélérer la transition écologique?
2. À votre avis, les citoyens disposent-ils de moyens ou de connaissances utiles pour les administrations des villes? Lesquelles? Dans le projet qui nous intéresse, est-ce que ces moyens ou connaissances ont été sollicités ?
3. D'après vous, dans quelle mesure ce genre de projet vient modifier la relation entre les citoyens et les membres de l'administration municipale dans la question climatique?
4. En tant qu'élus **[OU]** employé de la ville/arrondissement, quelles leçons avez-vous tiré de votre participation ou de la participation de l'arrondissement à ce projet ?
6. Maintenant que nous avons terminé, avez-vous des questions ou d'autres commentaires à faire de votre côté?

BIBLIOGRAPHIE

- Aalbers, C. et Sehested, K. (2018). Critical upscaling. How citizens' initiatives can contribute to a transition in governance and quality of urban greenspace. *Urban Forestry & Urban Greening*, 29.
- Araos, M., Berrang-Ford, L., Ford, J. D., Austin, S. E., Biesbroek, R. et Lesnikowski, A. (2016). Climate change adaptation planning in large cities : A systematic global assessment. *Environmental Science & Policy*, 66, 375-382. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2016.06.009>
- Accord de Paris*. (2015, 12 décembre). 55 ILM 743. Récupéré de https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- Amundsen, H., Hovelsrud, G. K., Aall, C., Karlsson, M. et Westskog, H. (2018). Local governments as drivers for societal transformation: towards the 1.5 °C ambition. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 31, 2329. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.12.004>
- Anguelovski, I. et Carmin, J. (2011). Something borrowed, everything new: Innovation and institutionalization in urban climate governance. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 3(3), 169-175. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2010.12.017>
- Anguelovski, I., Shi, L., Chu, E., Gallagher, D., Goh, K., Lamb, Z., Reeve, K. et Teicher, H. (2016). Equity Impacts of Urban Land Use Planning for Climate Adaptation: Critical Perspectives from the Global North and South. *Journal of Planning Education and Research*, 36(3).
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4).
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette. (2021a). *Budget participatif Hochelaga-Maisonnette – Bilan de l'édition 2021*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/18640/widgets/77480/documents/72776>
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette. (2021b). *Règlement du processus de budget participatif Hochelaga-Maisonnette*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/18640/widgets/77480/documents/54418>

- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (2018a). *Le programme des projets participatifs citoyens*. Récupéré de
- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (2018b). *Programme décennal d'immobilisation de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*. Récupéré de
- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (2019). *Faites comme chez vous*. Récupéré de
- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (2020). *Projets participatifs citoyens*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RPP_PROJETS_PARTICIPATIFS_CITOYENS.PDF
- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (2021). *Projets participatifs citoyens – un voisinage, des idées, des projets*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/14533/widgets/58775/documents/36200>
- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2021a). *Charte du processus*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/16368/widgets/64459/documents/39131>
- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2021b). *Le vote en bref*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/16368/widgets/64459/documents/53485>
- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2021c). *Affiche des 9 projets au vote*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/16368/widgets/64459/documents/53565>
- Assemblée générale des Nations Unies. (2015, 21 octobre). *Transforming our world : The 2030 Agenda for Sustainable Development*. A/RES/70/1. Récupéré de <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf?OpenElement>
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 7393. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Audet, R. (2012). Transition as discourse and the issues of interventionism, justice and innovation. *ISEE2012 Conference—Ecological Economics and Rio*, 20, 1620.
- Audet, R. et Gendron, C. (2012). The Social and Political Construction of Sustainable Development in Quebec: A Critical Analysis of the Quebec Sustainable Development Policy. Dans H. Bruyninckx, S. Happaerts et K. Van den Brande (dir.), *Sustainable Development and Subnational Governments: Policy-Making and Multi-Level Interactions* (p. 2748). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/9781137005427_2
- Audet, R., Segers, I. et Manon, M. (2019). Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal: Le cas du projet Nos milieux de vie ! *Lien social et Politiques*, (82), 224. <https://doi.org/10.7202/1061884ar>

- Audet, R., Manon, M., Rochefort, M. et Laplante, L. (2022). Vers une gouvernance inframunicipale de la transition écologique ? Le cas de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal. *Revue Gouvernance*, 19(1). <https://doi.org/10.7202/1088643ar>
- Aylett, A. (2015). Institutionalizing the urban governance of climate change adaptation: Results of an international survey. *Urban Climate*, 14(Partie 1), 4-16. <https://doi.org/10.1016/j.uclim.2015.06.005>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Baribeau, C., Royer, C. et Duchesne, A. (2009). Les entretiens individuels dans la recherche en sciences sociales au Québec : où en sommes-nous? Un panorama des usages. *Recherches qualitatives. Hors-série* (7).
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 2345. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Becker, H. (2002). Les ficelles du métier. *Comment conduire sa recherche en sciences sociales* (traduction de Jacques Mailhos). Paris : La Découverte.
- Bernier, D. (2021). Protéger la souveraineté et la diversité agricoles et alimentaires. *Relations*, 813.
- Betsill, M. et Bulkeley, H. (2007). Looking Back and Thinking Ahead: A Decade of Cities and Climate Change Research. *Local Environment*, 12(5), 447-456. <https://doi.org/10.1080/13549830701659683>
- Biermann, F., Betsill, M. M., Gupta, J., Kanie, N., Lebel, L., Liverman, D., ... Zondervan, R. (2010). Earth system governance: a research framework. *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, 10(4), 277-298. <https://doi.org/10.1007/s10784-010-9137-3>
- Biesbroek, R., Swart, R., Knaap, W. (2009). The mitigation-adaptation dichotomy and the role of spatial planning. *Habitat International*, 33(3). <http://dx.doi.org/10.1016/j.habitatint.2008.10.001>
- Birkmann, J., Jamshed, A., Rana, I.A. et Feldmeyer, D. (2020). The effect of spatial proximity to cities on rural vulnerability against flooding: An indicator based approach. *Ecological Indicators*, 118. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2020.106704>
- Blennow, K. et Persson, J. (2021). To Mitigate or Adapt? Explaining Why Citizens Responding to Climate Change Favour the Former. *Land*, 10(3). <https://doi.org/10.3390/land10030240>
- Brazeau-Béliveau, N. et Cloutier, G. (2021). Citizen participation at the micro-community level : The case of the green alley projects in Quebec City. *Cities*, 112. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.103065>

- Brink, E., & Wamsler, C. (2018). Collaborative governance for climate change adaptation: Mapping citizen–municipality interactions. *Environmental Policy and Governance*, 28, 82–97. <https://doi-org/10.1002/eet.1795>
- Brundtland, H. G. (1989). *Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement*. Montréal : Les Editions du Fleuve. [Trad. française de « Our common future » (1987)].
- Bulkeley, H. (2010). Cities and the governing of climate change. *Annual Review of Environment and Resources*, 35, 229253. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-072809-101747>
- Bulkeley, H. et Betsil, M. (2013). Revisiting the urban politics of climate change. *Environmental Politic*, 22(1). <https://doi.org/10.1080/09644016.2013.755797>
- Bulkeley, H., Coenen, L., Frantzeskaki, N., Hartmann, C., Kronsell, A., Mai, L., ... Voytenko Palgan, Y. (2016). Urban living labs: governing urban sustainability transitions. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 22, 1317. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.02.003>
- Bulkeley, H. et Castán Broto, V. (2013). Government by experiment? Global cities and the governing of climate change. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 38(3), 361375. <https://doi.org/10.1111/j.1475-5661.2012.00535.x>
- Burch, S., Andrachuk, M., Carey, D., Frantzeskaki, N., Schroeder, H., Mischkowski, N. et Loorbach, D. (2016). Governing and accelerating transformative entrepreneurship: exploring the potential for small business innovation on urban sustainability transitions. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 22
- Castán Broto, V.C. et Bulkeley, H. (2018). *Realigning circulations: how climate change experiments gain traction in urban governance*. Dans Turnheim, D. Kivimaa, P., et Berkhout, F. (2018). *Innovating climate governance: moving beyond experiments*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Castan Broto, V., Bulkeley, H. et Edwards, G. A. S. (2015). *An Urban Politics of Climate Change: Experimentation and the Governing of Socio-Technical Transitions*. Londres : Routledge.
- Castan Broto, V., Trencher, G., Iwaszuk, E. et Westman, L. (2019). Transformative capacity and local action for urban sustainability. *Ambio*, 48.
- Castán Broto, V. et Westman, L.K. (2020). Ten years after Copenhagen: Reimagining climate change governance in urban areas. *WIREs Climate Change*, 11(4).
- Centre d'écologie urbaine de Montréal. (s.d. a). *Écologie urbaine*. Récupéré de <https://www.ecologieurbaine.net/fr/>

- Centre d'écologie urbaine de Montréal. (s.d. b). *Le budget participatif de Saint-Basile-le-Grand*. Récupéré de <https://www.ecologieurbaine.net/fr/processus-budget-participatif/le-budget-participatif-de-saint-basile-le-grand>
- Centre d'écologie urbaine de Montréal. (s.d. c). *Le budget participatif au Québec, comment ça fonctionne?*. Récupéré de <https://budgetparticipatif.ecologieurbaine.net/fr/infos-bp/le-bp-comment-ca-fonctionne>
- Chaloux, A., Seguin, H. et Simard, P. (2022). "All in" climate regime: federated states as autonomous participants to the Paris Agreement the cases of Québec and California. *Canadian Foreign Policy Journal*. 28(4)
- Chevalier, F. et Meyer, V. (2018). Chapitre 6. Les entretiens. Dans : Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 108-125). Caen: EMS Editions. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/ems.cheva.2018.01.0108>
- Chevrier, E.-I. Et Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26.
- Chu, L., Grafton, R.Q. et Stewardson, M. (2018). Resilience, Decision-making, and Environmental Water Releases. *Earth's Future*, 6(6).
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2021). *La CMM en chiffres*. Récupéré de <https://cmm.qc.ca/a-propos/la-cmm-en-chiffres/>
- Cotterman, T., Small, M. J., Wilson, S., Abdulla, A. et Wong-Parodi, G. (2021). Applying risk tolerance and socio-technical dynamics for more realistic energy transition pathways. *Applied Energy*, 291. <https://doi.org/10.1016/j.apenergy.2021.116751>
- Dahan, A. (2014). L'impasse de la gouvernance climatique globale depuis vingt ans. Pour un autre ordre de gouvernementalité. *Critique internationale*, 62(1), 2137.
- Delacour, E. (2019, 5 avril). Carré Casgrain : un premier pas vers un parc. *Journal Métro*. Récupéré de <https://journalmetro.com/local/villeray-st-michel-parc-extension/2303828/carre-casgrain-un-premier-pas-vers-un-parc/>
- Denis, J., Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2019). Introduction : Les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. *Approches inductives*, 6(1). Doi : <https://doi.org/10.7202/1060042ar>.
- Durand Folco, J. (2016). Y a-t-il une démocratie participative à Montréal? Entre gouvernance métropolitaine, gestion de proximité et démocratie radicale. *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 11(1), 80100. <https://doi.org/10.7202/1038200ar>
- Durand Folco, J. (2017). *À nous la ville!* Montréal : Écosociété
- Durand Folco, J. et L'Allier, M.-S. (2019). Conclusion et synthèse des apprentissages. Dans *Les communs urbains : regards croisés sur Montréal et Barcelone* (fiche n° 10, p. 55-64). Centre

international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire.
https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/CITIES_fiche-communs-toutes-1.pdf

- Ehnert, F. (2022). Review of research into urban experimentation in the fields of sustainability transitions and environmental governance, *European Planning Studies*, 31(1).
- Evans, J., Karvonen, A. et Raven, R. (2016). *The experimental city*. Londres: Routledge.
- Faites comme chez vous. (s.d.). *Faites comme chez vous*. Récupéré de <https://faitescommechezvous.org/>
- Frantzeskaki, N., Borgström, S., Gorissen, L., Egermann, M. et Ehnert, F. (2017). Nature-Based Solutions Accelerating Urban Sustainability Transitions in Cities: Lessons from Dresden, Genk and Stockholm Cities. Dans *Nature-Based Solutions to Climate Change Adaptation in Urban Areas. Theory and Practice of Urban Sustainability Transitions*. (p. 6588). Récupéré de https://doi.org/10.1007/978-3-319-56091-5_5
- Fuenfschilling, L. et Binz, C. (2018). Global socio-technical regimes. *Research Policy*, 47(4). <https://doi.org/10.1016/j.respol.2018.02.003>
- Galderisi, A. et Colucci, A. (2018). *Smart, Resilient and Transition Cities*. Italy: Elsevier
- Geels, F. W. (2004). From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory. *Research Policy*, 33(6), 897920. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2004.01.015>
- Geels, F. W. et Kemp, R. (2007). Dynamics in socio-technical systems: Typology of change processes and contrasting case studies. *Technology in Society*, 29(4), 441455. <https://doi.org/10.1016/j.techsoc.2007.08.009>
- Geels, F. et Raven, R.(2006). Non-linearity and Expectations in Niche-Development Trajectories: Ups and Downs in Dutch Biogas Development (1973–2003). *Technology Analysis & Strategic Management*, 18(3).
- Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), 2440. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>
- Geels, F.W., Kern, F., Fuchs, G., Hinderer, N., [...], Wassermann, S. (2016). The enactment of socio-technical transition pathways: A reformulated typology and a comparative multi-level analysis of the German and UK low-carbon electricity transitions (1990–2014). *Research Policy*, 45(4). <https://doi.org/10.1016/j.respol.2016.01.015>
- Ghose, R. et Pettygrove, M. (2014). Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship. *Antipode*, 46(4).
- GIEC. (2021). Changements climatiques 2021 – Les bases scientifiques physiques. *Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts*

intergouvernemental sur l'évolution du climat. En ligne: [IPCC-AR6 WGI SPM Stand Alone WMO FR 06.indd](#)

- Glaas, E., Hjerpe, M., Wihlborg, E. et Storbjork, S. (2022). Disentangling municipal capacities for citizen participation in transformative climate adaptation. *Environmental Policy and Governance*, 32(3).
- Grandin, J. et Sareen, S. (2020). What sticks ? Ephemerality, permanence and local transition pathways. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 36, 72-82. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2020.04.008>
- Guay, J.-H. (2021). *Canada - Population urbaine (% de la population totale)*. Récupéré de <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=SP.URB.TOTL.IN.ZS&codePays=CAN&codeTheme=1>
- Hargreaves, T., Hielscher, S. Seyfang, G. et Smith, A. (2012) Exploring the role of intermediaries in UK community energy : grassroots innovations and niche development. [*Working Paper*].
- Hodson, M., Geels, F. W. et McMeekin, A. (2017). Reconfiguring Urban Sustainability Transitions, Analysing Multiplicity. *Sustainability*, 9(2), 299. <https://doi.org/10.3390/su9020299>
- Hölscher, K., Frantzeskaki, N., McPhearson, T. et Loorbach, D. (2019). Tales of transforming cities: Transformative climate governance capacities in New York City, U.S. and Rotterdam, Netherlands. *Journal of Environmental Management*, 231, 843857. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2018.10.043>
- Hopkins. (2008). The Transition Handbook - From Oil Dependency to Local Resilience. En ligne: [transition-handbook.pdf \(toronto.edu\)](#)
- Hoppe, T. et Van Bueren, E.M. (2015). Governing the challenges of climate change and energy transition in cities. *Energy. Sustainability and Society*, 19.
- Houcarde, R., et Van Neste, S. (2019). Où mènent les transitions? Action publique et engagements face à la crise climatique. *Lien social et politique*, 82. <https://doi.org/10.7202/1061874ar>
- Howells, J. (2006). Intermediation and the role of intermediaries in innovation. *Research Policy*, 35(5).
- Hughes, S. et Hoffmann, M. (2020). Just urban transitions: Toward a research agenda. *WIREs Climate Change*, 11(3), 640. <https://doi.org/10.1002/wcc.640>
- Karvonen, A., Evans, J. et Heur, B. (2014). The Politics of Urban Experimentation: Radical Change or Business as Usual? Dans *After Sustainable Cities* (p. 104115). Londres : Routledge

- Kemp, R., Loorbach, D. et Rotmans, J. (2007). Transition Management as a Model for Managing Processes of Co-Evolution towards Sustainable Development. *The International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, 14(1).
- Kivimaa, P., Hildén, M., Huitema, D., Jordan, A. et Newig, J. (2017). Experiments in climate governance – A systematic review of research on energy and built environment transitions. *Journal of cleaner production*, 169 (15). <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.01.027>
- Kohn, L. et Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome LIII(4), 6782.
- Komendantova, N., Vocciante, M., Battaglini, A. Can the BestGrid process improve stakeholder involvement in electricity transmission projects? *Energies*, 2015(8).
- Latendresse, A. (2006). Les expériences des CDEC montréalaises et du budget participatif de Porto Alegre à la lumière de leur contribution au renouvellement de la démocratie urbaine. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2). Doi: <https://doi.org/10.7202/013287ar>
- Leck, J. H. et Simon, D. (2013). Fostering Multiscalar Collaboration and Co-operation for Effective Governance of Climate Change Adaptation. *Urban Studies*, 50(6). <http://dx.doi.org/10.1177/0042098012461675>
- Léveillé, J-T. (2020). Rosemont passe à la vitesse supérieure. La Presse : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-11-02/transition-ecologique/rosemont-passe-a-la-vitesse-superieure.php>
- Loorbach, D. (2010). Transition Management for Sustainable Development: A Prescriptive, Complexity-Based Governance Framework. *Governance*, 23(1), 161183. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0491.2009.01471.x>
- Loorbach, D., Frantzeskaki, N. et Lijnis Huffenreuter, R. (2015). Transition Management: Taking Stock from Governance Experimentation. *Journal of Corporate Citizenship*, 50.
- Markard, J., Raven, R. et Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research Policy*, 41(6), 955967. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2012.02.013>
- Mays, N. et Pope, C. (1995). Reaching the parts other methods cannot reach: an introduction to qualitative methods in health and health services research. *British Medical Journal*, 311(6996), 4245.
- Meerow, S., Newell, J.P. et Stults, M. (2016). Defining urban resilience: A review. *Landscape and Urban Planning*, 147. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2015.11.011>
- Moser, S.C. et Ekstrom, J.A. (2010). A framework to diagnose barriers to climate change adaptation. *PNAS*, 107(51). <https://doi.org/10.1073/pnas.1007887107>

- Mukhtar-Landgren, D., Kronsell, A., Palgan, Y. et von Wirth, T. (2019) Municipalities as enablers in urban experimentation, *Journal of Environmental Policy and Planning*, 21(6).
- Nagorny-Koring, N.C. et Nochta, T. (2018). Managing urban transitions in theory and practice - The case of the Pioneer Cities and Transition Cities projects. *Journal of Cleaner Production*, 175.
- Neij, L. et Heiskanen, E. (2022). Municipal climate mitigation policy and policy learning - A review. *Journal of Cleaner Production*, 317(1).
- Ouranos. (s.d.). *Températures - Changements observés*. En ligne: [Températures - Changements observés | Ouranos](#)
- Paillé (2007). Chapitre 15 : La recherche qualitative, une méthodologie de la proximité. Dans *Problèmes sociaux: Théories et méthodologies de la recherche. Tome III*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>
- Peyrache-Gadeau, V. et Pecqueur, B. (2017). Villes Durables et changement climatique : quelques enjeux sur le renouvellement des « ressources urbaines ». *Environnement urbain / Urban Environment*, 5, d1d9. <https://doi.org/10.7202/1005877ar>
- Pickett, S.T.A. (2013). *Resilience in Ecology and Urban Design: Linking Theory and Practice for Sustainable Cities*. Davis: Springer.
- Poland, B., Buse, C., Antze, P., Haluza-DeLay, R., Ling, C., Newman, L., Parent, A.-A., Teelucksingh, C., Cohen, R., Hayes, K., Massot, S. et Zook, M. (2018). The emergence of the transition movement in Canada : Success and impact through the eyes of initiative leaders. *The International Journal of Justice and Sustainability*, 24(3), 180-200. <https://doi.org/10.1080/13549839.2018.1555579>
- Programme des Nations Unies pour le développement. (2021). *Objectif 11: Villes et communautés durables*. Récupéré de <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-11-sustainable-cities-and-communities.html>
- Puskàs, N., Abunnasr, Y. et Nalbandian, S. (2021). Assessing deeper levels of participation in nature-based solutions in urban landscapes – A literature review of real-world cases. *Landscape and Urban Planning*, 210 (7645).
- Rabbiosi, C. (2016). Urban regeneration “from the bottom up” : Critique or co-optation ? Notes from Milan, Italy. *City*, 20(6), 832-844. <https://doi.org/10.1080/13604813.2016.1242240>
- Radio-Canada. (2021, 20 juillet). Le Québec vit son pire épisode de smog en huit ans. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1810520/feux-foret-ontario-quebec-smog-pollution-atmospherique-record>

- Réalisons Montréal. (2021). *Budget participatif - retour sur les projets priorisés par les résidents : l'arrondissement complète la démarche participative dans ses trois quartiers*. Récupéré de https://www.realisonsmtl.ca/budgethochelagamaisonneuve/news_feed/budget-participatif-retour-sur-les-projets-priorises-par-les-residents-l-arrondissement-complexe-la-demarche-participative-dans-ses-trois-quartiers
- Réalisons Montréal. (2022a). *Projets participatifs citoyens de Rosemont–La Petite-Patrie*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/ppc>
- Réalisons Montréal. (2022b). *Budget participatif de Montréal*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/budgetparticipatifmtl>
- Réalisons Montréal. (2022c). *Budget participatif Hochelaga-Maisonneuve*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/budgethochelagamaisonneuve>
- Réalisons Montréal. (2022d). *Budget participatif du Plateau-Mont-Royal*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/bpplateau>
- Romero-Lankao, P., Bulkeley, H., Pelling, M., Burch, S., Gordon, D.J., Gupta, J., ..., Munshi, D. (2018). Urban transformative potential in a changing climate. *Nature Climate Change*, 8.
- Romero-Lankao, P. et Dodman, D. (2011). Cities in transition: transforming urban centers from hotbeds of GHG emissions and vulnerability to seedbeds of sustainability and resilience: Introduction and Editorial overview. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 3(3), 113120. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2011.02.002>
- Salemink, K. et Strijker, D., (2018). The participation society and its inability to correct the failure of market players to deliver adequate service levels in rural areas. *Telecommunications Policy*, 42(9).
- Salzmann, N., Muccione, V. et Huggel, C. (2016). Scientific Knowledge and Knowledge Needs in Climate Adaptation Policy: A Case Study of Diverse Mountain Regions. *Mountain Research and Development*, 36(3).
- Schively Slotterback, C. et Lauria, M. (2019). Building a Foundation for Public Engagement in Planning. *Journal of the American Planning Association*, 3(50).
- Seyfang, G. et Haxeltine, A. (2012). Growing Grassroots Innovations: Exploring the Role of Community-Based Initiatives in Governing Sustainable Energy Transitions. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 30. <https://doi.org/10.1068/c10222>
- Sharifi, A. (2021). Urban sustainability assessment: An overview and bibliometric analysis. *Ecological Indicators*, 121. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2020.107102>

- Silva, A. et Stocker, L. (2018). What is a transition? Exploring visual and textual definitions among sustainability transition networks. *Global Environmental Change*, 50, 6074. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2018.02.003>
- Simmons, G., Giraldo, D., Truong, J.E. et Palmer, M. (2018). Uncovering the link between governance as an innovation process and socio-economic regime transition in cities. *Research Policy*, 47(1).
- Smith, A. et Raven, R. (2012). What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability. *Research policy*, 41(6). <https://doi.org/10.1016/j.respol.2011.12.012>
- Souarnec, A. (2004). L'observation des métiers : définition, méthodologie et “actionnabilité” en GRH. *Management et avenir*, 2004/1(1).
- Thiétart, R.-A. (2007). *Méthodes de recherche en management*. Malakoff : Dunod.
- Torring, J., Sørensen, E., & Røiseland, A. (2019). Transforming the Public Sector Into an Arena for Co-Creation: Barriers, Drivers, Benefits, and Ways Forward. *Administration & Society*, 51(5).
- van der Schoor, T. et Scholtens, B. (2015). Power to the people: Local community initiatives and the transition to sustainable energy. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 43.
- Vedeld, T. et Hofsad, H. (2022). How to Lead Collaborative Governance for Climate Transformation: A Guide for City Leaders and Decision-makers. *Journal of City Climate Policy and Economy*, 1(1).
- Ville de Montréal.(s. d.-a). *Administration : Comprendre l'organigramme et la structure de l'organisation municipale*. Récupéré de <https://montreal.ca/administration>
- Ville de Montréal. (2020). *Plan Climat 2020-2030*. Récupéré de https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%2020-16-16-VF4_VDM.pdf
- Ville de Montréal. (2021). *Bureau de la transition écologique et de la résilience*. Récupérez de <https://montreal.ca/unites/bureau-de-la-transition-ecologique-et-de-la-resilience>
- Ville de Montréal. (2022). *Projets participatifs citoyens de Rosemont–La Petite-Patrie*. Récupéré de <https://montreal.ca/programmes/projets-participatifs-citoyens-de-rosemont-la-petite-patrie>
- Voß, J-P. Et Bornemann, B. (2011). The Politics of Reflexive Governance: Challenges for Designing Adaptive Management and Transition Management. *Ecology and society*, 16(2).
- Voß, J.-P. et Kemp, R. (2006). Sustainability and reflexive governance: Introduction. Dans *Reflexive Governance for Sustainable Development* (p.3-30). Edward Edgar Online. Récupéré de <https://www.elgaronline.com/view/9781845425821.00009.xml>

- Voß, J.-P., Smith, A. et Grin, J. (2009). Designing long-term policy: rethinking transition management. *Policy Sciences*, 42(4), 275302. <https://doi.org/10.1007/s11077-009-9103-5>
- Xenos, S. (2021, 29 juin). C.-B. : Lytton bat le record national de chaleur pour une 3e journée consécutive. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1805518/record-temperature-chaleur-canicule-lytton-cb>
- Wang, X. et Lo, K. (2021). Just transition: A conceptual review. *Energy Research & Social Science*. 82. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2021.102291>
- While, A., & Whitehead, M. (2013). Cities, Urbanisation and Climate Change. *Urban Studies*, 50(7)
- Wolfram, M. et Frantzeskaki, N. (2016). Cities and Systemic Change for Sustainability: Prevailing Epistemologies and an Emerging Research Agenda. *Sustainability*, 8(2), 118.
- Zheng, H. W., Shen, G. Q., & Wang, H. (2014). A review of recent studies on sustainable urban renewal. *Habitat International*, 41, 272–279. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1016/j.habitatint.2013.08.006>